

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du jeudi 29 septembre 2016

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016

II **DELIBERATIONS**

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Installation de monsieur Laurent Schoutteet dans les fonctions de conseiller municipal
2. Création d'un poste d'adjoint de quartier et élection
3. Désignation de représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs

ECONOMIE TOURISME

4. Opération mixte d'hébergement touristique et logement - site Vandenebeele - choix de l'opérateur et signature du Protocole d'accord

ACTION SCOLAIRE

5. Ateliers linguistiques : demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque

DEMOCRATIE LOCALE

6. Convention de partenariat 2016-2021, entre la Ville de Dunkerque et l'Association Dunkerquoise de gestion des équipements sociaux (ADUGES)
7. Délibération cadre relative au développement du pouvoir d'agir des habitants et portant création du dispositif "Volontaires pour Dunkerque"

ADMINISTRATION GENERALE

8. Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale.

FINANCES

9. Décision modificative n°2
10. Etat complémentaire des subventions
11. Admissions en non-valeur

ACTION FONCIÈRE

12. Dunkerque - Secteur Gare - Cession de parcelles au profit de la CUD dans le cadre du projet "DK PLUS" de mobilité
13. Dunkerque - Site école du parc de la Marine - Désaffectation et déclassement du domaine public
14. Dunkerque - Malo les Bains - Ecole Jacquard - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.

ACTION SOCIALE

15. Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Communale d'Accessibilité.

APPEL D'OFFRES

Fonctionnement des services

16. Acquisition d'enveloppes

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

17. Rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

M. le maire :

Mesdames et messieurs bonjour, je vous prie de prendre place, il est 18h15 je déclare ouverte cette séance du conseil municipal et je donne la parole immédiatement à monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel, une cérémonie maintenant bien classique !

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 23 septembre 2016
pour la séance du jeudi 29 septembre 2016

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Madame Karima BENARAB	1ère Adjointe au Maire
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe de quartier
Madame Alice VARET	Adjointe au Maire
Monsieur Yves PANNEQUIN	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Michel TOMASEK	Adjoint au Maire
Madame Monique BONIN	Adjointe au Maire
Madame Nadia FARISSI	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Yves FREMONT	Adjoint au Maire
Madame Diana DEQUIDT	Adjointe au Maire
Monsieur Bernard MONTET	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY - VOITURIEZ	Adjointe au Maire
Monsieur Etienne DUQUENNOY	Adjoint au Maire
Monsieur Pascal LEQUIEN	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-délégué
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Régis DOUILLIET	Conseiller municipal
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Martine COUDEVYLLE	Conseillère municipale
Monsieur Gérard GOURVIL	Conseiller municipal
Madame Annette DISSELKAMP	Conseillère municipale
Madame Catherine DAMMAN	Conseillère municipale
Monsieur Guy SAINT-MARTIN	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale
Monsieur Frédéric VANHILLE	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Madame Stéphanie PEEREN	Conseillère municipale
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Madame Olivia HENDERYCKX	Conseillère municipale
Monsieur Davy LEMAIRE	Conseiller municipal
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Laura EVRARD	Conseillère municipale
Monsieur Benjamin PRINCE	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Joëlle CROCKEY	Conseillère municipale
Monsieur Christian HUTIN	Maire-délégué départ à 20H10
Madame Claudine DUCELLIER	Conseillère municipale départ à 20H50
Madame Delphine CASTELLI	Conseillère municipale
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Madame Angélique VERBECKE	Conseillère municipale
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal

ABSENT(S) :

Monsieur Michel DELEBARRE Conseiller municipal

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Monsieur Guillaume FLORENT à Monsieur Pascal LEQUIEN,

Monsieur Alain SIMON à Monsieur Etienne DUQUENNOY, Monsieur Guy LECLUSE à Madame Martine ARLABOSSE, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Monsieur Roméo RAGAZZO à Monsieur Christian HUTIN, Monsieur Wulfran DESPICHT à Madame Claudine DUCCELLIER, Madame Martine FORTUIT à Monsieur Philippe EYMERY.

M. le maire :

Merci monsieur Bécuwe, le quorum étant atteint nous pouvons délibérer.

En préambule de ce conseil je reviendrai sur quelques faits qui ont marqué l'actualité de ces derniers mois. Nous avons tous vécu, avec une profonde émotion, deux attentats terroristes qui ont frappé la France durant l'été, dans la nuit du 14 au 15 juillet à Nice : 86 personnes de 19 nationalités différentes ont trouvé la mort alors qu'elles étaient venues assister en famille au feu d'artifice de la fête nationale, 400 autres personnes ont été blessées au cours de cet attentat. Deux semaines plus tard deux terroristes assassinaient le père Jacques Hamel pendant son office dans l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray. Au nom de tous les dunkerquois je tiens à exprimer notre solidarité et notre compassion à l'égard des familles et des proches des victimes mais aussi notre détermination à combattre la barbarie sous toutes ses formes. Le Président de la République se rendra à Nice le 14 octobre prochain à l'occasion d'un hommage national, la ville de Dunkerque s'y associe pleinement.

À l'échelle locale nous avons appris avec tristesse le décès de Rosval II alias André Verscheure ex tambour-major de Rosendaël qui a conduit la bande pendant 31 ans.

Dans un registre plus heureux je tiens à féliciter madame Séverine Wicke pour la naissance de son deuxième enfant une petite Valentine qui vient rejoindre Anatole. Je tiens aussi à féliciter madame Monique Bonin devenue grand-mère d'un petit Dorian et madame Catherine Seret grand-mère d'un petit Sacha.

En matière économique l'agglomération connaît actuellement plusieurs dossiers de restructurations industrielles que je suis avec la plus grande attention en tant que président de la communauté urbaine. En parallèle nous avons enregistré l'implantation de l'entreprise irlandaise ECOSEM un projet qui se traduit par un investissement total de 47 millions d'euros sur trois ans engendrant la création de 37 emplois directs et 40 pendant la phase de construction.

Toujours au chapitre économique notre station balnéaire a connu un franc succès cet été sur le plan touristique avec une fréquentation en nette hausse et ce pour la deuxième année consécutive.

En matière d'accueil de productions cinématographiques là aussi deux nouveaux réalisateurs sont venus tourner à Dunkerque cet été. La réalisatrice Olga Baillif pour son long-métrage « autour de Luisa » et Michael Haneke pour son film « happy end ». Après le printemps marqué par le tournage de la superproduction de Christopher Nolan la dynamique économique générée par les tournages s'est donc poursuivie.

Dans le domaine sportif plusieurs dunkerquois se sont distingués dans de nombreuses disciplines, je vais simplement citer la gymnaste Louise Vanhille qui termine à la 21^e place du concours individuel aux jeux olympiques de Rio, c'est quand même un résultat exceptionnel, Louise est en plus revenue dans son club et a partagé un entraînement avec les jeunes de Dunkerque Gym et ça a été un moment particulièrement fort pour tous ces jeunes gymnastes. Le handballeur de l'US DK Florent Boulogne est devenu champion d'Europe avec l'équipe de France des U 18. Le jeune licencié de Dunkerque littoral cyclisme Alexys Brunelle emporte le titre de champion d'Europe junior du contre-la-montre, en parachutisme Charles Rommel a remporté la médaille de bronze dans la catégorie vol relatif à 4 au championnat du monde. De nombreuses manifestations ont également remporté un réel succès comme la 35^e édition des boucles dunkerquoises qui a battu le record de participants ou la deuxième édition du FestiFort à Petite-Synthe.

Je tiens à féliciter l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à la réussite de tous les événements de l'été ainsi que tous nos partenaires qu'ils soient associatifs ou privés.

La rentrée a également été marquée par la réouverture le 14 septembre de la maison de quartier du Jeu de Mail qui a repris ses activités dans l'ancienne maison des services publics, un équipement qui accueille aussi le siège de l'ADUGES et le centre d'information sur le droit des femmes et des familles. (Diapo) Un bel équipement vous en voyez une image.

En parallèle plus de 6300 petits dunkerquois ont repris le chemin de l'école. Ils ont pu y découvrir quelques nouveautés, l'ex école du Fort Louis a par exemple fait l'objet d'une profonde rénovation et a été rebaptisée école André Nita du nom d'un ancien handballeur dunkerquois, éducateur sportif de la ville, un passionné ! La rentrée des élèves a aussi été accompagnée d'un plan de sécurisation des écoles porté par tous les niveaux de collectivités et par l'État. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les volontaires qui ont accepté d'aider la police municipale et nationale à travers une action de vigilance aux abords des établissements scolaires.

Je tenais à vous informer aussi que j'avais reçu hier dans cet hôtel de ville l'ambassadeur de Palestine à l'Unesco le jour même du décès de Shimon Peres. J'ai pu lui rappeler la volonté de notre ville et de notre communauté urbaine à soutenir toutes les démarches de paix et de réconciliation entre les peuples israéliens et palestiniens.

Quelques heures après la séance solennelle du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque j'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à monsieur Sébastien Piève notre nouveau Procureur de la République depuis le 1^{er} septembre.

Je tiens enfin à saluer le travail accompli par notre collègue Jérôme Soissons, que je vois au fond de la salle, jusqu'alors adjoint à l'urbanisme et à l'environnement au sein de notre conseil, Jérôme Soissons s'est largement investi à mes côtés sur les dossiers urbanistiques de la commune. Il a apporté son œil éclairé, il a exprimé sa passion pour notre territoire et je l'en remercie chaleureusement. Pour pouvoir à l'avenir être libre de toute contrainte sur le plan professionnel et éviter tout conflit d'intérêts ou difficultés éthiques il a fait le choix de démissionner de son poste d'élu. Il s'agit là d'un choix professionnel qui se respecte parfaitement. Une équipe municipale à l'image de la population est aussi composée de personnes en situation d'activité et il est logique que

cette équipe évolue en fonction des engagements professionnels. Merci Jérôme !

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Adopté à l'unanimité

M. Le maire :

*J'en viens dès à présent à notre ordre du jour.
Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2016. Avez-vous des observations ?*

*Pas d'observation, je peux donc considérer donc que qu'il est adopté.
Je vous en remercie.*

II DELIBERATIONS

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.- Installation de monsieur Laurent Schoutteet dans les fonctions de conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Suite à la démission de monsieur Jérôme Soissons de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire, il s'avère nécessaire de le remplacer pour que le Conseil Municipal soit au complet.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Laurent Schoutteet suivant de la liste « Dunkerque en mouvement » est désigné conseiller municipal.

En conséquence, je procède aujourd'hui à son installation officielle au sein du Conseil Municipal.

M. le maire :

Monsieur Laurent Schoutteet habite Mardyck depuis 20 ans et fait partie de la commission consultative de Mardyck, il a 50 ans, est marié et père de trois enfants, il est employé depuis 1992 dans un office public situé à Gande Synthe où il est chargé d'hygiène et de sécurité. Il a connu également une belle carrière sportive avec une ceinture marron de judo et une qualification au championnat de France d'athlétisme en 1985.

Monsieur Schoutteet j'ai le plaisir aujourd'hui de procéder à votre installation officielle au sein du conseil municipal.

Monsieur Schoutteet : bienvenue !

Voilà pour l'installation de monsieur Schoutteet.

J'en arrive à la délibération numéro 2.

Au-delà de l'arrivée de monsieur Schoutteet au sein de notre conseil j'ai souhaité que le départ de monsieur Jérôme Soissons soit aussi l'occasion d'un redéploiement des délégations des adjoints. Deux enjeux m'ont guidé dans cette réflexion : renforcer la proximité avec la population et accentuer notre engagement sur certains enjeux. C'est la raison pour laquelle je ne vous proposerai pas ce soir un remplacement poste pour poste de monsieur Soissons mais une nouvelle distribution des compétences au sein de l'exécutif municipal.

Tout d'abord les questions relatives à l'urbanisme réglementaire tel que par exemple la délivrance des permis de construire ou la représentation de la ville lors des réunions sur le plan local d'urbanisme à la communauté urbaine seront confiées aux maires adjoints de quartier. Cette évolution vise à renforcer la proximité de la décision avec la population et à entretenir une certaine identité urbaine propre à chaque quartier de notre ville.

La problématique de la transition écologique et la promotion de l'écocitoyenneté au sein de la population comme de l'administration municipale seront confiées à madame Diana Dequidt, cette évolution permettra de renforcer le lien entre un axe fort d'éducation populaire et la démocratie locale. Les questions relatives au cadre de vie telles que les espaces verts, la propreté, les espaces naturels, la politique de la ville y compris le suivi du programme local de rénovation urbaine, la politique de stationnement, la voirie et l'éclairage public seront confiés à madame Karima Benarab. Toutes ces questions de vie quotidienne sont très importantes pour nos concitoyens et elles sont aujourd'hui impactées par une évolution réglementaire à l'échelle nationale qui rend difficile la mise

en œuvre du service public. J'ai donc souhaité que ma première adjointe s'y implique aux côtés des agents des services techniques. La propreté, la qualité des espaces publics sont clairement des priorités de l'action municipale et élus comme techniciens nous devons relever le défi d'une ville plus belle dans un contexte environnemental et budgétaire plus contraint.

Compte tenu des enjeux maritimes qui touchent particulièrement notre territoire en ce moment j'ai souhaité, par ailleurs, confier à un adjoint une délégation à la mer, j'ai notamment été sensible au cours de l'été à l'appel des pêcheurs amateurs et professionnels qui trouveront à travers cette délégation un interlocuteur à leur écoute au sein de la municipalité. Cette fonction sera exercée par monsieur Guillaume Florent. Quant à la délégation sport c'est monsieur Frédéric Vanhille qui en assurera la charge en tant que conseiller municipal, conseiller spécial auprès du maire.

Enfin j'ai confié à monsieur Pascal Lequien la gestion et les travaux concernant les bâtiments communaux.

Au regard de cette nouvelle distribution des délégations je vous propose donc dans cette délibération numéro 2 de laisser vacant le poste d'adjoint au maire libéré par monsieur Jérôme Soissons et de créer un poste d'adjoint de quartier chargé du quartier de Dunkerque-Centre.

Avant que nous passions au vote, avez-vous des observations ?

Monsieur Eymery, madame Ducellier.

M. Eymery :

Oui monsieur le maire, vous venez de nous expliquer que vous organisiez une nouvelle distribution de compétences par un redéploiement des adjoints et concernant le poste de monsieur Soissons vous nous avez décliné un certain nombre de fonctions or ce que vous nous avez décliné ne correspond pas à ce qui est inscrit sur votre arrêté. En effet vous aviez donné en avril 2014 des délégations de signature à monsieur Jérôme Soissons pour l'aménagement urbain et l'urbanisme notamment les permis de construire, déclarations préalables, l'environnement, publicité, affichage, cadre de vie et là vous nous expliquez que l'urbanisme réglementaire est transféré aux adjoints de quartier, doit-on y mettre l'ensemble des permis de construire et des déclarations préalables ? Merci de répondre à cette question

Sur l'environnement vous êtes resté silencieux, sur la publicité et l'affichage vous êtes resté silencieux, vous avez introduit la transition écologique qui est dévolue désormais à madame Dequidt mais la transition écologique n'apparaît pas dans les délégations de signature de votre arrêté. Vous avez introduit la politique de la ville, la voirie, les espaces publics mais là encore cette dénomination n'apparaît pas dans les délégations de signature donc si vous pouviez être un peu plus clair. Il y avait des délégations de signature sur de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, de l'environnement, de la publicité et de l'affichage et du cadre de vie, dites-nous très simplement délégation par délégation ce qui est dévolu à d'autres adjoints.

Vous nous proposez la création d'un poste d'adjoint de quartier sur Dunkerque centre or le 5 avril 2014 vous nous aviez proposé la création de quatre postes d'adjoint quartier en regroupant les anciennes communes de Dunkerque. Pouvez-vous nous préciser quand vous dites création d'un poste d'adjoint de quartier puisque vous ne nous avez pas annoncé une substitution à un adjoint qui est aujourd'hui en poste, cela veut donc dire qu'il y aura un cinquième adjoint de quartier. Pouvez-vous nous confirmer si ce que nous interprétons est la bonne solution ou si monsieur Davy Lemaire est amené à remplacer un des adjoints de quartier qui a été élu en avril 2014 ?

M. le maire :

Très bien, monsieur Davy Lemaire un peu par anticipation apparemment c'est par acclamation que vous êtes appelé, moi je n'ai rien dit !

Madame Ducellier et monsieur Hutin.

Mme Ducellier :

Oui tout d'abord je souhaite la bienvenue à monsieur Schoutteet parmi nous, je l'ai souhaité aux nouveaux entrants durant ce mandat alors je le fais aussi à ce monsieur. Rappelons que cette installation est due à la démission de monsieur Soissons, alors plusieurs questions me viennent à l'esprit : quelle est la goutte qui a fait déborder le vase quelque part ? Ou bien qui a cassé le vase ? Ces questions en appellent d'autres : réflexions de fond, les délégations de monsieur Soissons sont très importantes pour la vie de notre collectivité à plusieurs titres pour l'urbanisme dans la politique de repeuplement du centre-ville qui manque cruellement d'habitants pour dynamiser les commerces et apporter de la vie dans ce centre pour l'environnement : capital pour les habitants qui souhaitent vivre dans une ville agréable où il est possible de profiter des parcs, des commerces et du patrimoine entre autres, pour l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux pour tendre vers des bâtiments passifs allégeant ainsi la facture de nos concitoyens qui ont grand besoin de pouvoir d'achat et d'emploi aussi Il est important que ces différentes fonctions ne restent pas vacantes longtemps dont vous venez de nous expliquer qu'elles seront redistribuées un peu partout. Je ne pense pas qu'émettre ces délégations apporte un fonctionnement intelligent dans le cadre de ces fonctions. Je pense qu'il serait peut-être préférable, peut être divisé en deux : environnement et peut-être urbanisme énergie mais faire comme ça, dispatcher, émettre ces délégations je ne suis pas sûre qu'au niveau du fonctionnement de la collectivité on soit sur la bonne voie !

M. le maire :

Monsieur Hutin.

M. Hutin :

Merci monsieur le maire. Simplement pour dire j'ai la procuration de monsieur Roméo Ragazzo le maire de Fort-Mardyck. C'est la première fois depuis l'élection qu'il y a une modification du tableau, on est presque à mi mandat, et un changement qui est légitime d'ailleurs de part la majorité municipale. Les maires délégués ont un statut particulier qui dépend de la loi Marcellin qui est une loi ancienne mais qui est encore en cours et je m'amuse d'ailleurs régulièrement à l'Assemblée Nationale pour voir un certain nombre de projets de lois qui sont déposés de manière quasiment interactive pour permettre à des communes de s'associer à nouveaux comme nous le faisons ici à Dunkerque. Je pense que dans les années qui viennent, la fusion de communes telle qu'elle existe n'a pas un grand succès, l'association de communes pourrait en avoir compte tenu des délégations qu'octroie le conseil de Dunkerque, le grand conseil de Dunkerque aux maires délégués que nous sommes Roméo Ragazzo et moi. Nous nous sommes tous les deux pour le respect, bien entendu je parle en son nom et en mon nom, et au nom de nos conseils, nous sommes particulièrement attentifs au respect de la charte, c'est ce qui se passe aujourd'hui, je tiens à le préciser, le respect de la charte est essentiel. Nous travaillons ensemble en efficacité, en réelle efficacité entre la grande ville de Dunkerque, l'ancienne ville de Dunkerque le maire de Dunkerque et les deux maires délégués et en confiance, je pense qu'on peut le dire également, parfois raisonné mais en confiance quand même ! Donc il me semble légitime que sur ce deuxième point nous n'avons pas à nous mêler de la réorganisation interne du conseil et tout au moins du tableau des effectifs et des adjoints dunkerquois. C'est une correction, ça me semble tout à fait légitime et Roméo et moi sommes d'accord pour ne pas participer au vote sur le deuxième point, ça me semble tout à fait correcte, mêlons-nous chacun de nos affaires et ça sera très correct.

M. le maire :

Très bien, d'autres interventions ?

Non.

Quelques éléments de réponse avant de passer au vote.

Monsieur Eymery je ne vais pas faire la liste de toutes les délégations, je pense que pour le public ce serait particulièrement fastidieux, je pourrais vous dire par exemple que la publicité sera dans l'arrêté attribuée à madame Karima Benarab, on pourrait effectivement reprendre les différents éléments, je préfère vous communiquer par écrit l'arrêté avec l'ensemble des délégations et vous aurez plusieurs éléments. Je rappelle monsieur Eymery que quand une délégation n'est pas donnée à un adjoint elle est gardée au maire c'est une règle de base donc ce qui ne figure pas dans le tableau a le droit de ne pas figurer dans le tableau. La politique de la ville était à mon niveau, je souhaite aujourd'hui qu'elle soit déléguée à ma première adjointe voilà. Il y a des évolutions effectivement dans l'arrêté.

Sur les explications après au niveau des adjoints, un adjoint thématique nous a quittés, je propose de le remplacer par un nouveau poste d'adjoint je ne vois pas où est la difficulté adjoint de quartier en l'occurrence, un adjoint pour un adjoint, un poste d'adjoint pour un poste d'adjoint ça semble assez facile à comprendre pourtant !

Sur ce qu'a dit madame Ducellier, je partage ce que vous avez dit de Jérôme Soissons, je le dis, moi j'apprécie beaucoup Jérôme, je l'ai dit dans mon propos introductif, je continuerai d'ailleurs toujours à l'apprécier et ça ne changera pas n'est-ce pas Jérôme ! Donc là-dessus il n'y a aucune difficulté après il y a des choix qui sont opérés, des choix personnels, je les respecte il faut les respecter et vous pouvez avoir confiance en la municipalité pour que l'ensemble des éléments de la délégation de Jérôme soit parfaitement poursuivi. Il y a des personnes de qualité dans cette équipe municipale, Jérôme en faisait partie, il y a toujours autant de personnes de qualité dans cette équipe municipale et on saura conduire la politique en matière d'urbanisme et d'environnement.

Voilà un petit peu ce que j'avais envie de dire suite à vos interventions respectives.

Je vous propose de passer au vote.

Êtes-vous d'accord pour laisser vacant le poste d'adjoint...

Monsieur Eymery souhaite intervenir.

Oui monsieur Eymery ?

Allez-y monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui, d'abord vous dire que votre réponse je ne la comprends pas je vous ai demandé très précisément puisque vous proposez la création d'un adjoint de quartier supplémentaire est-ce que vous serez bien à 5 adjoints de quartier ?

Sur le vote il sera conforme à celui que nous avons exposé en avril 2014. Vous avez vous-même cité les textes, vous avez indiqué que la limite fixée à l'article L2122 – 2 est de 30 % d'adjoints c'est-à-dire que de manière facultative il est prévu...

Monsieur Eymery arrête de parler.

M. le maire :

Vous avez terminé monsieur Eymery ?

M. Eymery :

Non, mais je ne sais pas il y a une musique de fond...

M. le maire :

Ça n'est pas très, très grave jusqu'à présent monsieur Eymery, ça ne vous a pas perturbé !

M. Eymery :

Si ça me perturbe beaucoup !

Conformément à nos engagements de campagne de ne pas créer de nombre d'adjoints en poste supérieur au plafond de 30 % de l'effectif du conseil nous votons contre la création d'un nouveau poste d'adjoint de quartier et vous demandons de garder un nombre de postes d'adjoints à 30 % de l'effectif conformément aux textes.

M. le maire :

Les textes sont parfaitement respectés, il y a aucun problème là-dessus, la ville a le droit à 5 adjoints de quartier, 4 + 1 ça fait 5, vous savez bien compter monsieur Eymery jusque-là, après c'est plus compliqué et puis sur les adjoints thématiques effectivement il y a 30 % et je vous propose de laisser un poste vacant dans ces 30 %. Donc là-dessus les textes sont parfaitement respectés.

Êtes-vous d'accord pour laisser vacant le poste d'adjoint au maire libéré par monsieur Soissons ?

Qui est contre ?

(Non-participation de monsieur Hutin et de monsieur Ragazzo)

Non-participation des élus du groupe Défi Dunkerquois

Abstentions de madame Crockey et de madame Ducellier.

Tous les autres sont pour ?

Je vous en remercie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122 – 2 – 1 du code général des collectivités territoriales il est proposé de créer un poste d'adjoint de quartier chargé du quartier de Dunkerque centre.

Qui est contre cette proposition ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Même vote pour tout le monde ?

Bien même vote pour tout le monde.

Tous les autres sont pour ?

Complément à la délibération 2 concernant la procédure de vote de l'adjoint de quartier.

Pour voter vous avez des bulletins de couleur jaune sur vos tables. Je rappelle aux titulaires d'un pouvoir qu'ils doivent voter deux fois.

Je demande aux deux plus jeunes conseillers monsieur Rémy Bécuwe et monsieur Adrien Nave dès qu'ils auront voté ainsi qu'à monsieur Corbier directeur général des services et à monsieur Janssen directeur général adjoint de procéder au dépouillement.

2.- Création d'un poste d'adjoint de quartier et élection

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

1/ A la suite de la démission de monsieur Jérôme Soissons de son poste d'adjoint au maire, il y a lieu de décider si ce poste demeure vacant ou si au contraire il convient de désigner un nouvel adjoint.

Je vous propose de laisser ce poste vacant. Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le vote donne les résultats suivants :

- 44 favorables pour laisser le poste vacant

- 6 non participation : Christian Hutin, Roméo Ragazzo et la liste « Défi Dunkerquois »

- 2 abstentions : Claudine Ducellier, Joëlle Crockey

Le poste reste donc vacant.

2/ Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2-1 du CGCT il proposé de créer un poste d'adjoint de quartier chargé du quartier de Dunkerque centre.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le vote donne les résultats suivants :

- 46 favorables
- 2 abstentions : Claudine Ducellier, Joëlle Crockey
- 4 vote contre : liste « Défi Dunkerquois »

Il sera donc procédé à une nouvelle élection d'adjoint de quartier.

3/ Conformément aux dispositions des articles L 2122-7-2 alinéa 3 et L 2122-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin uninominal à bulletins secrets. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je vous propose la candidature de monsieur Davy Lemaire au poste d'adjoint de quartier.

Y a-t-il d'autres candidats ?

-

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
Bulletin blanc : 4
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

Monsieur Davy Lemaire a obtenu 42 voix

Monsieur Davy Lemaire ayant obtenu la majorité absolue, est élu adjoint de quartier de Dunkerque centre.
Monsieur Davy Lemaire prend rang à la suite des adjoints en place.

M. le maire :

Monsieur Davy Lemaire vous êtes élu adjoint de quartier de Dunkerque centre, vous prenez le rang à la suite des adjoints en place et je vais vous demander de venir me rejoindre afin que je puisse vous remettre cette écharpe.

Remise de l'écharpe à monsieur Davy Lemaire.
Applaudissements de l'assemblée

Je précise que outre sa délégation à Dunkerque centre Monsieur Davy Lemaire continuera à gérer les dossiers relatifs à la jeunesse, il sera appuyé dans cette fonction par madame Olivia Henderyckx conseillère municipale qui se voit attribuer la délégation participation des jeunes à la vie de la cité en complément de ses délégations actuelles.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour indiquer que plusieurs conseillers municipaux se sont vus octroyer de nouvelles délégations. C'est le cas par exemple pour monsieur Jean-Philippe Titeca qui s'occupera des espaces naturels en lien avec madame Karima Benarab, pour madame Stéphanie Peeren qui s'impliquera également dans les ateliers éducatifs et l'apprentissage des langues étrangères en lien avec monsieur Yves Pannequin pour monsieur Benjamin Prince qui aura également la délégation au développement numérique en lien avec monsieur Jean-Yves Frémont.

J'en viens à la délibération numéro 3.

Compte tenu du départ de Monsieur Soissons et de la modification de certaines délégations aux adjoints et conseillers municipaux il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués dans plusieurs organismes extérieurs.

Pour l'ensemble des désignations qui suivent et conformément à l'article L 2121 – 21 du code général des collectivités territoriales je vous propose un vote à main levée. Êtes-vous tous d'accord avec cette proposition qui nécessite l'unanimité ?

Qui est contre ?

Monsieur Eymery vous êtes contre ? Vous voulez parler ?

Allez-y.

M. Eymery :

Là encore j'ai de la difficulté à vous comprendre, nous recevons un ordre du jour avec une synthèse où il est inscrit en toutes lettres que pour le syndicat intercommunal des dunes de Flandre c'est un scrutin uninominal à bulletins secrets et là vous dites que conformément aux textes on peut choisir de voter à main levée donc est-ce qu'il y a une erreur sur cette synthèse ou est-ce que ça s'applique uniquement pour les autres désignations ?

M. le maire :

Ça s'applique uniquement pour les autres désignations, le SIDF ce sont des bulletins secrets obligatoirement mais pas les autres c'est pour ça que je vous pose la question parce qu'il y en a beaucoup d'autres.

M. Eymery :

Nous allons demander le vote à bulletins secrets et puis nous verrons au cours du déroulement si nous sommes amenés à maintenir cette position.

Monsieur le maire annonce les désignations ; suivent les votes pour chacune d'elles.
(Interventions relatives aux différentes instances énumérées dans la délibération ci-après)

a) syndicat intercommunal des dunes de Flandre.

M. le maire :

Vous avez des bulletins de vote de couleur orange sur vos tables, je vous rappelle aussi que les titulaires peuvent voter deux fois, vous avez donc un bulletin vierge vous pouvez y mettre ce que vous voulez et vous avez un bulletin avec monsieur Frédéric Vanhille, à vous de choisir.

Comme monsieur Nave est candidat je vais demander à Benjamin Prince de venir à la table des scrutateurs.

Durant le dépouillement pour le syndicat intercommunal des dunes de Flandre monsieur Eymery souhaite la parole.

Oui Monsieur Eymery, allez-y.

M. Eymery :

Vous venez d'indiquer que comme Monsieur Nave est candidat il ne va pas être au dépouillement vous avez annoncé ça d'autorité mais monsieur Nave était tout près dans son rôle de benjamin de participer au dépouillement.

M. le maire :

*C'est vrai monsieur Nave, vous êtes frustré ?
Vous allez vous rattraper sur le prochain vote ne vous inquiétez pas !*

M. Eymery :

On va quand même regarder !

M. le maire :

Regardez, regardez !

M. Eymery :

La confiance n'exclut pas le contrôle !

M. le maire :

*C'est bon, reprenez le micro à monsieur Eymery, il a assez parlé !
Venez contrôler monsieur Nave, regardez, regardez !
Pendant le dépouillement je vais passer à la désignation suivante.*

b) Société du développement du dunkerquois (S3D)

M. le maire :

Monsieur Eymery vous étiez le seul à vous opposer à un scrutin à main levée, est-ce ce que vous maintenez votre position ?

M. Eymery :

Je vous remercie de noter monsieur le maire lorsque j'ai levé la main cela voulait dire que mes collègues de la liste Défi Dunkerquois levaient la main également donc nous étions plusieurs à demander le vote à bulletins secrets et nous maintenons cette position.

M. le maire :

Très bien. Donc pour la S3D vous avez des bulletins de couleur blanche qui sont sur votre table, ils ne sont pas pré-imprimés vous aurez donc le choix entre trois candidats.

Entre-temps monsieur le maire annonce le résultat du vote du SIDF.

M. le maire :

Nous passons au vote pour la représentation à la S3D.

À l'issue du vote monsieur Nave s'installe à la table de dépouillement.

M. le maire :

Monsieur Nave vous êtes candidat, je préfère que ce soit monsieur Benjamin Prince et vous pouvez rester observateur si vous le souhaitez.

Monsieur Nave exprime le souhait de dépouiller.

M. le maire :

Non, il n'y a pas à dire non jusqu'ici j'ai la police de l'assemblée et je vais vous demander de vous lever et de laisser la place à Benjamin Prince.

Je demande plus si vous le souhaitez, je suis poli au départ mais après je deviens un peu plus directif.

Monsieur Benjamin Prince vous pouvez vous installer.

Pendant le dépouillement je vous propose de passer au vote suivant

c) Société publique de l'agglomération dunkerquoise (SPAD).

M. le maire :

Monsieur Eymery au nom de l'ensemble des colistiers que vous représentez, vous êtes pour l'instant les seuls à vous opposer à un vote à main levée, maintenez-vous votre position ?

M. Eymery :

Nous sommes tout à fait d'accord pour un vote à main levée, nous ne présentons pas de candidat et nous ne participerons pas, cette affaire ne nous regarde pas sur ce vote !

M. le maire :

Très bien, je vous en remercie. Donc nous allons procéder à un vote à main levée.

Monsieur Hutin demande un vote à bulletins secrets.

M. le maire :

Monsieur Hutin vous demandez un vote à bulletins secrets, d'accord, très bien alors on procédera à un vote à bulletins secrets.

Il y a plusieurs candidates au poste de titulaire : conseil d'administration et assemblée générale donc c'est là-dessus que s'opérera le vote, donc je vous demande de mettre qu'un nom.

Comme il n'y a qu'une candidature pour être suppléant Monsieur Alain Simon sera suppléant.

Et donc les appariteurs pourront ramasser les bulletins concernant la SPAD

En attendant lecture du résultat concernant S3D.

M. le maire :

Monsieur Nave vous n'êtes pas candidat, je vous invite à rejoindre...

Monsieur Nave ne souhaite plus prendre part au dépouillement.

M. le maire :

*Vous n'avez plus envie ? La frustration s'est levée d'un coup ! Quel regret ! Allez monsieur Prince !
Pendant le dépouillement concernant la SPAD je vais passer au suivant.*

d) Dunkerque Promotion.

M. le maire :

*Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à un vote à main levée ?
Madame Ducellier vous vous opposez un vote à main levée, vous avez envie d'écrire ?
On va donc procéder à un vote à bulletins secrets. Certains ont du temps ce soir.
Je vais demander aux appariteurs de recueillir les bulletins concernant Dunkerque Promotion.*

Voilà les résultats concernant la SPAD.

Pendant que le dépouillement pour Dunkerque Promotion est en cours nous allons passer à la maison de l'environnement.

e) Maison de l'environnement

M. le maire :

*Quelqu'un s'oppose-t-il un vote à main levée ?
Madame Castelli, très bien donc vous allez prendre un bulletin blanc et vous aurez donc le choix entre trois noms.
Je vais demander aux appariteurs de recueillir les bulletins concernant la maison de l'environnement.*

Et donc voici le résultat pour Dunkerque promotion.

f) Conseil de maison de quartier:

Pendant que le dépouillement sur la maison de l'environnement est en cours je vous propose de passer au conseil de maison de quartier.

Monsieur Davy Lemaire étant devenu adjoint de quartier de Dunkerque centre il est membre de droit de ces conseils de maison de quartier concernant Dunkerque centre.

Quelqu'un s'oppose-t-il un vote à main levée ?

Monsieur Hutin, donc nous allons procéder à un vote à bulletins secrets.

Nous allons donc vous donner des bulletins de couleur blanche pré-imprimés avec la liste que j'ai présentée et un totalement blanc pour la liste complémentaire.

En attendant voici les résultats pour la maison de l'environnement.

g) Conseils d'écoles

Nous sommes donc maintenant aux maisons de quartier, les bulletins continuent à être distribués quand ils auront été distribués les appariteurs passeront pour les recueillir.

*Je vais demander aux appariteurs de recueillir les bulletins concernant les maisons de quartier.
Très bien pendant que les conseils de maison de quartier sont en cours de dépouillement nous passons à la dernière série, les conseils d'écoles.*

Je vais demander aux appariteurs de distribuer les bulletins concernant les conseils d'écoles. Et dès que les bulletins auront été distribués je demanderai aux appariteurs de recueillir l'ensemble des bulletins pour le dernier dépouillement.

Bon courage monsieur Bécuwe et monsieur Prince, c'est le dernier !

Résultat des maisons de quartier.

3.- Désignation de représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

A la suite de la démission de monsieur Jérôme Soissons de ses fonctions de conseiller municipal et de la modification de certaines délégations du maire aux adjoints et conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués dans plusieurs organismes extérieurs :

a) Syndicat intercommunal des dunes de Flandre:

Il est proposé de remplacer monsieur Guillaume Florent en sa qualité de titulaire.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à trois tours à bulletins secrets.

Je vous propose la candidature de monsieur Frédéric Vanhille.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Adrien Nave

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Frédéric Vanhille : 44 voix

- Adrien Nave : 4 voix

Monsieur Frédéric Vanhille ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué au SIDF en qualité de titulaire.

Tous les votes qui suivent ont lieu à bulletins secrets.

b) Société du développement du dunkerquois:

Il est proposé de remplacer monsieur Jérôme Soissons au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Je vous propose la candidature de monsieur Bernard Montet.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Claudine Ducellier

- Adrien Nave

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Bernard Montet : 42 voix
- Claudine Ducellier : 5 voix
- Adrien Nave : 4 voix

Monsieur Bernard Montet ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

c) Société publique de l'agglomération dunkerquoise:

Il est proposé de remplacer monsieur Jérôme Soissons au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Je vous propose la candidature de madame Karima Benarab en qualité de titulaire et monsieur Alain Simon en qualité de suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Joëlle Crockey sur le poste de titulaire

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Karima Benarab : 42 voix
- Joëlle Crockey : 6 voix

Madame Karima Benarab ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale en qualité de titulaire. Monsieur Alain Simon, seul candidat est nommé délégué suppléant.

d) Dunkerque Promotion:

Il est proposé de remplacer monsieur Jérôme Soissons à l'assemblée générale. Je vous propose la candidature de madame Karima Benarab.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Claudine Ducellier
- Adrien Nave

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Karima Benarab : 44 voix
- Claudine Ducellier : 4 voix
- Adrien Nave : 4 voix

Madame Karima Benarab ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour siéger à l'assemblée générale.

e) Maison de l'environnement :

Il est proposé de remplacer monsieur Jérôme Soissons au conseil d'administration. Je vous propose la candidature de madame Diana Dequidt.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Delphine Castelli
- Angélique Verbecke

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Diana Dequidt : 42 voix
- Delphine Castelli : 6 voix
- Angélique Verbecke : 4 voix

Madame Diana Dequidt ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour siéger au conseil d'administration.

f) Conseil de maison de quartier:

Il est proposé de remplacer monsieur Davy Lemaire au conseil de maison de quartier des Glacis par monsieur Jean-Philippe Titeca , du Jeu de mail par madame Nadia Farissi, Basse ville par madame Olivia Henderyckx et Dunkerque centre soubise par madame Séverine Wicke.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Maison de quartier des Glacis : Delphine Castelli
- Maison de quartier du Jeu de mail : Joëlle Crockey
- Maison de quartier de la Basse ville : Claudine Ducellier

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Maison de quartier des Glacis : Jean-Philippe Titeca : 42 voix
 - Maison de quartier du Jeu de mail : Nadia Farissi : 42 voix
 - Maison de quartier de la Basse ville : Olivia Henderyckx : 42 voix
 - Maison de quartier de Dunkerque centre soubise : Séverine Wicke : 42 voix
- Delphine Castelli : 6 voix
Joëlle Crockey : 6 voix
Claudine Ducellier : 6 voix

Jean-Philippe Titeca, Nadia Farissi, Olivia Henderyckx et Séverine Wicke ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour siéger au conseil de maisons de quartier précitées.

g) Conseils d'écoles: Il est proposé de remplacer monsieur Jérôme Soissons au conseil :

1) de l'école maternelle du Château d'eau par madame Karima Benarab

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Joëlle Crockey

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
Bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Karima Benarab: 42 voix
- Joëlle Crockey : 8 voix

Madame Karima Benarab ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour siéger au conseil l'école maternelle du Château d'eau.

2) de l'école élémentaire de la Porte d'eau et de l'école maternelle de la Porte d'eau par monsieur Davy Lemaire

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Claudine Ducellier

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Davy Lemaire: 42 voix
- Claudine Ducellier : 7 voix

Monsieur Davy Lemaire ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour siéger aux conseils de l'école élémentaire de la Porte d'eau et de l'école maternelle de la Porte d'eau

-3) de l'école maternelle des Glacis par monsieur Jean-Philippe Titeca.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Delphine Castelli

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Jean-Philippe Titeca: 42 voix
- Delphine Castelli : 7 voix

Monsieur Jean-Philippe Titeca ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour siéger au conseil de l'école maternelle des Glacis

M. le maire :

Nous procédons-là au dépouillement de la dernière série des conseils d'écoles.

Le temps du dépouillement de cette série des conseils d'écoles vous verrez sur votre table la liste des commissions municipales renouvelées donc suite au départ de monsieur Jérôme Soissons et quelques évolutions liées aux délégations. Je vous invite à retrouver ça sur vos tables.

Le temps du dépouillement je vous propose de passer à la délibération numéro 4 et je passe la parole à Monsieur Jean-Yves Frémont.

M. Frémont :

Merci Monsieur le maire.

Je vais donc vous présenter les éléments d'information relatifs à la délibération sur l'opération mixte

d'hébergement touristique sur le site Vandenebeele.

Il s'agit pour le coup du choix de l'opérateur et de la question de la signature du protocole d'accord.

Alors vous dire sur ce sujet que dans le cadre du projet de renforcement de l'attractivité touristique de la station balnéaire de Malo les bains la ville de Dunkerque a donc décidé d'engager une opération mixte d'hébergement touristique. À cette occasion en décembre 2015 le conseil municipal avait délibéré sur le lancement d'une consultation qui portait sur un terrain de 11 500 m² sur le site Vandenebeele pour un programme avec trois parties :

- une offre en hébergement touristique de haut de gamme
- un équipement de bains de type balnéo/spa
- et puis une offre de surfaces commerciales

Suite à cet avis d'appel au public, à candidatures et aux réunions d'échanges qui ont été organisées sur le sujet le groupe représenté par la financière Pichet avec un architecte Advento a été retenu.

Il manquait un grand hôtel sur la station balnéaire ça sera désormais le cas avec le grand hôtel de Malo les bains inspiré de villas Malouines mais revisité pour s'ancrer dans le XXI^e siècle. C'est un très joli concept qui a été présenté et qui a séduit la commission à l'unanimité.

Maintenant débute le travail sur la définition opérationnelle de ce projet, c'est la raison pour laquelle (diapo) les images que vous voyez sont au stade d'esquisse qui était demandée dans cette consultation. L'écriture architecturale et urbaine de ce programme s'inspire et s'inscrit et renforcera également la dimension balnéaire de celle qu'on appelle maintenant « la reine des plages du Nord » Le projet est contemporain, il reprend des codes identitaires de Malo les bains des aspects de verticalité, l'originalité des toitures, les bow-windows etc. etc.

Ce programme d'hébergement touristique fonctionne de la manière suivante : il est constitué d'une résidence hôtelière, j'ai bien dit résidence hôtelière de 4 étoiles+, de 100 chambres, qui sera réalisée par une société du groupe Pichet et gérée par une autre société du groupe Pichet sous la marque « grand hôtel Malo les bains ». Les logements quant à eux : il s'agit de la création de 111 logements de standing également réalisés par le groupe Pichet, la commercialisation auprès des acquéreurs pour leur résidence principale ou secondaire. Les logements en accession seront composés de typologie T2 et T3, 66 pour le premier cas, 45 pour le second mais avec une possibilité de réorganiser les surfaces. Pour information la répartition du prix de vente prévisionnel moyen : valeur à octobre 2015 par type de surface est la suivante, sur les T2 : 3200 € TTC au m² et pour les T3 : 2900 € TTC.

Une petite information sur l'équipement de bains ; un équipement de spa qui va être réalisé par une société du groupe Pichet va quant à lui être géré par la société Deep Nature. C'était un élément qui était absolument intéressant dans ce dossier puisque Deep Nature a créé plus de 50 spas à travers le monde et en exploite une quarantaine en France sur des sites assez remarquables. Ils détiennent, pour le coup, et ça c'est important pour le volet touristique qui nous importe, ils détiennent un vrai pouvoir d'attractivité avec leurs équipements et les équipements les plus proches se trouveront du côté de la région parisienne et du côté de Bruxelles. On a une belle typicité avec ces équipements puisqu'ils sont systématiquement adaptés à l'environnement dans lequel ils sont posés. Les commerces et les services ; donc 320 m² vont être réservés au commerce depuis la restauration du concept store etc. ils seront également réalisés par le groupe Pichet.

Et j'en aurai terminé quasiment quand je vous aurai dit que le calendrier prévisionnel est le suivant : signature du protocole à l'automne 2016, dépôt du permis de construire qui vaudra division à l'hiver 2016/2017 et à l'automne 2017 signature d'un acte authentique pour une livraison de première tranche à l'été 2019. Cette première tranche concernera la résidence hôtelière, le spa, les commerces et une première tranche de logements. Alors je conclus en vous disant, ce qui me tient particulièrement à cœur, en second lieu au-delà de l'impact économique et touristique que pourra représenter cet équipement, eh bien l'incidence sur l'emploi. Pichet s'est engagé à désigner prioritairement des entreprises locales pour la construction, ce qui est un élément que nous leur avons demandé, des clauses d'insertion vont être intégrées avec un objectif de 10 % d'heures travaillées réalisées par des travailleurs en recherche d'emploi et enfin l'exploitation de la résidence hôtelière, du restaurant ainsi que des commerces et du spa vont générer 70 emplois à temps pleins.

ECONOMIE TOURISME

4.- Opération mixte d'hébergement touristique et logement - site Vandenebeele - choix de l'opérateur et signature du Protocole d'accord

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a lancé une consultation portant sur un terrain de 11 500 m² situé dans la station balnéaire de Dunkerque-Malo-les-Bains - site Vandenebeele – avec pour objectif d'identifier un opérateur ayant pour mission de réaliser :

- une offre en hébergement touristique haut de gamme;
- un équipement de bains,

- **une offre de surfaces commerciales** (restaurants, commerces, services, etc.)
- **un programme de logements de standing**

Ce projet mixte permettra d'attirer une clientèle familiale, eurorégionale pour du court-séjour et amatrice d'une offre culturelle, sportive et ludique adaptée. Il fonctionnera toute l'année et se connectera avec les autres pôles d'activités touristiques du territoire.

Ces éléments programmatiques possibles s'inscriront dans la dynamique globale de secteur avec lequel le projet interagira.

C'est dans ce cadre que la Ville de Dunkerque, propriétaire du site nécessaire à la réalisation du projet, a publié, le 20 janvier au BOAMP et le 23 janvier 2016 au journal officiel de l'Union Européenne, un avis d'appel public à la concurrence afin de désigner un opérateur pour la réalisation de ce programme balnéaire et résidentiel.

Cette consultation a été menée jusqu'à son terme et il vous est proposé de retenir le programme de la Société Financière Pichet.

Le programme prévisionnel proposé par cette société se décompose comme suit :

- Une résidence hôtelière (4 *+) de 100 chambres sous la marque Grand Hôtel Malo-les-Bains
- Un équipement de bains de type Spa exploité par la société Deep Nature s'étendant sur plus de 850 m²
- Un programme de commerces de 320 m²
- 111 logements de standing en accession

et un programme de stationnement associé ainsi que des espaces extérieurs d'agrément et de desserte.

S'agissant de l'acquisition du foncier, évalué par les Domaines à 1 420 000 €, la Société Financière Pichet a proposé de l'acquérir au prix de 1 600 000 €.

Les engagements de la société sont repris dans un protocole d'accord ci-joint en annexe qui a vocation à contractualiser l'ensemble de son offre et à préciser les conditions économiques du projet notamment en terme d'incidences sur l'emploi.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter l'offre de la Société Financière Pichet,
- autoriser le Maire à signer le signature du protocole d'accord ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Avis favorable en date du 26/09/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

1 abstention : madame Crockey

1 abstention : madame Ducellier

1 abstention : madame Castelli

4 abstentions : liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Merci monsieur Frémont.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Madame Crockey, madame Castelli.

Mme Crockey :

Oui, vous venez de le rappeler le conseil municipal s'est prononcé le 17 décembre 2015 sur le lancement d'une consultation permettant d'identifier un opérateur sur le projet. Vous avez reçu un certain nombre de candidatures et comme le prévoyait le cahier des charges seules trois équipes ont été sélectionnées pour travailler plus précisément sur ledit projet.

Ce soir vous nous proposez de retenir, comme opérateur du programme, la société financière Pichet, monsieur le maire, monsieur l'adjoint au maire pour être tout à fait transparents et respecter le droit à l'information des élus pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Comment s'est faite la sélection qui aboutit au choix de la société Pichet ?

Quelles étaient les autres candidatures ?

Les critères de sélection des trois derniers candidats en lice étaient très précis, 40 % pour la qualité des références de programmes, 30 % pour la partie économique et financière et 30 % sur entre autres la compréhension des enjeux. Quel est donc le classement qui a dû guider votre choix définitif ?

Dans le protocole d'accord que vous joignez à cette délibération, il est indiqué le nombre d'emplois

créés, qu'ont proposé les autres opérateurs en la matière ?

Bref, ce que je vous demande c'est un tableau comparatif complet de l'analyse des offres. Alors je sais que ce dossier ne rentre pas, bien évidemment, dans le cadre d'un appel d'offres mais les services qui me l'ont confirmé l'ont travaillé comme tel, c'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser toutes ces questions.

J'en profite pour vous demander où en est la ville de Dunkerque sur le contentieux engagé par l'équipe qui était censée travailler sur le projet d'un hôtel au Kursaal ? Car dois-je le rappeler un permis de construire avait été signé par l'équipe municipale précédente mais que vous avez décidé de ne pas honorer. À combien les services qui ont toute capacité à le faire, ont-ils évalué le risque financier ? Merci de pouvoir apporter les renseignements sur l'ensemble de ces questions.

M. le maire :

Madame Castelli.

Mme Castelli :

Oui monsieur le maire, monsieur Frémont, je vais être rapide, je voudrais simplement savoir de quelle commission monsieur Frémont vous nous vous avez parlée et de qui elle est composée par ce que moi je siège dans la commission économie tourisme et compagnie et on nous en a jamais parlé dans la commission dédiée aux élus, donc je souhaiterais simplement savoir quelle est cette commission dont vous nous avez parlé dans votre information ? Merci.

M. le maire :

Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui monsieur le maire, l'intervention que je suis amené à faire pour le groupe Défi Dunkerquois recouvre un peu les interventions des précédentes oratrices. Nous avons effectivement des questions à vous poser sur ce qui a pu déterminer le choix. Nous étonner que dans le processus de décision cette délibération n'ait pas été soumise ni à la commission urbanisme, ni à la commission économie tourisme alors même que c'est l'adjoint qui est en charge de cette commission qui aujourd'hui nous la présente. Alors il nous a été répondu que la mise au point du protocole a été engagée mais que les calendriers soit de la commission urbanisme du 7 septembre mais peut-être aurait-il eu désaccord de monsieur Soissons sur ce projet alors que lui-même était encore adjoint ni celui de la commission tourisme qui s'est tenue le 16 septembre n'étaient compatibles, ça veut donc dire que ce protocole d'accord vient, je dirais que l'encre est à peine sèche, puisque vous l'avez passé in fine à l'arraché devant la commission des finances du 26 septembre.

Vous poser d'autres questions, à notre connaissance ce projet qui est important puisqu'il touche à l'aspect cordon du littoral, il touche à notre digue n'a pas été débattu dans les Fabriques d'Initiative Locale sauf si notre mémoire nous fait défaut. Étant dans l'impossibilité d'assister à la commission des finances j'ai demandé un certain nombre de précisions parce qu'on aurait voulu en savoir plus sur ce projet, sur les plans, sur la vue esthétique globale, concernant l'équipement dit de spa, sur la présence de jacuzzi, sur la présence de bains enfin des questions très concrètes sur la nature des équipements et aujourd'hui nous n'avons pas eu ces réponses mais peut-être que vous ne les avez pas encore donc est-ce que vous pouvez aujourd'hui à l'occasion de cette séance du conseil municipal nous en dire un peu plus sur ce projet d'envergure ?

M. le maire :

Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur Frémont vous voulez répondre ?

M. Frémont :

Sur quels aspects souhaitez-vous que je réponde ?

M. le maire :

Sur l'ensemble des aspects que vous avez envie d'évoquer !
Est-ce que ce n'est pas passé en commission tourisme parce que vous étiez contre le projet ? Il n'est pas passé en commission tourisme c'est peut-être que !!!

M. Frémont :

Oui en commission économie tourisme ! Non !

M. le maire :

Non !!!

M. Frémont :

Non, non ! Ça aurait pu, notez, mais ce n'était pas le cas !

Alors la commission à laquelle je fais référence est la CPPU par contre je vais être bien en peine pour vous la décliner...

M. le maire :

Comité de Pilotage des Projets Urbains.

M. Frémont :

Voilà, je préfère que vous m'aidiez pour le coup c'est bien ce qui fait la différence entre nous monsieur le maire, c'est que vous vous souvenez de toutes ces dénominations et moi je n'ai pas cette mémoire là.

Voilà, par contre pour le coup sur la composition de cette commission il me sera difficile de mémoire également de vous la faire mais peut-être monsieur le maire si vous en êtes d'accord on pourrait informer sur ces éléments...

M. le maire :

Oui bien sûr.

M. Frémont :

De vous redire quand même que cette commission a analysé là pour le coup, je vais apporter quelques éléments d'informations sur les critères qui ont été mobilisés. Donc cette commission a analysé effectivement, madame Crockey l'a signalé, sur des critères qui ont été évalués objectivement par rapport à la composition des différents programmes par les services techniques qui ont fait comme ça se déroule dans le cadre, vous l'avez mentionné tout à l'heure, dans le cadre d'un appel d'offres qui ont dépouillé ce dossier exactement de cette manière là et qui ont présenté à la CPPU les éléments et donc les éléments qui ont été présentés ont été présentés avec une évaluation sur les différents critères et de façon tout à fait honnête et comparative qui nous ont permis de statuer sur l'intérêt et l'efficacité, si j'ose dire, au plan économique, au plan touristique des différents programmes. Donc la commission assume à l'unanimité la position qu'elle a prise sur ces différents dossiers. Je vous dirais même que le dossier Pichet est un dossier qui, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, a retenu tout particulièrement l'attention parce qu'au-delà des valeurs économiques sur lesquelles il était positionné qui sont strictement comparables à celles qui figuraient dans les autres dossiers, il bénéficiait d'un avantage qui était la qualité de la traduction qui a été faite de ce projet sur le plan de la composition architecturale c'est-à-dire la cohérence qu'il y a avec les villas Malouines et le projet que nous avons de faire sur cet espace quelque chose qui se situe parfaitement dans la continuité avec l'espace péri urbain et la plage et donc quelque chose qui a l'esthétique particulière revisitée au goût du XXI^e siècle de ce territoire. Que ce projet présente également un certain nombre d'avantages sur le prix de sortie par exemple des logements qui sont intéressants qui sont tout à fait dans les prix de marché acceptables et que pour le coup c'est une belle qualité. Alors quel autre argument je pourrais trouver ? Je cherche...

M. le maire :

Merci monsieur Frémont.

M. le maire :

(Lecture du résultat des votes des conseils d'écoles repris sur la délibération 3)

Pour revenir sur le projet Vandenaabeele, on a là un très, très beau dossier, il y avait trois dossiers de candidature, un qui était plutôt porté par Spie Batignolles, un qui était porté par Demathieu & Bard et donc un qui était porté par le groupe Pichet. Il y a eu tout un travail de critères de la commission indiquée par monsieur Frémont c'était dans le comité de pilotage des projets urbains et on vous communiquera les notations sur les différents critères, on ne le fera pas ici en conseil municipal.

Ce que je peux vous dire c'est qu'au-delà de la question des critères c'est le concept qui est apporté par les trois opérateurs qui est intéressant à comparer.

Spie Batignolles avait un dossier intéressant sur le plan des investisseurs mais a eu vraiment du mal à trouver son concept urbain. Ils se sont beaucoup interrogés pour arriver à quelque chose qui n'était pas très lisible in fine et pour monsieur Eymery, je vous rassure, monsieur Soissons faisait partie de la commission et a voté à l'unanimité pour le projet Pichet et partage ce que je viens de dire si vous voulez être rassuré sur monsieur Soissons.

Le deuxième projet Demathieu & Bard était intéressant dans sa conception, il partait d'un concept urbain qui cherchait à poser un hôtel et un ensemble de plots de logements sur quelque chose qui s'apparente visuellement à une dune, ce n'est pas une dune évidemment mais qui s'apparente visuellement à une dune. C'est un concept qui peut être intéressant sur le dunkerquois en particulier à la charnière de la ville et de l'espace plus à l'est, l'espace Natura 2000 mais qui se situait finalement assez mal sur le plan urbain entre deux secteurs particulièrement denses de l'agglomération dunkerquoise, le secteur du Grand Large et le secteur de Malo les Bains on a là des secteurs qui en terme de densité aujourd'hui sont très élevés.

Le groupe Pichet : son concept urbain, Jean-Yves Frémont vient de vous l'indiquer est particulièrement intéressant finalement il est venu s'articuler dans la stratégie de développement de la station balnéaire de la ville. Il apportait peut-être ce qui manque à cette station : ce grand hôtel, effectivement les stations balnéaires qui ont

une ambition de développement aujourd'hui ont leur grand hôtel. (Diapo) vous avez là le futur grand hôtel de Malo les Bains qui va donner un certain cachet à cette station balnéaire, je rappelle que jusqu'à présent la progression de la fréquentation entre 2014 et 2015 a avoisiné les 20, 25 % sur la station balnéaire et que ce chiffre a été le même entre 2015 et 2016. Donc ça montre aujourd'hui que la stratégie balnéaire est une stratégie efficace qui n'avait pas été privilégiée par le passé mais qui aujourd'hui commence déjà à donner des signes et qui bien entendu il faudra aussi l'ancrer dans l'urbain et cette question du grand hôtel évidemment est une marque de fabrique intéressante et il rejoint aussi le concept des villas malouines, il fait le lien avec Malo les Bains à travers ses villas malouines mais évidemment dans une logique un peu contemporaine pour faire l'articulation, ça sera le cas du grand hôtel pour faire l'articulation aussi avec le pôle d'art contemporain qui se situe juste à côté avec le frac et le laac. Donc cette idée de revisiter de manière contemporaine les villas malouines est une idée particulièrement intéressante dans le contexte urbain du site Vandenaabeele. Jean-Yves Frémont a cité le prix des logements, là le projet proposé par le groupe Pichet était clairement beaucoup plus dans le marché que ce que les autres opérateurs proposaient et donc il y avait ces éléments d'attractivité qui pouvaient concourir à notre stratégie de développement de la station. Et puis Jean-Yves Frémont l'a dit, cet intérêt aussi pour Deep Nature, Deep Nature je l'ai dit au cours de ma conférence de presse cet été sur la station balnéaire ; pour réussir le développement de la station il faudra aussi à un moment donné réussir à être attractif en dehors de juillet/août et donc il faut des éléments d'attractivité y compris sur des mois plus creux, avoir un équipement de spa balnéo tel que Deep Nature c'est de nature, c'est le cas de le dire, à faire venir sur le territoire dunkerquois des touristes, des personnes de l'extérieur qui viendront uniquement pour Deep Nature il y a cet effet d'attractivité là. Et donc l'ensemble de ces éléments au-delà de la question des critères, je répète : on vous les donnera, ces éléments résumés en quelque sorte l'intérêt de ce projet-là par rapport aux deux autres projets qui étaient proposés. Je pourrais encore largement développer mais on voit la force en tout cas de ce projet !

Reste maintenant, parce que l'on est au stade des esquisses, là vous avez le concept qui est posé, l'engagement, les investisseurs, je voudrais dire aussi, je ne sais pas si : Jean-Yves tu l'as dit ? C'est aussi le projet qui sécurise le plus la ville sur la question de la participation des investisseurs. Donc reste maintenant à affiner le projet architectural à la fois côté grand hôtel et côté villas malouines, à finaliser le projet urbain. On a les semaines qui viennent pour le faire avec le groupe Pichet si vous adoptez cette délibération et je pense qu'à la sortie, d'ici la fin du mandat, ça peut vraiment donner un élément d'attractivité à notre station balnéaire qui va renforcer encore la dynamique. Je l'ai dit, cet été lors de ma conférence de presse, la station balnéaire l'été c'est 450 emplois, c'est en croissance, vous avez des restaurants aujourd'hui qui ont fait leur meilleur chiffre d'affaires cet été depuis 12 ans, depuis qu'ils sont arrivés depuis 12 ans, vous en avez d'autres qui ont largement embauché donc on est sur une dynamique économique positive de diversification de l'économie et je pense que là vous avez un beau projet qui permet aussi de diversifier l'économie et de s'appuyer sur la richesse que constitue notre littoral.

Je pense que tu as dû le dire Jean-Yves, ça m'a échappé, mais c'est aussi la plage de l'opération dynamo et du film de Christopher Nolan, c'est en lien avec le développement du musée Dunkerque 1940 qui se situe juste à côté, c'est cohérent avec la volonté de la communauté urbaine de mettre sur le parvis devant le musée une sculpture d'art contemporain dédiée à l'opération dynamo. Vous avez sur ce site une cohérence urbaine d'ensemble et un élément d'attractivité à la fois pour le tourisme et le tourisme de mémoire qui est là sérieusement convaincant. Donc voilà les éléments que je tenais à apporter en complément de ce vote.

Je vous propose donc de passer au vote sur la délibération numéro 4.

Monsieur Eymery souhaite prendre la parole.

Explication de vote ? Allez-y monsieur Eymery.

M. Eymery :

Je crois qu'une personnalité politique de la région a dit « quand c'est flou c'est qu'il y a un loup ! » Aujourd'hui les réponses ou l'absence de réponses du rapporteur interrogent. Je vous ai demandé très clairement si les Fabriques d'Initiative Locale avaient été associées, pas de réponse c'est bien que notre mémoire ne nous fait pas défaut et qu'elles n'ont pas été associées, de la même manière les commerçants de la digue n'ont pas été, à notre connaissance, associés. Tout cela pose, je pense, question d'autant plus que dans quelques minutes vous allez soumettre à notre vote une délibération cadre relative au développement du pouvoir d'agir des habitants et création du dispositif « volontaires pour Dunkerque ».

M. le maire :

C'est votre explication de vote monsieur Eymery ça ?

M. Eymery :

Fais ce que je fais, ne fais pas ce que je dis ! Nous avons remarqué que vous nous avez dit avoir obtenu du groupe Pichet, donc j'espère de manière contractuelle et écrite, l'engagement de faire travailler les entreprises locales donc ça veut dire que la préférence locale ...

M. le maire :

Venez-en à l'explication de vote. C'est une explication de vote monsieur Eymery !

M. Eymery :

...est juridiquement possible et donc nous sommes demandeurs de cet engagement de la société Pichet...

M. le maire :

Donc vous êtes pour ?

M. Eymery :

... Enfin vous dire pour expliquer ce vote, il est indiqué en page 1/12 de ce protocole d'accord : « à l'issue de cette procédure, l'offre du groupement représenté par une société financière Pichet, annexée aux présentes... » Nous n'avons pas reçu, là encore, cette offre alors que la demande a été faite avant la commission des finances. Pour ces différentes raisons, notre groupe va s'abstenir.

M. le maire :

Très bien.

Alors abstention pour monsieur Eymery et ses colistiers.

Abstention également ? (s'adressant aux élus de la minorité) C'est très bien rendez-vous en 2019.

Tous les autres sont pour ?

Je vous en remercie.

Sur la question des FIL et tout ça monsieur Eymery je ne vous ferai pas le cours sur la politique municipale à chaque conseil. Vous allez réécouter ce que j'ai déjà dit sur les Fabriques d'Initiative Locale et vous aurez la réponse à toutes vos questions mais on ne va pas le refaire à chaque conseil si vous n'avez pas compris ça je n'y peux rien.

Je vous propose de passer aux délibérations 5 et 6. Monsieur Yves Pannequin.

M. Pannequin : (précision complémentaire)

Je précise qu'il s'agit de Saint-Pol-sur-Mer et de Dunkerque. Dans le détail pour Dunkerque le montant s'élevait à 25 687 € et pour Saint-Pol-sur-Mer à 2 536 €.

ACTION SCOLAIRE

5.- Ateliers linguistiques : demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la communauté urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais, de l'allemand et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres, des ateliers linguistiques pour les enfants accueillis sur les temps d'activités périscolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour la rentrée scolaire 2015-2016 concernant quatre communes et des catégories d'âges d'enfants différents : les niveaux CP-CE1-CE2-CM1-CM2 à DUNKERQUE, les grandes sections maternelles à COUDEKERQUE-BRANCHE et SAINT-POL-SUR-MER, les niveaux grande section maternelle, CP-CE1 à BRAY-DUNES.

Dans le dispositif mis en œuvre, les communes recrutent les intervenants et organisent les ateliers, la communauté urbaine de Dunkerque prenant en charge le coût des intervenants dans la limite de 25 Euros / heure, et accompagnant l'élaboration d'un projet pédagogique à développer progressivement sur l'ensemble de l'agglomération.

Au plan juridique, la communauté urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement de ces ateliers, dont le montant correspond au nombre heures d'interventions supportées par la commune.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 28 223,68 € pour Dunkerque et ses communes associées, conformément aux états de dépenses ci-annexés.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi de ce fonds de concours.

Avis favorable en date du 13/09/16 de la commission Education jeunesse et sport

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Vous présentez tout de suite la délibération numéro 6 monsieur Pannequin ?

M. Pannequin :

Ça n'a rien à voir, ce n'est pas grave ?

M. le maire :

Allons-y pour le débat sur la délibération numéro 5 alors.

Sur la délibération 5 y a-t-il des observations ?

Madame Verbecke, madame Castelli, madame Crockey.

Mme Verbecke :

Sur cette délibération nous saluons la volonté de donner aux enfants une formation aux langues vivantes pendant les heures de TAP cependant nous constatons qu'un enseignement linguistique de qualité se fait en allant du simple au complexe et ne peut se passer de bases grammaticales et lexicales dans la langue maternelle commune. Pour une meilleure assimilation l'enseignement des langues étrangères doit pouvoir mobiliser les acquis des élèves dans la grammaire française dont l'enseignement est toujours plus pauvre. C'est pourquoi dans la ligne de la petite école du savoir nous proposons que les heures utilisées par les TAP soient en priorité consacrées aux fondamentaux : lecture, écriture, orthographe, grammaire. Plus assurés dans la langue commune les enfants seront mieux préparés pour appréhender des nouvelles langues vivantes étrangères comme l'anglais, le néerlandais ou l'allemand. Faute de consolider ces fondamentaux ces ateliers ne bénéficieront pas aux enfants à la hauteur de l'investissement fourni et ne resteront que des bulles de communication.

M. le maire :

Merci. Madame Castelli.

Mme Castelli :

Oui monsieur le maire, monsieur Pannequin sur cette délibération pas de problème pour la voter. Je voulais juste rebondir sur la question de l'apprentissage des langues à l'internationale, des langues étrangères pour vous parler aussi de la langue régionale ici sur le territoire, ça serait intéressant peut-être aussi de s'intéresser à la question de la langue régionale flamande dans un contexte transfrontalier et je voulais juste vous signaler que hier soir au conseil municipal de Coudekerque nos collègues élus ont donné un accord de principe pour signer la charte « oui au flamand » si on va à Leffrinckoucke au Fort des dunes les audio guides sont aussi proposés aux flamands et donc je profitais juste de cette délibération pour lancer un appel aussi à monsieur Tomasek adjoint à la culture pour savoir s'il y avait possibilité à l'occasion d'avoir ce débat là sur la ville de Dunkerque. Merci.

M. le maire :

Madame Crockey.

Mme Crockey :

Oui, je vote pour aussi cette délibération mais juste une remarque dans le dispositif qui est déjà mis en œuvre, c'était les communes qui recrutaient les intervenants, est-ce toujours le cas aujourd'hui et quelle qualification exigez vous ? La communauté urbaine prend en charge, et c'est l'objet de cette délibération, le coût des intervenants et vous nous précisez 25 € de l'heure, pour être sûr de bien comprendre les 25 € sont les dépenses occasionnées avec les charges, je présume, et si c'est le cas que va toucher à l'heure, réellement, l'intervenant ? Avez-vous songé à faire appel aussi aux étudiants de notre université français et étrangers qui pourraient tout à fait, sans doute, intervenir dans ces ateliers en signant une espèce de charte ou protocole avec l'université ?

M. le maire :

Merci, pas d'autres interventions ?

Monsieur Pannequin.

M. Pannequin :

Pour répondre à la première intervention, je pense qu'on y a déjà répondu d'ailleurs en expliquant quelle était la finalité des TAP, comme disait quelqu'un, je ne sais plus qui, « la répétition fixe la notion » donc en fait les TAP n'ont absolument pas pour équation d'approfondir les connaissances scolaires. L'enseignement, quand je parle de l'enseignement ou développement des langues étrangères dans ce cadre c'est un éveil en fait à la langue anglaise, à la langue néerlandaise sous forme de jeux, de modules, ça n'a rien à voir avec l'apprentissage classique qui peut être dispensé dans des cours de langues vivantes. Ce sont deux choses différentes, c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de développer l'approfondissement des fondamentaux comme vous le souhaitez dans le cadre de ces TAP.

Pour madame Crockey les 25 € sont les 25 € nets charges comprises. Le recrutement en effet est fait par les communes mais ensuite il y a une validation qui peut être faite par la communauté urbaine notamment jusqu'à présent c'était la Maison De l'Europe qui intervenait et il y avait aussi des étudiants de l'ULCO qui avaient été sollicités et qui ont répondu favorablement à la demande. Donc c'est une démarche en effet qui a été faite.

M. le maire :

Les 25 € c'est la dotation de la communauté urbaine aux communes.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération numéro 5.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 6, monsieur Pannequin.

M. Pannequin :

La délibération numéro 6, il y a un petit rectificatif, c'est la convention de partenariat entre la ville de Dunkerque et l'Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux (ADUGES) et aussi avec le CCAS qui n'était pas mentionné dans la fiche de synthèse. Donc c'est une convention tripartite.

Une petite précision au préalable, si je suis amené à présenter cette délibération qui relève de la démocratie locale ce n'est pas parce que madame Dequidt serait aphone c'est simplement parce qu'elle est administratrice au conseil d'administration de l'ADUGES et que par là il ne lui est pas possible de présenter la délibération et même de participer au vote comme les autres administrateurs d'ailleurs.

Ceci étant il existait une convention avec l'ADUGES qui datait de 2003 mais qui était devenu disons lettre morte. Il y avait vraiment un déficit de communication constaté entre l'ADUGES et la ville. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'établir une nouvelle convention, les travaux ont commencé dès septembre 2015. Cette convention a regroupé évidemment la ville, l'ADUGES et le CCAS par le biais de groupes projets qui ont permis d'élaborer un diagnostic partagé reprenant les besoins des habitants exprimés à chacun des acteurs et ensuite cela a permis de s'accorder sur des perspectives communes et des orientations permettant d'y répondre. Cette volonté de partenariat avec l'ADUGES et le CCAS s'enrichit dans l'article 2 qui pose des orientations transversales en matière de démocratie, d'éducation populaire, de mixité sociale et aussi des principes d'action dans le cadre du développement social local de la nécessité d'une démarche d'« aller vers ».

9 thématiques ont été traitées dans cette convention : la politique éducative et le soutien à la parentalité, l'insertion socioprofessionnelle, la démocratie locale et la vie quartier, la santé, la prévention du vieillissement et l'animation seniors, la culture, le sport, la jeunesse et le développement durable.

Cette convention pose également les bases d'une gouvernance renouvelée. À ce sujet il y a aussi une petite modification dans le texte de la convention qui vous a été transmise. Je crois que c'est page 64 article 4.1, il est marqué si vous reprenez la convention : il est précisé que les membres de l'ADUGES ont voix consultative pour les décisions, on supprime la mention voix consultative. C'est dans l'article 4.1 à la page 64, je ne sais pas si vous le retrouvez : le conseil d'administration est constitué de trois collèges : les membres adhérents (présidents des maisons de quartier), les membres de droit (élus communaux et CAF) et les membres qualifiés (directeur général, une partie des cadres de l'ADUGES, membres cooptées, représentants du personnel, a voix consultative) donc le « a voix consultative » disparaît du texte de la convention. Il se réunit trois fois par an. Voilà pour que ce soit clair au niveau de la délibération.

Je termine, donc cette convention définit aussi un cadre à l'attribution de la subvention qui sera octroyée à l'ADUGES. Donc on vous demande évidemment d'accepter cette convention entre la ville, l'ADUGES et le CCAS.

DEMOCRATIE LOCALE**6.- Convention de partenariat 2016-2021, entre la Ville de Dunkerque et l'Association Dunkerquoise de gestion des équipements sociaux (ADUGES)**

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque et l'Aduges ont engagé en septembre 2015 un travail coopératif qui a donné lieu à la refonte de la convention de partenariat qui les liait jusqu'à présent.

Ce travail partenarial visait à clarifier, accompagner et soutenir l'action des maisons de quartier et de l'Aduges dans le cadre de la démocratie locale et participative, de l'éducation populaire et de la citoyenneté, de la recherche de mixité sociale et de la lutte contre les discriminations, tout en réaffirmant les principes d'action du développement social local, de la proximité et du « aller vers » et au-devant des habitants.

Cette nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'Aduges dont le CCAS est également signataire qui découle de ce travail redéfinit ainsi des objectifs communs dans les champs de l'éducation et du soutien à la parentalité, de l'insertion socio-professionnelle, de la démocratie locale et vie de quartier, de la santé, de la prévention du vieillissement et de l'animation seniors, de la culture, du sport, de la jeunesse et du développement durable.

La convention explicite également les instances de gouvernance partenariale pour sa mise en œuvre qui aura cours jusqu'en 2021.

Elle donne, enfin, un cadre à l'attribution de la subvention allouée par la Ville à l'Aduges.

Aussi, pour entériner les résultats du travail coopératif mené entre la Ville et l'Aduges prenant corps au travers d'une convention de partenariat renouvelée, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention Ville/Aduges 2016-2021 (document joint).

Avis favorable en date du 14/09/16 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

Ne prennent pas part au vote :

Membres du conseil d'administration de l'ADUGES : madame Diana Dequidt, madame Karima Benarab, madame Martine Arlabosse, madame Leïla Naidji, monsieur Jean-François Montagne, monsieur Davy Lemaire, madame Séverine Wicke, madame Nadia Amara.

Membres du conseil d'administration du CCAS de Dunkerque : monsieur le maire, madame Catherine Seret, madame Elisabeth Longuet, monsieur Alain Simon, madame Anne-Marie Fatou, madame Séverine Wicke, madame Monique Bonin, madame Joëlle Crockey.

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

*Belle démarche, y a-t-il des observations sur cette délibération numéro 6.
Madame Crockey, monsieur Eymery.*

Mme Crockey :

Oui je voulais simplement rappeler que le travail coopératif entre la ville et l'ADUGES qui permet aujourd'hui d'aboutir à la convention qui nous est présentée ne date pas de septembre 2015 mais avait fait l'objet dans le mandat précédent d'un travail très fouillé pendant plusieurs mois. Je voterai pour bien sûr mais je souhaitais simplement indiquer que le mérite était donc partagé.

M. le maire :

Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui Monsieur le maire, vous nous avez dit que la précédente convention datait de 2003 qu'il y avait nécessité de la renouveler, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes à cet égard avait été édifiant et avait pointé de nombreux manquements. L'adjoint rapporteur nous a parlé d'un constat de manque de communication, je peux vous dire qu'il persiste ce manque de communication puisque nous avons été amenés à solliciter la liste du personnel de l'ADUGES et au motif que c'est une association le président de celle-ci, quelque soit l'implication de la ville qui, je dirais, abonde l'ADUGES chaque année à hauteur de plusieurs millions, ne nous a pas été communiquée donc aujourd'hui je vous fais une demande officielle, vous parlez de gouvernance partagée, vous parlez du rôle institutionnel de la ville donc il nous semble normal que le financeur « très »

majoritaire pour ne pas dire quasi exclusif qu'est la ville et ses élus puissent avoir une connaissance au nom du droit à l'information de la liste du personnel de l'ADUGES. Voilà ce que nous voulions vous dire. Que cette convention soit tripartite avec le CCAS nous semble-t-il est une bonne chose parce qu'il faut arriver à une plus grande cohérence de l'action des organismes qui s'occupent d'action sociale. Pour les raisons que j'ai évoquées dans l'intervention et pour vous éviter ou nous éviter de revenir à une explication de vote, je vous dis d'ores et déjà que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération numéro 6.

M. le Maire :

Très bien. Je vais passer au vote.

Je me réjouis d'ailleurs de la décision du président de l'ADUGES de ne pas vous communiquer la liste des salariés, parce que c'est une décision extrêmement sage !

M. Eymery :

C'est de l'opacité.

M. le maire :

Non, non ce n'est pas de l'opacité c'est une décision véritablement sage et respectueuse de ses salariés.

Sur la délibération numéro 6, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Madame Dequidt, puisqu'on a parlé de vous vous avez une délibération la numéro 7.

Mme Dequidt :

Merci monsieur le maire. Donc il s'agit de la délibération cadre relative au développement du pouvoir d'agir des habitants et portant sur la création du dispositif « volontaires pour Dunkerque »

Faire de la politique autrement est une ambition forte de notre équipe municipale qui nécessite de libérer la capacité des citoyens à renouer avec l'action publique et politique. Nous avons en effet choisi collectivement et nous étions tous d'accord à l'unanimité de redonner aux habitants trois types de pouvoir.

(Énumération des types repris dans la délibération)

Qu'est-ce que ça veut dire ? A mon sens cela pose la question de la façon dont nous souhaitons vivre ensemble et dont nous souhaitons faire société ! Nous souhaitons construire une société où l'action collective a du sens.

(Le reste de l'intervention est contenu et réparti dans la délibération)

7.- Délibération cadre relative au développement du pouvoir d'agir des habitants et portant création du dispositif "Volontaires pour Dunkerque"

Rapporteur : Madame Diana DEQUIDT, Adjointe au Maire

Le projet de l'équipe municipale a notamment pour objectif de « gouverner la cité autrement » et de libérer la capacité des citoyens à renouer avec l'action publique et politique et ceci en leur redonnant

- le pouvoir de participer, notamment au travers des Fabriques d'Initiatives Locales
- le pouvoir de décider, au travers de votation citoyenne comme ce fut le cas pour les rythmes scolaires ou la piétonisation de la place Jean Bart
- le pouvoir d'agir en tant que citoyen habitant dans un quartier, en étant membre de groupes sociaux, organisés ou non.

L'objectif de redonner du pouvoir d'agir aux habitants requiert d'une part, de revisiter nos politiques publiques pour y intégrer des espaces pour l'action collective des habitants et surtout d'être mieux en capacité d'accompagner de façon réactive, simple et efficace les actions conduites par des collectifs d'habitants.

De ce point de vue, si le bénévolat est fortement assimilé à la vie associative et synonyme de reconnaissance sociale via un engagement gratuit pour une cause, pour autrui, dans un collectif structuré, cette approche n'épuise pas la réalité des formes d'action citoyenne existant ou émergeant dans notre société et sur le territoire communal. Aujourd'hui, du sens du devoir, l'engagement est passé à une forme privilégiée de réalisation de soi, avec les notions de plaisir, de résultat et d'acquisition de compétences qui deviennent dominantes. Cet engagement prend des formes multiples, davantage ancrées dans des actions concrètes ponctuelles, citoyennes

et pas exclusivement dans des logiques collectives affirmées, et moins dans des engagements de long terme et structuré. C'est le sens d'actions collectives dans une logique d' « empowerment » et de mobilisation ascendante.

Fort de ce constat, la ville de Dunkerque entend soutenir et développer les différentes formes d'actions citoyennes en suscitant et structurant l'émergence de réseaux d'habitants sur le territoire communal, en capacité de se mobiliser pour répondre à des besoins d'habitants confrontés à des situations extrêmes ou d'organisations porteuses de projets mobilisateurs, traduisant une solidarité vivante à l'échelle de la ville.

Parmi les ressorts de l'engagement citoyen et du pouvoir d'agir des habitants que la ville souhaite privilégier pour faire vivre cette solidarité, trois d'entre eux apparaissent comme prioritaires :

- la proximité qui favorise l'interconnaissance, la création de liens sociaux,
- l'urgence ou les situations exceptionnelles qui requièrent des moyens d'action adaptés
- l'événementiel qui est facteur de mobilisation ponctuelle ou plus pérenne tout en revêtant le cas échéant une dimension symbolique ou en étant porteur de sens.

A ce titre, la ville de Dunkerque initie plusieurs actions visant la participation des habitants désireux de se mobiliser, traduisant une solidarité active à l'échelle de la ville. Une première illustration a été la mobilisation d'habitants volontaires pour assurer une présence et une vigilance aux abords des écoles. A titre d'exemple, peuvent être citées parmi les actions futures :

- développement du dispositif « Amitiés seniors » porté par le CCAS pour lutter plus amplement contre l'isolement des personnes âgées,
- ouverture à participation de volontaires pour la mise en œuvre du plan « canicule » qui vise à assurer une veille active des personnes fragiles en période de grande chaleur et à leur apporter aide en cas de besoin,
- mise en place d'un plan hivernal afin de développer la même vigilance en période de grand froid et d'intempéries et d'apporter le minimum de services en cas de nécessité,
- accompagnement à la mobilité des seniors pour permettre un accompagnement dans les déplacements de première nécessité (courses, visites médicales...) et ceci de façon plus ample que le seul service existant aujourd'hui,
- mise en place d'un groupe de volontaires au sein du Plan communal de sauvegarde pour amplifier les moyens de secours nécessaires en cas d'urgence
- création d'une page dédiée au renforcement du pouvoir d'agir et de la mobilisation des habitants au sein de la collectivité sur le site de la ville de Dunkerque et mise en place d'une plate-forme dédiée à cette thématique sous toutes ses formes, permettant la mise en relation directe de l'offre et de la demande
- mise en place de séances de « lecture à voix haute » réalisées par des habitants au sein des bibliothèques
- portage hors les murs de divers supports (livres, DVD, CD, etc) issus des collections du réseau des bibliothèques pour des personnes ne pouvant se déplacer
- mise en place d'une journée d'actions citoyennes permettant à la population d'apporter son concours à la réalisation d'actions concrètes portées par des organisations publiques ou associatives, constituant également une journée de valorisation et de communication sur le pouvoir d'agir des habitants.

La Ville sera attentive à associer le monde associatif à cette démarche de développement du pouvoir d'agir des habitants afin que ce dernier l'enrichisse et soit porteur de nouvelles dynamiques en direction des habitants.

Ainsi, dans le cadre des activités de service public qui lui incombent, la commune pouvant recourir à des volontaires en tant que « collaborateurs occasionnels du service public », la Ville de Dunkerque crée, par la présente délibération, le dispositif « Volontaires pour Dunkerque ». Ce dispositif intègre notamment des volontaires pour le plan communal de sauvegarde, valant réserve communale de sécurité civile telle que définie par les textes en vigueur. Ce dispositif « Volontaires pour Dunkerque » permettra de mobiliser des habitants désireux de s'impliquer activement. En ce qui concerne le plan communal de sauvegarde, leur mobilisation doit permettre de décharger les professionnels du secours de certaines missions, non essentielles mais présentant un degré d'intérêt général et social important (assistance matérielle et morale aux personnes, nettoyage, aide aux formalités administratives, surveillance de cours d'eau et de digues, distribution d'eau potable, etc.).

Il vous est demandé

- d'approuver cette démarche de développement du pouvoir d'agir des habitants et notamment la création du dispositif « Volontaires pour Dunkerque », intégrant notamment des volontaires dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde sous statut de réserve communale de sécurité civile,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette démarche et à ce dispositif.

Avis favorable en date du 14/09/16 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

1 abstention : madame Crockey
1 abstention : madame Ducellier
1 abstention : madame Castelli
4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Merci madame Dequidt.

Des observations ?

Madame Castelli, madame Ducellier, monsieur Eymery, madame Crockey.

Mme Castelli :

Monsieur le maire, madame Dequidt, je voulais intervenir à propos de la création de ce dispositif « volontaires pour Dunkerque ». Cette délibération me laisse perplexe. D'un côté, l'objectif affiché est intéressant à savoir redonner du pouvoir d'agir aux habitants en intégrant dans nos politiques publiques des espaces pour leur action collective et en faisant en sorte d'être en capacité de les accompagner de façon réactive, simple et efficace. Bref, on peut y voir une façon de redonner son sens premier au mot « politique », s'occuper de la vie de la cité. En tant que militante, je ne peux que saluer cette initiative qui pourrait tenir de l'utopie marxiste. Dans ce sens, la ville de Dunkerque propose ici l'intégration des citoyens à la vie collective et donc leur émancipation.

Malheureusement, l'espoir dessiné s'estompe assez vite compte tenu du flou de ce projet. En effet la rédaction de cette délibération pose question.

À la lecture des trois ressorts prioritaires de l'engagement citoyen on pourrait, au choix, croire qu'il s'agit ici de mettre en place une garde civile de Dunkerque, en effet, de quoi parle-t-on quand sont évoquées l'urgence ou les situations extrêmes qui requièrent des moyens d'action adaptée ? Car il me semble que face à cela on devrait appeler les secours ou la police ! Ou alors s'agit-il de développer un genre de service civique. La liste des exemples d'actions futures de ces « volontaires pour Dunkerque » est d'ailleurs plutôt tournée dans ce sens contrairement à la présentation qui en avait été faite.

J'avoue ne pas m'y retrouver ni comprendre dans quelle direction va ce dispositif.

Quels sont les éléments juridiques qui finalement l'encadrent : y aurait-il des arrêtés, délibérations, règlement... qui puissent éviter toute dérive et offrir une base opposable en cas de problème ?

De même, si je partage l'idée de développer la solidarité désintéressée au quotidien entre concitoyens je crains qu'on affaiblisse ainsi les associations. Où et comment sera fixée la frontière entre bénévoles municipaux et action des associations ? Des conventions protectrices sont-elles prévues pour couvrir les bénévoles notamment en cas d'accident ou de litige ?

Enfin, il faudra rester vigilant sur la bonne détermination des statuts du dispositif car il ne saurait être question de remplacer des fonctionnaires.

Pour conclure, si je suis favorable à la démarche, je suis sceptique quant à sa mise en œuvre. Au regard des réserves que je viens d'exprimer je m'abstiendrai donc sur cette délibération

M. le maire :

Madame Ducellier.

Mme Ducellier :

Oui je partage effectivement les réserves de ma collègue je pense qu'il aurait été préférable de scinder la délibération en deux, une partie qui s'oriente plus sur les questions de sécurité et peut-être une autre partie sur l'émergence de projets des citoyens. Voilà c'est vrai qu'il y a un flou, un mélange des genres qui ne me convient pas du tout, donc moi je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le maire :

Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Mon propos sera bref parce qu'il se trouve que madame Castelli a bien développé les critiques que nous faisons sur cette délibération. Vous le dites d'une manière très simple, il y a trois pouvoirs : celui de participer, de décider et d'agir. Nous, nous pensons qu'on ne peut ni décider ni agir sans avoir la connaissance et nous réclamons le pouvoir de savoir, ce que nous réclamons ici dans cette assemblée, notre droit à l'information il semble que le pouvoir de savoir n'est pas dans votre code éthique alors que c'est pourtant la base. La base c'est la connaissances parce que c'est à partir de la connaissance qu'un être humain responsable décide !

Nous nous abstiendrons sur cette délibération qui une fois de plus ajoute du vent au vent !

M. le maire :

Madame Crockey.

Mme Crockey :

Oui alors je vais faire court parce qu'il y a une partie de mon intervention qui a été effectivement évoquée par mes collègues. Moi je pense aussi, j'ai relu attentivement le contenu de la délibération, on a franchement un volet qui est très orienté sur la partie, je considère comme étant obligatoire, sur le plan communal de sauvegarde, l'autre partie est un petit peu différente, je pense que c'est vrai qu'on aurait peut-être pu ne pas mélanger les genres. Ceci étant, moi mon inquiétude elle porte sur le statut que vous souhaitez donner aux volontaires, celui de collaborateur occasionnel du service public sont les termes qui ont été repris dans la délibération. Vous devez savoir que ce régime est une source potentielle de responsabilité donc de risques financiers pour la commune d'autant qu'il n'est pas précisé, me semble-t-il, si ces collaborateurs occasionnels percevront une rémunération ou pas. Alors s'agit-il de collaborateur rémunéré ou bénévole ? Je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le maire :

Plus d'observations ?

Monsieur Eymery souhaite reprendre la parole.

*Monsieur Eymery vous voulez reprendre la parole ?
Allez-y.*

M. Eymery :

Monsieur le maire, une séance du conseil c'est un débat, nous, nous sommes très attentifs à ce que disent nos collègues, nous avons pu exprimer combien nous nous sentions en accord avec les remarques de notre collègue Castelli et maintenant madame Crockey vient de soulever un certain nombre de points qui posent effectivement question sur les responsabilités, sur les engagements financiers et de ce fait le vote que nous avons imaginé être un vote d'abstention de réserve va devenir à vote contre de prudence !

M. le maire :

*C'est cohérent avec votre idéologie !
Madame Dequidt vous voulez répondre ?*

Mme Dequidt :

Oui juste quelques précisions pour la réserve communale de sécurité civile le cadre juridique c'est donc que le plan communal de sauvegarde, les collaborateurs et les personnes volontaires seraient évidemment bénévoles. En cas d'accident ils seraient couverts par leur propre assurance responsabilité civile. Alors il s'agit bien évidemment d'un travail qui se fera en totale coopération avec les associations et avec les agents de la ville puisque les bénévoles n'occuperont pas du tout les fonctions qui sont actuellement occupées par les agents. Il s'agit vraiment de missions qui sont aujourd'hui remplies par personne et donc c'est vraiment un plus qu'on vient apporter avec ces personnes. Quant aux associations on a pris bien soin, et vous le voyez dans la délibération, de ne pas couvrir des champs qui sont actuellement bien couverts par les associations. Voilà et au niveau des bénévoles que vous dire encore ? Si on prend l'exemple des bénévoles qui se sont investis au niveau de la sécurisation des écoles bien évidemment toute une série de vérifications a été effectuée par rapport à leur casier judiciaire, par rapport à leur identité, toute une série de précautions bien évidemment que l'on prend dans ce cadre là.

M. le maire :

Merci. C'est une délibération qui me tient vraiment à cœur parce qu'elle a beaucoup de sens. D'abord je suis profondément opposé à l'idée de couper les politiques publiques en deux d'un côté la sécurité de l'autre côté... Les politiques publiques ne sont pas sécables et je ne me vois pas ce qu'il y a de mal à intégrer la sécurité dans les politiques publiques et donc ça c'est une règle de base les politiques publiques ne sont pas sécables et la population a droit à la sécurité comme elle a droit à toutes les autres politiques publiques.

La deuxième chose c'est une délibération qui me tient à cœur parce qu'il me semble absolument nécessaire aujourd'hui de redonner confiance en la population, redonner confiance en l'action collective. Faire quelque chose ensemble peut faire avancer les choses, aujourd'hui notre population est dans le doute ou parfois dans le repli individuel, c'est pour ça que je me suis permis en aparté de dire : le vote contre du Front National est cohérent, ça correspond à leur idéologie donc ça c'est clair, ils sont pour laisser les gens dans la peur et effectivement dans le refus du savoir contrairement à ce que balance ici monsieur Philippe Eymery.

Notre rôle en tant que républicain c'est de redonner confiance en l'action collective à la population, redonner confiance dans le service public, les associer à la mise en œuvre. On a fait le premier pas avec les Fabriques d'Initiative Locale pour associer la population à notre réflexion commune et je le vois sur le jardin des arts, par exemple, une véritable réflexion collective ou sur la bibliothèque avec des éléments très satisfaisants en

termes de mobilisation de la population et de participation. On a réussi ce chantier de la votation citoyenne, 25 000 participants à une votation sur l'aménagement de la place Jean Bart, personne n'y croyait, personne n'y croyait ! 25 000 personnes ont voté pour l'aménagement de la place Jean Bart et sur les rythmes scolaires là aussi une mobilisation, une participation, personne même ne croyait qu'on allait mettre en œuvre ce que les habitants allaient choisir, on l'a fait derrière. Et là, redonner le pouvoir d'agir, redonner du sens à l'action de l'individu situé dans un collectif c'est une absolue nécessité aujourd'hui dans notre société. Alors que le Front National vote contre, je comprends, pour les autres sensibilités républicaines, j'ai beaucoup plus de mal à comprendre. Les questions que vous posez ne méritent pas l'enjeu qui se situe derrière, redonner confiance en l'action collective aujourd'hui de la population. Sur ce je vous propose de passer au vote.

Délibération numéro 7.

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main

Normal !

Qui s'abstient ?

Madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Madame Varet vous avez la délibération numéro 8.

Mme Varet :

Merci monsieur le maire et chers collègues, je vais vous présenter ce soir un renouvellement de convention entre la police municipale et la police nationale qui peut sembler anodin administrativement parlant mais qui marque à mon sens tout l'enjeu de la collaboration active qui existe aujourd'hui entre ces deux entités. La police municipale participe aux missions de sécurité publique aux côtés de la police nationale, elle complète leur présence sur le terrain. Il est donc logique et même nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui des agents de police.

La convention précédente datait de 2013, elle arrivait à échéance et il faut savoir qu'un certain nombre d'actions ont été mises en place depuis notre élection en 2014. Cette collaboration existe donc bel et bien aujourd'hui par le biais de cette convention qui met en commun des outils, permet une concertation et des échanges d'informations efficaces notamment dans nos cellules de veille formelle mais aussi au quotidien. L'utilisation de notre centre de supervision urbain où arrivent les images de nos caméras de vidéo protection est désormais devenu un réflexe dans leurs enquêtes. Je pourrais évoquer aussi la transmission de messages de la police nationale via notre système d'information par SMS et par mail via voisins vigilants, voisins bienveillants. Le rappel à l'ordre que nous avons mis en place en 2015 s'ajoute également à la palette d'outils que nous utilisons en commun avec la police nationale et nous travaillons chaque jour avec les services de l'État, la sous-préfecture et la police nationale sur la logistique des événements d'ampleur que nous souhaitons maintenir sur notre territoire malgré les contraintes liées à l'état d'urgence.

Nos interlocuteurs du commissariat nous félicitent régulièrement du professionnalisme de nos brigades, notamment sur l'efficacité ces derniers temps de la brigade d'hyper centre qui nous a encore fait de belles prises récemment. J'en profite puisqu'une partie d'entre eux sont présents ce soir pour les féliciter puisqu'ils assurent notre sécurité au quotidien et en partie ce soir.

Cette convention remise à jour s'applique à l'ensemble du territoire de Dunkerque, (faisant allusion à Monsieur Christian Hutin, maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer) c'est dommage mon voisin est parti, mais c'est bien Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck . Elle a été validée par le procureur de la république et elle sera signée, si vous l'acceptez, par le sous-préfet.

Nous pouvons donc aujourd'hui autoriser le maire de Dunkerque et les maires délégués à signer cette convention et autoriser notre maire à signer tout acte utile pour la bonne suite de ce dossier. Je vous en remercie d'avance.

ADMINISTRATION GENERALE

8.- Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale.

Rapporteur : Madame Alice VARET, Adjointe au Maire

La convention de coordination signée entre la ville de Dunkerque, les communes associées et le Préfet en date du 13 février 2013 et fixant les modalités de coordination entre les polices municipales et la police nationale est arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler.

Cette convention, conclue en application des articles L 514-4 et suivants, R512-5 et R512-6 du code de la sécurité publique, a donc pour objet de prévoir les modalités de mise en œuvre d'une complémentarité de l'action des différentes forces de police. Cette coopération et cette production de services complémentaires ont pour objet

une mise en commun des moyens mais aussi une meilleure concertation et efficacité par un échange d'informations et une réflexion partagée.

Cette coordination est conçue et organisée dans un total respect des pouvoirs de l'Etat et des pouvoirs de police du Maire. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Le projet de convention ci-joint a reçu l'avis favorable de Monsieur le Procureur de la République.
Il vous est donc demandé :

- D'autoriser le maire, les maires délégués de Saint-Pol-sur-mer et de Fort-Mardyck de signer la convention précitée avec Monsieur Le Préfet du Nord
- D'autoriser le maire à signer tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 16/09/16 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

1 abstention : madame Ducellier

4 abstentions liste : Défi Dunkerquois.

Adopté

M. le maire :

Merci madame Varet.

Des interventions sur cette délibération numéro 8 ?

Madame Castelli et monsieur Nave.

M. le maire :

Merci madame Varet. Des interventions sur cette délibération numéro 8 ?

Madame Castelli et monsieur Nave.

Mme Castelli :

Monsieur le maire, madame Varet, concernant la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, j'avais émis un avis réservé lors de la commission, éprouvant le besoin d'approfondir le sujet. J'ai donc rencontré des représentants syndicaux des agents de police municipale qui m'ont éclairé sur plusieurs points. Aussi, j'aurais quelques questions et remarques à formuler.

Tout d'abord, cette nouvelle convention constitue un progrès pour les agents qui l'attendaient depuis un moment car elle sert à les protéger dans leur travail en encadrant bien leurs missions. C'est important, et à ce titre, je voterai la délibération.

Par contre, si je comprends bien que l'on ne nous demande pas notre avis sur la convention elle-même, je me permettrai de vous demander quelques précisions.

Concernant les horaires, la convention rappelle les horaires de la police municipale et prévoit qu'ils seront étendus en 2017 puis 2019. Or il me semble qu'actuellement la police municipale est opérationnelle au-delà du vendredi, dans la convention on dit que c'est du lundi au vendredi, or toutes les brigades fonctionnent du lundi au samedi actuellement, il y a peut-être des choses à rectifier je ne sais pas si c'est encore possible de le faire et même le dimanche pour la brigade de Malo pendant la saison estivale. Aussi l'article 1.1.1 sur les horaires me semble imprécis. Pour ce qui est de l'extension des horaires des recrutements seront certes prévus mais l'organisation des cycles de travail sera également revue. La brigade de Malo a déjà testé les nouveaux cycles de travail en 4 – 2 sans que cela soit complètement satisfaisant tant au niveau de la fatigue des agents que de la question de la rémunération du travail du dimanche par exemple. Aussi il serait peut-être plus prudent de ne pas inscrire dans la convention l'extension des horaires avant que celle-ci ne soit définitivement validée en CTP. Il sera toujours temps de signer un avenant le moment venu. Par ailleurs, la convention n'est pas claire concernant la modification des horaires en fonction des manifestations. Là aussi faudrait-il qu'elle reprenne le travail de nuit, les dimanches et jours fériés.

L'article 2.2.3 concernant l'armement m'a beaucoup interpellé également. Je me suis renseignée sur les différentes catégories d'armes. Actuellement la police municipale de Dunkerque dispose d'armes de catégorie D : bâtons de défense, matraques télescopiques et lacrymogènes. Pourtant la convention indique qu'elle dispose d'armes de catégorie B, C et D. Cela mériterait sûrement d'être rectifié. D'ailleurs il n'est pas précisé que les agents peuvent être amenés à traverser une autre commune avec leur véhicule de service, leur uniforme, équipement et éventuelle arme de service pour se rendre d'un endroit à un autre, je pense par exemple à Mardyck puisqu'il faut passer par Grande Synthe pour s'y rendre depuis Dunkerque.

Concernant des armes de catégorie B, à savoir les armes létales, une demande a été faite à la préfecture et leur utilisation est très encadrée par la loi, c'est plutôt rassurant. Mais monsieur le maire, il est regrettable que vous ayez pris la décision d'armer la police municipale sans que le débat ait pu avoir lieu en

conseil municipal ou tout au moins en commission sur la sécurité

La sécurité des biens et des personnes n'est pas une affaire de municipalité mais d'Etat. Dans un contexte de désengagement de l'État quel rôle les polices municipales doivent-elles tenir dans la sécurité publique ?

Je m'interroge quant à une réelle efficacité et à la pertinence d'une telle décision ! Que sont des tasers ou des pistolets face à un camion, des bombes ou des Kalashnikovs maniés par des personnes déterminées ? Cette pseudo force de dissuasion n'en est pas une. Seules les forces de gendarmerie ou de police armées en conséquence, entraînées à faire face aux situations les plus extrêmes et dont c'est la mission première sont en capacité d'intervenir efficacement.

La police municipale est et doit rester une police de proximité, ouverte, prompte au dialogue, capable d'agir sur la prévention des délits et la surveillance des espaces publics. On sait que plus on monte dans l'armement plus la réplique, en face, risque d'être proportionnée. Après la mise en place du dispositif « voisins vigilants » de la vidéo protection, l'augmentation des effectifs, voilà que l'on en arrive à armer la police municipale.

C'est une escalade, une surenchère sécuritaire qui m'inquiète, car au final, c'est notre quotidien à tous, c'est la vie de chaque citoyen qui peut souffrir des dérives que cela peut engendrer. La banalisation des armes à feu est pour moi une crainte.

Pour revenir à la délibération comme je l'ai dit au début de mon propos, je la voterai dans l'intérêt des agents et serai vigilante quant à son application. Je vous remercie

M. le maire :

M. Nave.

M. Nave :

Oui monsieur le maire, sur la forme : lors de la commission économie, tourisme, commerce et sécurité du 16 septembre la convention présentée aux élus était un projet, il manquait l'accord du préfet pour l'article 1.2.1 sur les échanges entre la police nationale et la police municipale sur différents indicateurs. La convention qui nous a été transmise en annexe reprend également la notion projet. La convention que vous nous demandez de voter aujourd'hui est-elle maintenant validée par la préfecture ou risque-t-elle d'être amendée avec des articles supprimés notamment celui que j'ai cité l'article 1.2.1 ?

Sur le fond : au niveau des chiffres, nous sommes en 2016 et nous n'avons qu'un état des lieux des années 2013 et 2014, aucun chiffre pour l'année 2015. La faute à qui, la faute à quoi ? À un changement de mode de comptage, les choses sont quand même bien faites. C'est comme pour le chômage quand les chiffres sont mauvais il faut vite bidouiller et changer le mode de calcul pour en trouver un qui ne montre pas trop les échecs de l'État et de la municipalité en matière de sécurité. Comme monsieur Hollande pour le chômage vous n'avez surement pas eu de bol pour la sécurité. À l'article 3.1 il est noté qu'un rapport annuel est établi pour faire le bilan de cette convention, ces rapports vous sont communiqués, nous vous demandons donc de bien vouloir les présenter aux élus. Pourquoi les garder pour vous ? Dans l'article 1.1.2 et devant l'échec de votre politique de sécurité pour la protection des établissements scolaires apparaît cette phrase : « les personnels municipaux peuvent assurer la sécurité de l'entrée et la sortie des écoles maternelles et primaires. » Cet article revêt une importance particulière du fait des attentats. La sécurité des biens et des personnes ça ne s'improvise pas, ça ne s'invente pas, c'est bien trop sérieux pour que vous en fassiez un objet de votre plan de communication. La bonne gouvernance de notre ville et le bien-être de nos concitoyens auraient dû vous amener à voter nos motions et propositions demandant le renforcement des effectifs de la police nationale et le classement du dunkerquois en zone de sécurité prioritaire. Malheureusement pour les dunkerquois par votre idéologie néfaste en matière de sécurité et votre sectarisme vous avez préféré balayer d'un revers de main nos propositions. L'état d'urgence voté jusqu'en janvier 2017 pour répondre aux attentats qui ont frappé notre pays a amené une surveillance plus poussée des fiches S, le département du Nord et le dunkerquois ne sont pas épargnés. Malheureusement et nous le regrettons les polices nationales et municipales ne sont pas en mesure d'identifier les individus potentiellement dangereux, mais le souhaitez-vous vraiment ? Avez-vous demandé au préfet de vous communiquer la liste des fiches S de Dunkerque. En tant que maire vous êtes coresponsable de la sécurité des dunkerquois vous avez donc une obligation partagée avec l'État de moyens et de résultats. Je vous remercie.

M. le maire :

D'autres interventions ?

Madame Varet.

Mme Varet :

Oui, beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de questions ont été posées. Moi je propose à madame Castelli de se voir peut-être un autre moment pour répondre à pas mal de vos questions parce qu'on ne peut pas étaler ça sur toute une soirée.

Que vous dire, sur la convention on a eu l'accord du préfet, l'accord du procureur de la république a été donné aussi donc à ce niveau là tout va bien. Il faut savoir que la convention est une convention type donc il n'y a pas de modification de fond sur cette convention apportée. Nous nous apportons quelques éléments locaux mais

c'est une convention type.

Sur l'armement il faut quand même savoir que pour les catégories B on a d'abord répondu à une demande de la ville de Saint-Pol-sur-Mer qui demandait la catégorie B et c'est aussi pour ça qu'on l'a intégrée. Au niveau des armes, je comprends, vous avez parlé de votre inquiétude, on assure avant tout la sécurité des agents et la sécurité de la population, ce n'est pas une montée en puissance de l'armement pour craindre des retours en force. Voilà globalement pour les réponses.

Un petit élément sur les chiffres bidouillés, sachez que ce sont des chiffres que l'on appelle les états 4001 de la police nationale on est absolument pas responsable de ce chiffre. Il y a eu effectivement des modifications de mode de comptage au niveau de la police nationale, donc on fait avec !

M. le maire :

Merci.

Oui, madame Castelli, dans votre intervention il y a des éléments d'ordre politique que j'entends, il y a des éléments qui relèvent du CTP ici à la ville de Dunkerque, il y a une instance qui existe, Étienne Duquennoy est l'adjoint qui suit cette problématique plus particulièrement. Si on importe tous les débats du CTP au conseil municipal on ne s'en sortira plus. Ou il y a un dialogue avant avec Étienne Duquennoy sur ces questions qui relèvent du CTP et on explique les positions de la ville, si on ramène ici toutes les questions du CTP je pense qu'on est là encore pour huit jours. Voilà c'est vraiment ma position personnelle.

Sur les autres interventions, juste deux choses, d'abord je ne ferai jamais de démagogie sur la sécurité monsieur Nave et donc ça c'est hors de question. Je me sens effectivement co-responsable de la sécurité des dunkerquois à la fois en tant qu'employeur et à la fois en tant que maire et sur l'armement de la police municipale j'ai une responsabilité en tant qu'employeur et je l'assume. Voilà, que ça plaise ou que ça ne plaise pas, il y a une responsabilité à assumer. Sur la responsabilité en tant que maire un certain nombre de dispositifs ont été mis en place depuis le début de ce mandat qui concourt effectivement à l'amélioration de la situation en matière de sécurité sur le dunkerquois de manière indéniable y compris à travers la vidéo protection, y compris à travers la présence plus grande de la police municipale, je me réjouis de cette évolution positive et des résultats de cette politique qui commencent déjà à être clairs et je continuerai en ce sens. La population souhaite être rassurée, elle peut compter sur la municipalité dans cet engagement.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération numéro 8.

Monsieur Nave souhaite donner une explication de vote.

Une explication de vote monsieur Nave, ce n'est pas 10 minutes, allez-y.

M. Nave :

Oui, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement quant aux propos de Madame l'adjointe...

M. le maire :

Ce n'est pas une explication de vote ça !

À chaque fois vous profitez de l'explication de vote pour nous faire une tirade de 10 minutes, c'est votre stratégie, on la connaît, donc maintenant vous répondez à la question explication de vote.

M. Nave :

... détendez-vous monsieur le maire !...

M. le maire :

Non je ne me détends pas quand on est démagogue avec la sécurité, ça ne me plaît pas !

M. Nave :

Vous devriez faire du jacuzzi ça détend !

M. le maire :

Je pourrais vous attaquer en diffamation pour ça ! Méfiez-vous !

M. Nave :

Pourquoi ?

M. le maire :

Le mensonge je n'aime pas ! La rumeur locale je n'aime pas.

M. Nave :

A quel sujet ?

M. le maire :

*Et là vous êtes sur le mensonge !
Faites très attention à ce que vous dites, je n'apprécie pas !*

M. Nave

Ah bon ? Dites en plus !

M. le maire :

Oui, oui ça, c'est bon, continuez les rumeurs locales, je suis au courant des rumeurs publiques que vous cherchez à octroyer à toutes les personnes de l'équipe municipale. La rumeur publique n'a jamais fait avancer un parti politique et un mouvement. Continuez comme ça !

M. Nave :

Ça c'est de la diffamation !

M. Le maire :

Les rumeurs vous les donner et j'ai même des preuves.

M. Nave :

Qui se sent morveux, se mouche !

M. le maire :

Passez à votre explication de vote !

M. Eymery :

On a perdu 10 minutes là !

M. le maire :

Eh bien justement on pourra arrêter l'explication de vote, ça sera très bien !

M. Nave :

*Ça ira vite si vous ne m'interrompez pas. Merci.
Donc nous sommes bien en séance publique, il n'est pas normal qu'on propose à une élue de lui donner les informations, qu'avez-vous donc à cacher, donnez les nous ici en séance publique.
Quant à ce que vous venez de dire en tant qu'employeur de protection, sur la protection des dunkerquois, vous avez balayé notre proposition d'un revers de main, la proposition qui consistait d'équiper la police municipale de caméras pour leur sécurité, visiblement vous n'étiez pas à ce moment-là pour la sécurité de la police municipale. Ce qui justifiera notre abstention.*

M. Eymery :

30 secondes ! Pas 10 minutes !

M. le maire :

*Ridicule !
Délibération numéro 8, donc on connaît votre position de vote.
En dehors des colistiers de Monsieur Eymery qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Madame Ducellier.
Les élus du groupe défi dunkerquois lèvent la main.
Tout les autres sont pour.
Je vous en remercie.
Monsieur Lequien vous avez la parole pour 4 délibérations.*

M. Lequien :

Oui merci Monsieur le maire, j'ai un peu la pression parce que passer derrière une intervention de telle haute volée c'est toujours un peu compliqué !

M. le maire :

Oh oui, la démagogie, la démagogie, la démagogie et la rumeur publique, ils ne savent faire que ça !

M. Lequien :

*On est d'accord !
Mesdames et Messieurs les élus, vous avez devant vous plusieurs documents qui reprennent les*

écritures budgétaires figurant dans la décision modificative. Je cite quelques montants pour mémoire, je vais uniquement retenir les plus importants :

En investissement les dépenses supplémentaires qui concernent la rénovation du monument aux morts situé place de la République pour 24 000 €, le déménagement des associations carnavalesques à l'école des glacis pour 140 000 € et le reste des écritures en section d'investissement concerne surtout des changements d'affectation ou de section.

Et en fonctionnement également je cite les chiffres principaux : les principales dépenses concernent la sécurité des manifestations 190 000 € et je ne résiste pas au plaisir de citer une recette de 150 000 € grâce à l'action de la direction des finances qui a retravaillé le fonds national de garantie des indemnités des ressources et qui nous a généré une indemnité supplémentaire de 150 000 €. Donc je tenais publiquement à remercier la direction des finances et en particulier les agents qui ont travaillé sur ce dossier

FINANCES

9.- Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 26/09/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

1 abstention madame Castelli.

4 votes contre liste Défi Dunkerquois

Adopté

M. Leguien : (complément à la délibération numéro 10)

Je rappelle, une fois de plus, que toutes les subventions complémentaires qui sont votées ce soir ont déjà fait l'objet d'une analyse et d'un accord dans les commissions thématiques concernées et le vote de ce soir a donc pour seul but de permettre leur inscription au niveau budgétaire.

10.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 26/09/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à l'Espace Santé du Littoral : madame Monique Bonin, madame Catherine Seret, **au Centre Communal d'Action Social de Dunkerque** : monsieur le maire, madame Catherine Seret madame Elisabeth Longuet, monsieur Alain Simon, madame Anne-Marie Fatou, madame Séverine Wicke, madame Monique Bonin, madame Joëlle Crockey, **au Château Coquelle** : monsieur Michel Tomasek, monsieur Jean-François Montagne, madame Stéphanie Peeren.

4 abstentions pour l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque et à TEDXCOTED'OPALE Association liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. Leguien : (complément à la délibération numéro 11)

Je rappelle pour mémoire que les créances demeurent toujours valides et que la décision du conseil municipal de ce soir n'a que pour seul objet que de dégager la responsabilité du trésorier municipal.

11.- Admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par Monsieur le Receveur Percepteur Municipal en vue des admissions en non-valeur des créances,

Considérant que ces créances ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal propose de mettre en non-valeur les sommes désignées dans l'état annexé à la présente délibération,

Avis favorable en date du 26/09/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. Leguien : (précision sur la délibération numéro 12)

Je précise que le transfert a lieu en tant que domaine public c'est-à-dire que ces terrains seront obligatoirement affectés à la mission transport.

ACTION FONCIÈRE

12.- Dunkerque - Secteur Gare - Cession de parcelles au profit de la CUD dans le cadre du projet "DK PLUS" de mobilité

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet de transport collectif « DK PLUS » de mobilité et des aménagements connexes, la Communauté Urbaine de Dunkerque doit acquérir des emprises de terrain propriété de la Ville de Dunkerque.

Il s'agit de parcelles de terrains situées dans le secteur de la gare et cadastrées AP 283 pour 260 m², AO 151 et 153 pour 24 et 8 m² respectivement et environ 272 m² à extraire de la parcelle AP 40.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser la cession au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque des parcelles cadastrées AP 283 pour 260 m², AO 151 pour 24 m², AO 153 pour 8 m² et AP 40 partiellement pour 272 m² (à extraire de la parcelle) ;
- S'agissant d'une cession à un établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de ses compétences arrêtées, dire que le transfert a lieu en tant que domaine public ;
- Au vu de l'avis des domaines, acter que cette cession aura lieu à titre gracieux s'agissant d'éléments de voirie ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire ;
- Valider que les frais afférents à cette affaire, en ce compris les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Avis favorable en date du 07/09/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

1 abstention : madame Crockey

1 abstention : madame Ducellier

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. Leguien :

J'espère avoir rattrapé le retard qu'on a perdu inutilement avant ! Merci.

M. Le maire :

Merci monsieur Leguien.

Des observations sur ces délibérations 9 à 12 ?

Madame Ducellier.

Mme Ducellier :

Oui c'était par rapport au terrain qui se situe là où il y a le monument aux morts, une inquiétude quand même parce que sur ce terrain là on a quand même des arbres qui ont plus de 80 ans qui font partie du patrimoine de Dunkerque donc je suis fortement inquiète puisque c'est un espace vert, les dunkerquois veulent des endroits agréables à vivre, je pense que ce n'est pas incompatible avec DK plus de mobilité, il faut les deux, il faut une mobilité efficace, il y a un travail qui se fait OK c'est très bien mais dans une ville agréable à vivre. Voilà tout simplement.

M. le maire :

*D'autres observations ?
Monsieur Eymery, allez-y.*

M. Eymery :

Oui d'abord sur la décision modificative numéro 2, monsieur l'adjoint aux finances nous a expliqué que l'essentiel ou une part importante des nouvelles dépenses étaient liées à la sécurité. Effectivement eu égard à l'état d'insécurité dans lequel se trouve le pays qui a été frappé, comme vous l'avez rappelé monsieur le maire, à plusieurs reprises cet été par le terrorisme islamiste, l'État, qui n'est aujourd'hui plus en mesure d'assurer sa fonction régalienne en tout cas celle de la sécurité qui rappelons-le est pourtant la première des libertés, impose des conditions draconiennes, des conditions drastiques à tous ceux qui veulent organiser des manifestations, des manifestations, je dirais, qui font du lien social, des manifestations d'associations qui ont peu de moyens, des manifestations des gens qui au jour le jour sans de grands mots, sans de grandes paroles, montrent ce que peut être le vivre ensemble dans un quartier. Aujourd'hui nous constatons que se met en place une sécurité à deux vitesses au niveau d'un certain nombre de manifestations quand il a fallu par exemple protéger l'euro 2016 et les fan zones alors là tous les moyens de l'État régalien étaient à disposition, il a bien fallu que l'UEFA continue à empêcher ses bénéficiaires et de la même manière au plan local, un certain nombre de brocantes alors c'est la cité des cheminots à Capelle, c'est la manifestation à Rosendaël, un certain nombre de manifestations aujourd'hui doivent cesser, cesser parce que la municipalité leur impose des contraintes ce que nous concevons tout à fait mais en même temps...

M. le maire :

C'est faux ! C'est faux !

M. Eymery :

... alors en même temps alors même que vous avez parlé de convention entre la police municipale...

M. le maire :

Tout est faux dans ce que vous dites !

M. Eymery :

Détendez-vous, je vous en prie !

M. le maire :

Je suis parfaitement détendu, tout est faux dans ce que vous dites !

M. Eymery :

Non, non à l'évidence alors...

M. le maire :

Vous trompez la population en permanence, vous cherchez à lui mentir, à faire croire des choses aux gens, des choses fausses alors de temps en temps, oui, il faut que je le dise au moment où vous le dites, ce que vous dites est faux ! Voilà, c'est important de le dire aux gens aussi que c'est faux ce que vous dites, dites le que c'est faux, ça aidera !

M. Eymery :

Ça va mieux maintenant ? Vous êtes un peu soulagé !

M. le maire :

Beaucoup mieux, oui maintenant les gens qui nous regardent, savent que c'est faux !

M. Eymery :

Mais non ce n'est pas faux !

M. le maire :

Mais si c'est faux !

M. Eymery :

Vous savez il y a un proverbe qui dit « il n'y a que la vérité qui blesse »...

M. le maire :

Mais ça blesse pas c'est faux !

M. Eymery :

... et vous êtes en train d'en administrer la preuve, vous coupez la parole d'une manière non éduquée. Je vous rappelle, j'ai sous les yeux ici une déclaration « merci au groupe de l'opposition, vous serez tout à fait respecté, c'est un engagement au nom de l'ensemble de mon équipe...

M. le maire :

Vous êtes parfaitement respecté !

M. Eymery :

... on pourrait faire un quiz , et bein ça c'était Patrice Vergriete le 5 avril 2014 évidemment il était sur un petit nuage...

M. le maire :

Lisez le reste du discours, ça vous fera du bien !

M. Eymery :

... mais chassez le naturel il revient au galop et vous venez d'en administrer la preuve...

M. le maire :

Vous avez terminé votre intervention donc j'imagine monsieur Eymery ?

M. Eymery :

... à la fois sur l'intervention précédente de mon collègue Adrien Nave et maintenant. Alors laissez-nous, laissez-moi, je vous en prie, développer mon propos. Il y a aujourd'hui un vrai problème politique c'est qu'on a une sécurité à deux vitesses, il y a ceux qui peuvent se payer les moyens qui ont assez de bénéfiques dans leurs manifestations pour pouvoir assurer les obligations de sécurité que leur imposent l'État et la ville et il y a ceux qui n'ont pas les moyens et ceux là arrêtent leurs manifestations et la ville, elle, continue à assurer les manifestations comme les foulées dunkerquoises, ce qu'elle veut assurer parce qu'elle en a les moyens et la décision modificative vient d'en administrer la preuve, ce qui veut donc dire qu'au rythme où vous êtes partis il n'y aura bientôt plus que des manifestations municipales et que tout le discours que vous nous faites sur le pouvoir d'agir, sur la démocratie participative, sur la possibilité pour les gens de s'exprimer tombe à l'eau parce que pour ces raisons de sécurité vous n'allez pas, vous, assurer la sécurité de ces manifestations et de ce fait elles se sabordent elles-mêmes. Voilà le propos que je voulais vous tenir et ça c'est sur la délibération numéro 9.

Sur la délibération numéro 12, Dunkerque secteur gare – cession de parcelles au profit de la communauté urbaine dans le cadre du projet DK plus de mobilité, conformément à notre ligne depuis le début du mandat nous allons voter contre cette délibération puisqu'il est proposé de consentir cette cession à titre gracieux or ce patrimoine c'est le patrimoine des dunkerquois, il est effectivement facile, très facile d'être généreux avec l'argent des autres, ce que vous faites d'ailleurs, c'était une bonne définition du socialisme. Je vous remercie.

M. le maire :

D'autres interventions ?

Monsieur Lequien vous voulez dire quelque chose ? Il n'y a pas grand-chose !

M. Lequien :

Non, pas grand-chose ! Je vais expliquer le montant de 133 682 €.

M. le maire :

Allez-y, expliquez ça.

M. Lequien :

Les boucles dunkerquoises, le parcours de la Saint-Martin, les foulées du Père Noël, Dunkerque la féérique, la foire d'hiver, je précise quand même que la nature des dépenses c'est non seulement des agents de sécurité mais aussi des locations de bordures béton pour faire obstacle aux voitures bélier. Et pour répondre sur le point numéro 12 concernant la cession à un euro symbolique, je vais lire l'estimation des domaines : « sur la base de 5€ le mètre carré un montant global de l'ordre de 2820 € avec plus ou moins 10 % », c'est la valeur vénale qui a été faite par les services de l'État, et je précise une dernière phrase, « dans le cadre du projet dont

vous faites mention, une cession à titre gratuit n'appelle pas d'observation de la part du service du domaine et peut par conséquent être acceptée » Donc effectivement la ville s'est appauvrie de 2820 €.

M. le maire :

Merci monsieur Lequien.

Sur la question de la sécurité des manifestations en effet le choix de la municipalité, comme vient de le dire monsieur Lequien, a été de garantir la continuité d'un grand nombre de manifestations. Cela représente un coût en matière de sécurité puisque la ville est organisatrice de ces manifestations évidemment c'est à l'organisateur de prendre la responsabilité du maintien ou de l'annulation des manifestations. Le choix qui a été fait politiquement c'est de conserver ces manifestations récurrentes pour garder le lien social, le développement des politiques municipales. Ça suppose des choix car en parallèle les baisses de dotations de l'État sont là et l'argent qui est investi dans cette sécurité doit correspondre à des choix municipaux mais ils sont faits en conscience à chaque fois et sur chaque manifestation. Ce n'est effectivement pas la ville qui encadre la sécurité des manifestations, c'est bien entendu la sous-préfecture, donc l'État, la ville évidemment n'intervient pas dans le processus entre les organisateurs et l'État sur la question de la sécurité des manifestations. À chaque fois que les organisateurs ont voulu en amont prendre contact ou prendre attache avec la ville nous avons essayé de voir de quelle manière nous pouvions continuer à poursuivre ces manifestations. Parfois il faut trouver des moyens de regroupement, vous savez qu'effectivement là où il y avait plusieurs brocantes il peut y en avoir une, on peut travailler avec l'ensemble des organisateurs de brocantes pour essayer de faire quelque chose de mutualiser. Chaque organisateur aujourd'hui pose la question de cette sécurité et de coût de cette sécurité et à ce sujet j'ai souhaité lors de la dernière conférence des maires à la communauté urbaine aussi compte tenu de la situation exceptionnelle du territoire dunkerquois dans son ensemble que la communauté urbaine puisse aussi s'impliquer de manière exceptionnelle dans la sécurisation des manifestations et aujourd'hui en accord avec l'ensemble des maires des communes nous travaillons à un dispositif qui permettrait d'accompagner, d'aider les villes dans cette démarche exceptionnelle de sécurisation des manifestations. Donc ce travail nous le prenons très au sérieux, nous souhaitons maintenir évidemment les activités qui concourent au lien social dans la ville, qui concourent à son développement, qui concourent à son attractivité et la ville sera toujours aux côtés des organisateurs mais qui resteront in fine les derniers responsables des manifestations c'est ainsi qu'est le droit et je pense que c'est bien, qui resteront les décideurs en dernier ressort.

Je vous propose de passer au vote sur les différentes délibérations.

Sur la délibération numéro 9

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Madame Castelli.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération 10.

Contre ?

Abstention ?

(Les positions de vote du Défi Dunkerquois seront données au service)

Tout le monde est pour.

Délibération 11.

Contre ?

Abstention ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Délibération 12.

Contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Abstention ?

Madame Crockey, madame Ducellier.

Tous les autres sont pour.

Monsieur Pannequin vous avez les délibérations 13 et 14

13.- Dunkerque - Site école du parc de la Marine - Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

La Ville est propriétaire du site de l'école du parc de la Marine sis à Dunkerque, Boulevard Alexandre III, rue du Président Wilson et lieudit Parc de la Marine.

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque, cet immeuble n'est plus affecté en tant qu'établissement scolaire. Le rectorat de l'académie de Lille a rendu un avis favorable à sa désaffectation en date du 28 janvier 2016.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Constaté la désaffectation du domaine public de cet immeuble bâti (comprenant ses constructions) et non bâti, cadastré YB221 pour partie (parcelle de +/-7.196m²), AP8 (parcelle de 665m²), et lot de volume n°1 (lot de 82m²) assis sur la parcelle YB220, celui-ci n'étant plus ni à usage du public, ni affecté à un service public ;
- Décider le déclassement du domaine public de cet immeuble bâti (comprenant ses constructions) et non bâti ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur L'Adjoint au Maire à signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 07/09/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

14.- Dunkerque - Malo les Bains - Ecole Jacquard - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

La Ville est propriétaire de l'école maternelle Jacquard sise à Dunkerque / Malo-les-Bains, 19 rue Joseph Jacquard, cadastrée CM 0164 et d'une superficie au sol et selon cadastre de 1.599 m².

Cet immeuble n'est plus affecté en tant qu'établissement scolaire, le rectorat de l'académie de Lille a par ailleurs rendu un avis favorable à sa désaffectation en date du 18 mars 2014.

La Ville envisage la cession prochaine de cet immeuble.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation du domaine public, et décider le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis à Dunkerque, 19 rue Joseph Jacquard, cadastré CM 0164 pour une superficie au sol et selon cadastre de 1.599 m².

Avis favorable en date du 07/09/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

*Merci. Des observations sur ces 2 délibérations ?
Madame Crockey.*

Mme Crockey :

Pour la 13, parc Marine, on comprend la raison de cette désaffectation et du déclassement puisqu'il y a le projet du centre commercial mais pour la 14, l'école Jacquard et j'avais déjà posé la question il y a plusieurs mois en commission des finances : est-ce que vous avez un projet ? À l'époque où l'ancienne équipe municipale a pris la décision de fermer l'école Jacquard et j'en rappelle les raisons : il y avait 2 classes à très petit effectif et il était question alors de laisser qu'une classe unique or les deux autres écoles maternelles du quartier Florian et Perrault étaient menacées d'une fermeture de classe, il y avait donc à l'époque 2 projets qui étaient envisagés dans ces locaux soit une bibliothèque de quartier soit un espace supplémentaire dédié à la danse d'ailleurs en attendant un choix définitif nous avons fait poser un parquet pour la pratique de cette discipline, parquet que vous avez fait démonter depuis. Donc maintenant déconstruction d'école ou pas, projet immobilier ? Qu'en est-il ?

Je profite de ces 2 délibérations qui touchent le domaine scolaire pour vous dire mon étonnement de ne pas avoir été informée en commission qui s'est déroulée le 13 septembre, donc c'est récent, de la fermeture de l'école Samain à Petite-Synthe dont les enfants seraient transférés entre autres à l'école de la Meunerie car contrairement à l'école Jacquard l'école Samain n'est pas menacée d'une fermeture de classe, l'école de la Meunerie non plus me semble-t-il et l'éducation nationale n'avait aucune intention de demander la fermeture de cette école. L'école Samain a été effectivement en péril et il y a quelques années mais depuis elle a conforté ses effectifs, soutenue en cela par l'ancienne municipalité qui avait opéré un certain nombre de travaux, salle d'accueil pour les enfants, salle informatique, la cour etc. voulant la rendre plus attrayante. De plus sur un plan strictement pédagogique, je trouve cette décision dommageable dans la mesure où cette école applique la méthode dite Picot qui permet aux élèves notamment en classe à double niveau, ce qui est le cas à Samain,

d'avoir une approche différente de l'apprentissage classique basée sur l'observation et la mise en place d'activités ritualisées et quotidiennes pour appréhender notre langue. L'exercice est d'autant plus efficace s'il suit l'enfant du CP au CM2 ce qui deviendra impossible à partir du moment où cette école fermera. Je suppose que cette décision est liée à une mesure économique qui n'a de sens que si vous y adjoignez un projet, je serai donc très attentive à la destination du bâtiment de l'école si vous maintenez sa fermeture.

M. le maire :

D'autres observations ?

Pas d'autre observation, monsieur Pannequin vous voulez répondre ?

M. Pannequin :

Concernant l'école Jacquard je n'ai pas connaissance d'un projet précis pour l'instant mais je ne suis pas dans la commission foncière.

Pour ce qui est de l'école Samain ; cette école à la rentrée de septembre avait un effectif de 114 élèves pour 5 classes, 2 classes de maternelles et 3 classes d'élémentaires. Donc ce qui faisait en gros une moyenne de 22 élèves par classe. Au cours des 10 dernières années cette école a subi la fermeture de 3 classes. À la Meunerie il y a eu aussi des fermetures de classes dans les années précédentes. On avait demandé à l'AGUR de faire des projections jusqu'en 2020 sur l'évolution des effectifs dans les différents secteurs de l'agglomération. Les projections faites par l'AGUR envisagent une fermeture de classe à Samain dans deux ans en maternelle et une fermeture de classe également dans deux ans à la Meunerie aussi en maternelle, d'ici 2020 peut-être même 3 classes en élémentaires à la Meunerie, c'est donc dire si ces écoles sont fragilisées. Alors on a deux écoles qui sont situées dans un périmètre quand même assez restreint, il n'y a même pas 1 km entre les deux écoles, une de ces écoles Samain date de 1954, l'autre école de la Meunerie de 1982 donc il y a quand même une école qui est relativement récente et l'autre qui est assez ancienne. Vous avez évoqué des travaux, lors du conseil d'école qui a eu lieu en début de semaine on nous a dit : le conseil d'école, les enseignants, les parents d'élèves qu'ils déploreraient justement l'absence de travaux de maintenance depuis de nombreuses années, ce n'est pas nous qui le disons, c'est encore une fois les parents d'élèves qui ont tenu ce discours. Donc il n'y a pas eu de gros travaux de maintenance effectués dans l'école alors il faut savoir qu'à l'école Samain comme j'ai dit il y a 5 classes : 2 maternelles et 3 élémentaires, cette école dispose de 11 salles ce qui représente un taux d'occupation d'environ 55 %. On est dans les mêmes taux d'occupation pour la Meunerie avec 11 classes, une classe d'inclusion pour 22 salles donc dans les deux écoles on est à un taux d'occupation qui est voisin de 50 % c'est-à-dire qu'on a à faire à des bâtiments qui sont quand même surdimensionnés par rapport aux effectifs accueillis. Il apparaît donc logique vu encore une fois la proximité de ces deux écoles de les regrouper ceci aurait pour effet de conforter en effet l'école de la Meunerie qui risque de perdre de nombreuses classes dans les années à venir et de toute manière, encore une fois, l'école Samain risquait aussi de perdre encore des classes au moins une dans les deux ans à venir si on se fie aux projections faites par l'AGUR. Donc l'idée c'est d'abord de conforter la Meunerie c'est vrai, il y a des bâtiments récents, d'autre part il faut aussi préciser, c'est ce que l'on a dit lors du conseil d'école, une parenthèse si ce sujet, cette question n'a pas été évoquée lors de notre commission c'est parce qu'il nous semblait logique d'informer d'abord les parents et les enseignants de ce projet avant les membres de la commission, c'est uniquement une question d'éthique quelque part, donc je disais qu'au niveau des enfants accueillis à Samain il est prévu que certains d'entre eux puissent aller vers Joliot-Curie à Saint-Pol-sur-Mer, voir Dessinguez, voir Torpilleur en fonction de leur lieu d'habitation puisque le périmètre de recrutement Samain est un périmètre assez vaste donc on comprend très bien que pour des enfants ça leur fasse des déplacements assez longs, il y a des écoles qui sont plus proches auprès desquelles il y aura possibilité d'inscription sans passer par une demande de dérogation. Je pense que là c'est clair, c'est le discours que l'on a tenu aux parents.

À ça qu'est ce que l'on peut ajouter ? On va faire en sorte d'informer les parents, ça c'est prévu la semaine prochaine, on va informer les parents pour le déroulé des inscriptions, leur expliquer les possibilités qui leur sont offertes. Un autre élément peut-être un autre paramètre que j'ai oublié de vous citer, lorsqu'on regarde les demandes de dérogation 1/3 des enfants du périmètre de Samain demandent une dérogation pour ne pas aller à Samain donc il y a aussi un problème à ce niveau-là, 35 % c'est le dernier chiffre que j'avais eu, c'est quand même assez conséquent.

Ce que l'on fait, c'est d'essayer d'organiser au mieux les choses pour les enfants, les parents et pour les contribuables. Dernière chose, j'ai été enseignant, j'ai aussi été parent d'élèves, je comprends la réaction des parents, je comprends leur attachement à une école de quartier, j'ai vécu ça aussi, donc c'est tout à fait dans la normalité de leurs réactions mais il faut être pragmatique, aussi tenir compte de certaines réalités notamment au niveau de l'occupation de ces écoles. Voilà ce que je pouvais préciser.

M. le maire :

Merci monsieur Pannequin pour cette réponse très claire. Moi je ne voudrais pas qu'il y ait de faux débat sur cette question-là parce qu'on sait tous que les effectifs scolaires sont en baisse sur le territoire dunkerquois, je n'ai pas envie de logique démagogique derrière ça. Mme Crockey vous avez fermé l'école maternelle madame de Sévigné, vous avez fermé l'école maternelle des Tout Petits, vous avez fermé l'école maternelle des vieux remparts, vous avez fermé l'école élémentaire des glacis, vous avez fermé l'école maternelle Jacquard sans parler de Félix Bochat parce qu'à un moment il y a une réalité qui s'impose, une baisse des effectifs et nous

souhaitons tous le meilleur environnement pour que les petits dunkerquois puissent apprendre le mieux possible avec le respect de l'ensemble des éléments et des perspectives intelligentes. Voilà je souhaite un débat serein sur cette question et surtout ne pas rentrer dans une forme d'agitation stérile. Voilà ça je le dis très clairement.

Je voulais profiter aussi de ces deux délibérations pour parler de l'école élémentaire des glacis puisque nous avons trouvé un accord avec les associations carnavalesques pour qu'elles puissent être relogées dans cette école élémentaire. Un déménagement qui devrait sans doute être effectif vers la mi-novembre. Alors d'abord en terme de gestion du patrimoine c'est une décision opportune puisque ça permet de conserver en l'état ce bâtiment et ça permettra d'avoir une perspective sur le quartier des glacis pour voir comment les effectifs scolaires vont évoluer dans les années qui viennent et puis ça s'est fait aussi, je dois le dire, avec les associations carnavalesques dans un très, très bon climat et donc je souhaite vraiment les en remercier parce qu'elles participent aussi, quelque part, au développement du musée de l'opération dynamo et à l'attractivité du tourisme de mémoire qui est un vecteur d'emplois aussi sur le dunkerquois donc je tiens vraiment à remercier la qualité de l'écoute qu'elles ont eue.

Je reste sur la proposition que je leur ai faite de réfléchir pour les années qui viennent, évidemment ce n'est pas pour demain matin, mais je reste sur la proposition que je leur ai faite d'une maison du carnaval qui pourrait se développer dans les années qui viennent. On n'est absolument pas pressé sur cette question mais j'aimerais qu'on puisse commencer à y réfléchir ensemble, examiner si un projet de maison du carnaval peut être partagé par l'ensemble des acteurs y compris les associations carnavalesques si on peut l'expertiser et pour ça effectivement il faut partir sur un bâtiment et donc que j'ai demandé à Michel Tomasek, en tant qu'adjoint au patrimoine, de réfléchir à ce que pourrait être une maison du carnaval dans les bains dunkerquois. L'idée est là pour l'instant de voir si on peut arriver à un concept partagé par l'ensemble des acteurs du carnaval, si la faisabilité technique est possible et si son coût est en proportion de ce que les finances de la ville aujourd'hui permettent de faire. Donc j'ai confié à Michel Tomasek cette mission, il se mettra en rapport avec l'ensemble des acteurs du carnaval, je lui dis tout de suite, il a le temps de bien faire ça en concertation avec l'ensemble des acteurs. Une maison du carnaval à Dunkerque ça peut être un très beau projet mais il faut qu'il soit partagé le plus largement possible. Il faut commencer par un bâtiment, ce sera les bains dunkerquois, si ce n'est pas ce bâtiment qui est opportun ça peut être ailleurs mais autant commencer par une idée et donc voilà ne soyez pas surpris si demain des discussions vont en ce sens et si des expertises peuvent se faire en la matière dans les années qui viennent.

Sur ce, c'était une parenthèse.

Sur la délibération numéro 13, qui est contre ?

Monsieur Eymery souhaite faire une explication de vote.

Explication de vote, allez-y monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui, j'ai une explication de vote et vous poser une question monsieur le maire.

A quoi ça sert d'avoir un ordre du jour, là vous venez de nous ouvrir une parenthèse, vous avez fait un tunnel de 4mn30 sur la maison du carnaval. Un ordre du jour ; la règle est la même pour tous, dès que nous, que je parle vous dites : revenez à la délibération... Et puis là voilà que vous partez à gambader sur le carnaval, donc ce n'est pas très sérieux..

M. le maire :

Donc vous votez contre ?

M. Eymery :

Non, non et puis vous avez une réponse pleine de bon sens à madame Crockey en disant mais la réalité il faut la regarder en face, principe de réalité, les effectifs scolaires diminuent, c'est vrai les effectifs scolaires diminuent parce que les habitants continuent de partir et c'est là peut-être l'un des principaux échecs de votre action depuis 2014. La réalité est là, nous voterons pour la 13 et je vous épargne une explication de vote sur la 14 où il y aura aussi un vote pour de notre groupe.

M. le maire :

Les tunnels vous êtes spécialiste monsieur Eymery parce que tout à l'heure on a supporté votre tunnel sur l'actualité nationale.

Madame Crockey vous vouliez dire un mot ? Une explication de vote ? Allez-y.

Mme Crockey :

Oui parce que le débat a débordé de ma part sur l'école Samain, mais je voulais que les choses soient claires, donc je vote pour les deux délibérations de désaffectation et de déclassement du domaine public.

Juste un mot, monsieur le maire, quand vous me dites vous avez fermé, vous vous adressez donc à

madame Crockey, je n'ai pas le pouvoir, que je sache, toute seule de fermer des écoles cela a été fait dans le cadre d'une équipe municipale à laquelle vous apparteniez monsieur le maire.

M. le maire :

Oui et vous étiez l'adjointe qui portait la responsabilité et le dialogue et à l'époque vous ne faisiez pas de l'agitation publique dans la rue ! Je m'en souviens.

Sur ce, donc délibérations 13 et 14.

Sur la 13 tout le monde est pour ?

Sur la 14 tout le monde est pour ?

C'est très bien.

Madame Seret délibération numéro 15.

Mme Seret :

Bonsoir monsieur le maire. La ville de Dunkerque a constitué la commission communale d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap, sa mission est de veiller à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics, privés présents sur la ville. Elle est aussi le garant de la continuité de la chaîne de déplacement : voirie, bâtiments, espaces publics. Après cinq années de fonctionnement de la CCA les associations œuvrant dans le domaine du handicap et les représentants de personnes en situation de handicap sont toujours aussi assidus et impliqués dans les travaux entrepris. Leur volonté est que l'accessibilité devienne un gage de confort d'usage pour toute la population.

Ce rapport annuel 2015 met en évidence l'amélioration de l'accessibilité des établissements recevant du public de la commune de Dunkerque puisque cette année l'indice d'accessibilité atteint 59 % et qu'il a augmenté de 12 points alors que depuis 2011 il n'augmentait annuellement que de 2 points.

Ces chiffres montrent bien la forte volonté de la municipalité d'améliorer le quotidien et le bien-être des personnes en situation de handicap.

ACTION SOCIALE

15.- Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Communale d'Accessibilité.

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

Rappelle que dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi Handicap », en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie, la Ville de Dunkerque a constitué la Commission Communale d'Accessibilité en faveur des Personnes en Situation de Handicap (CCAPSH) le 11 février 2011. Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, celle-ci est devenue Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La mission de cette instance est de veiller à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés, présents sur la ville. Elle est le garant de la continuité de la chaîne de déplacement : voirie, bâtiment, transport, espaces publics... et travaillera de concert avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Les membres, composés d'élus, d'associations œuvrant dans le handicap, de partenaires et de techniciens, sont chargés de relever les incohérences et de formuler des suggestions à toutes les personnes compétentes. Ils travaillent sur :

- la priorisation pluriannuelle des travaux des bâtiments municipaux pour la mise en accessibilité du cadre bâti,
- l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)
- les espaces publics aux abords directs des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- la création d'un guide de préconisations à respecter lors d'organisation de manifestations, et tout autre sujet ayant trait à l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- l'élaboration d'un bilan annuel.

Ce bilan annuel dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports en énumérant les propositions d'amélioration. La commission a obligation de le transmettre, annuellement, au Préfet.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le rapport annuel présenté à la CCA pour l'année 2015 et de le transmettre au Préfet,
- autoriser la CCA à poursuivre les chantiers entrepris par celle-ci.

Avis favorable en date du 23/09/16 de la commission Affaires sociales, insertion, santé, égalité des chances

M. le maire :

Merci madame Seret.
Des observations, des questions ?
Monsieur Nave, allez-y.

M. Nave :

Oui monsieur le maire, sur cette délibération nous avons bien pris connaissance des pages 14 à 22 et des travaux qui ont été engagés et soucieux du bien vivre de nos concitoyens nous vous demandons qu'à chaque fois, si possible, de bien associer les personnes qui ont des problèmes d'handicap, ce sont les premières concernées, ça sera leur mode de déplacement, nous n'avons pas les mêmes conceptions de ce mode de déplacement et je pense que c'est nécessaire, si ce n'est pas fait, de les intégrer à la démarche. Sur tous ces travaux il est vraiment essentiel aussi d'assurer la continuité de l'accessibilité dans notre commune, également les communes voisines qui n'ont peut-être pas cette démarche de manière à garder ou à créer une chaîne de déplacement, de ne pas créer des zones inaccessibles entourées de zones accessibles. Nous estimons aussi que la municipalité doit être exemplaire dans ce domaine et nous vous proposons de retranscrire nos débats du conseil municipal soit par une retranscription écrite en dessous de la vidéo du conseil quand elle est diffusée sur les sites soit par une vidéo ajoutée avec une personne qui utilise le langage des signes qui respectera, bien sûr, scrupuleusement les échanges. Nous vous remercions.

M. le maire :

D'autres interventions ?
Madame Seret.

Mme Seret :

Oui, dans cette commission communale d'accessibilité elle est composée de personnes en situation de handicap et qui participent par exemple à des relevés de terrain. Pour vous dire, ça se fait sur Dunkerque, Petite-Synthe, Malo-les-Bains, Rosendaël ça se fait aussi à Mardyck, à Saint-Pol-sur-Mer et pour Fort-Mardyck c'est le technicien de la communauté urbaine qui va directement, là nous n'avons pas été associés mais nous l'avons demandé en commission. Donc voilà ce que je peux répondre.

M. le maire :

Merci. Donc il n'y a pas de vote sur cette délibération numéro 15.
Monsieur Gourvil pour la 16

M. Gourvil :

Monsieur le maire, mesdames messieurs exceptionnellement ce soir je vous présente une seule délibération concernant les appels d'offres fonctionnement des services !

APPEL D'OFFRES

Fonctionnement des services

16.- Acquisition d'enveloppes

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Dans le cadre du renouvellement du marché d'acquisition d'enveloppes, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre la ville de Dunkerque (y compris Fort Mardyck et St Pol sur Mer) et le C.C.A.S. de Dunkerque afin de permettre des économies d'échelle.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement et les conditions de passation du marché sont définies conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance marchés publics de juillet 2015.
La ville de Dunkerque assurera la fonction de coordonnateur de ce groupement.

Aussi, le CCAS donne mandat à la ville de Dunkerque pour gérer la procédure de consultation et signer le marché. Chaque membre du groupement assurera son exécution pour la partie qui le concerne.

La convention prendra effet à sa notification et s'achèvera à l'expiration du marché qui sera traité sous forme d'accord cadre à bons de commandes pour un minimum annuel de 5 000 € HT et un maximum annuel de 35 000 € HT.

En cas d'intervention de la Commission d'Appel d'Offres, c'est celle du coordonnateur qui sera habilitée à intervenir.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Adopter ces dispositions,
- Autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 26/09/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

*Merci.
Des observations ?
Monsieur Nave.*

M. Nave :

Oui monsieur le maire, non pas d'intervention sur cette délibération...

M. le maire :

Vous allez faire un tunnel ! Attention votre voisin va être terrible !

M. Nave :

... juste vous mettre en garde, monsieur le maire, je vous mets en garde puisque vous nous avez dit que la délibération 15 n'était pas un vote pourtant la délibération 15 il est bien écrit : il vous est demandé de bien vouloir valider le rapport annuel et autoriser la CCA à poursuivre les chantiers donc je pense que cette délibération amène à un vote !

M. le maire :

Non.

M. Nave :

Donc expliquez nous !

M. le maire :

Non, je ne vous explique pas, j'ai dit non !

M. Nave :

Pour quelle raison ? On doit bien valider et autoriser !

M. le maire :

*Très bien.
Nous passons vote sur la délibération numéro 16 sur les acquisitions d'enveloppes.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Tout le monde est pour.
Je vous en remercie.
Délibération numéro 17 monsieur Frémont et il n'y aura pas de vote pour monsieur Nave !
Allez-y monsieur Frémont.*

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

17.- Rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est communiqué aux membres du conseil municipal.

M. le maire :

*Et il s'agit de prendre acte comme la délibération numéro 15, il s'agit de prendre acte !
Est-ce qu'il y a des observations sur le rapport d'activités 2015 du SIDF ?
Pas d'observation.
Monsieur Nave.*

M. Nave :

Non, réitérer mon propos sur la 17 il est bien écrit : communiqué aux membres du conseil municipal...

M. le maire :

*Merci.
Donc il n'y a pas de vote.*

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Animations de rues - Brocante du 19 juin 2016

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS pour assurer les animations de rues lors de la brocante du 19 juin 2016 pour un montant de 1 150 € TTC.

2. Fête de la Jeunesse le 3 Juillet 2016

Un contrat est conclu avec l'association VALLOY pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la Fête de la Jeunesse le 3 Juillet 2016 pour un montant de 12 500 € TTC.

3. Fête de la Jeunesse du 3 juillet 2016

Une convention est conclue avec la SARL ALMITTY pour la gestion et l'organisation d'animations dans le cadre de la Fête de la Jeunesse du 3 juillet 2016 pour un montant global de 4 944 € TTC.

4. Concert du 13 août 2016

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS pour l'organisation d'un concert le 13 août 2016 pour un montant de 17 400 € TTC.

5. Projection d'un film "La pêche à Islande"

Un contrat est conclu avec PDB-PROD pour l'achat des droits de projection du film « La pêche à Islande » suivi d'un débat le 10 septembre 2016 au Centre Jean Cocteau pour un montant de 275 € TTC.

6. Projection d'un film "Le chant de la Mer"

Un contrat est conclu avec Swank Films Distribution France pour l'achat des droits de projection du film « Le chant de la Mer » le 21 septembre 2016 au centre Jean Cocteau pour un montant de 273,25 € TTC.

7. Journées du Patrimoine - Rencontre avec Joé SEETEN

Un contrat est conclu avec la SARL B MAX pour une projection de vidéo suivie d'une conférence sur la carrière de marin de Joé SEETEN, le 17 septembre 2016 salle Jean Vilar pour un montant de 840 € TTC.

8. Journées du Patrimoine - Concert "Sur les docks"

Un contrat est conclu avec l'association « Sur les docks » pour l'organisation d'un concert à l'auditorium Ernest Vermet le 16 septembre 2016 pour un montant de 2 100 € TTC.

9. Journées du Patrimoine - Spectacle "La croque, marin d'eau douce"

Un contrat est conclu avec monsieur Christian COLIN pour l'organisation d'un spectacle de rue intitulé « La croque, marin d'eau douce » le 18 septembre 2016 place Jean Jaurès pour un montant de 1 070 € TTC.

10. Journées du Patrimoine - Spectacle "Contes Salés"

Un contrat est conclu avec l'Eurl Mille et Une pour la présentation d'un spectacle intitulé « Contes salés » le 17 septembre 2016 au Centre Jean Cocteau pour un montant de 750 € TTC.

11. Journées du Patrimoine - Stand de maquillage

Un contrat est conclu avec la société « Juju maquillage » pour effectuer une prestation de maquillage dans un stand place Jean Jaurès le 18 septembre 2016 pour un montant de 210 € TTC.

12. Convention avec la compagnie "Annquéléïa Spectacles"

Une convention est conclue avec la compagnie « Annguéléia Spectacle » pour une représentation d'un spectacle destiné aux jeunes enfants, à leurs parents et à leurs assistantes maternelles dans le cadre de la politique Petite Enfance municipale le 28 novembre 2016 pour un montant de 950 € TTC.

13. Convention de partenariat pour la section sportive scolaire football du collège Robespierre

Une convention de partenariat est conclue, pour la section sportive scolaire football du collège Robespierre, entre le collège, la commune, le district maritime Nord de football, l'USLD et l'USCSP, avec effet au 1er septembre 2016 pour la mise à disposition du complexe Romain Rolland et du terrain synthétique de la ferme Marchand.

14. Convention de mise à disposition conclue avec la société PLESSIET

Une convention est conclue avec la société PLESSIET pour la mise à disposition d'une partie du terrain sis rue Antoine Watteau d'une superficie de 22370 m² pour un montant de 600 € TTC par mois pendant 1 an à compter du 1er Août 2016 et renouvelable tacitement sans excéder douze ans.

15. Convention relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) avec l'Etat.

Une convention est conclue avec l'Etat pour l'installation et le raccordement du nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) à l'hôtel de ville. Le coût des opérations d'installation et de l'achat du matériel installé est pris intégralement en charge par l'Etat.

Le coût du raccordement au réseau électrique et de la fourniture en énergie des installations, ainsi que le fonctionnement des moyens de déclenchement manuels locaux, restent à la charge de la commune de Saint-Pol-sur-Mer propriétaire du bâtiment sur lequel est implantée la sirène.

16. Convention d'intervention avec l'association COLLINE ACEPP Nord-Pas-de-Calais

Une convention est conclue avec l'association COLLINE-ACEPP Nord-Pas-de-Calais pour la mise en place d'une table ronde et l'animation de temps d'échanges entre parents et assistantes maternelles sur différentes thématiques, afin de favoriser la communication et de proposer un accueil de qualité du jeune enfant. Le coût prévisionnel de l'opération est de 430 €.

17. Convention d'intervention avec l'association COLLINE ACEPP Nord-Pas-de-Calais

Une convention est conclue avec l'association COLLINE-ACEPP Nord-Pas-de-Calais pour la mise en place de 3 séances d'interventions de deux heures avec les assistantes maternelles dans l'exercice de leur mission professionnelle. Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 080 €.

18. Formation CACES

Des conventions sont conclues avec le centre de formation ECF pour la formation de 4 agents au CACES pour un montant de 4 472 €.

19. Participation aux frais de fréquentation des accueils périscolaires et études surveillées

Pour les accueils périscolaires et les études surveillées, le montant de la participation des familles est calculé en fonction du quotient familial de la caisse d'allocations familiales. La participation des familles est reprise dans le tableau ci-joint.

20. Remboursement indemnité d'assurance

La compagnie d'assurances CABINET RANDOUX verse la somme de 4 596,80 € pour l'indemnisation d'un sinistre en date du 1er mai 2016 (candélabre renversé avenue Maurice Berteaux).

21. Remboursement indemnité d'assurance

La compagnie d'assurances Cabinet RANDOUX verse la somme de 4 674,42 € pour l'indemnisation d'un feu de poubelles au centre Romain Rolland en date du 11 septembre 2015.

22. Remboursement indemnité d'assurance

La compagnie d'assurances Cabinet RANDOUX verse un montant de 1 677,60 € pour le complément de l'indemnisation du sinistre en date du 12-13 décembre 2015 (voiture incendiée au home des jardins familiaux).

23. Remboursement d'indemnité d'assurance

La compagnie d'assurances Cabinet RANDOUX verse la somme de 1 540,46 € pour l'indemnisation partielle d'un vol avec effraction au home des jardins familiaux en date du 23 juin 2016.

24. Mise en peinture et revêtement de sols dans divers bâtiments de la commune

Un marché est conclu avec l'entreprise D.P.R. (Décoration Peinture Revêtements muraux) pour un montant de 47 378,22 € TTC.

25. Réfection de la toiture de l'école maternelle Copernic

Un contrat est conclu avec l'entreprise COEXIA ENVELOPPE pour un montant de 80 264,25 € HT.

26. Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries alu à l'école Jean Jaurès

Un marché est conclu avec l'entreprise DEPITRE DEVELOPPEMENT pour un montant de 82 280,20 € TTC.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK**27. Participations familiales aux frais de restauration et des accueils périscolaires**

Les participations familiales aux frais de restauration scolaire et de fréquentation des espaces périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Fort-Mardyck sont réévaluées à compter du 1er septembre 2016, en raison de l'évolution des prix (voir document joint).

28. Contrat de prestation avec la société Vick Magic Show

Un contrat est conclu avec la société Vick Magic Show pour des animations au stade Albert Benoit le 14 juillet 2016 pour un montant de 2400 € TTC.

29. Convention de formation avec l'IFOREL

Une convention est conclue avec l'IFOREL pour permettre à une conseillère du Conseil Consultatif de Fort-Mardyck, de suivre une formation le 4 juin 2016 pour un montant de 200 €.

30. Convention de formation professionnelle continue avec le CFT ECF Dunkerque

Une convention est conclue avec le CFT ECF Dunkerque pour permettre à deux agents des services techniques de suivre une formation du 13 au 21 juin 2016 pour un montant de 1 100 €.

31. Convention de formation professionnelle continue avec le CFT ECF Dunkerque

Une convention est conclue avec le CFT ECF Dunkerque pour permettre à deux agents des services techniques de suivre une formation du 5 au 9 septembre 2016 pour un montant de 1 100 €.

ACTION JEUNESSE**32. Séjours destinés aux jeunes dunkerquois de 7 à 17 ans - Résiliation du lot 11: séjour en Europe (hors Royaume Uni) pour les 14/17 ans**

Compte tenu de l'insuffisance du nombre d'inscrits, le marché relatif au lot 11 : séjour en Europe (hors Royaume Uni) pour les 14/17 ans conclu avec la société ARTES est résilié à compter du 18 juin 2016.

ACTION SCOLAIRE**33. Participation familiale aux frais de restauration, de fréquentation des accueils périscolaires et études surveillées**

Les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des études surveillées sont applicables à compter du 1er septembre 2016 (voir document joint).

ACTION SPORTIVE**34. Tarifification stages Sport Pass vacances été**

Une revalorisation du dispositif Sport Pass vacances été est appliquée dès le 1er juillet 2016 (voir document joint).

35. Convention conclue avec l'association de Skateboard de Dunkerque

Une convention est conclue avec l'association de Skateboard de Dunkerque pour la mise en place d'une séance découverte au skatepark dans le cadre des stages sport pass vacances, le 8 avril 2016, pour un montant de 70 €.

36. Convention de mise à disposition conclue avec l'association "Stage en Nord Séb Bosquet"

Une convention est conclue avec l'association « Stage en Nord Séb Bosquet » pour la mise à disposition du plateau sportif du Grand Large du 11 au 16 avril 2016 pour un stage de perfectionnement de handball moyennant

une participation financière de 1 039,50 €.

37. Convention de mise à disposition conclue avec l'association "SG Fitness"

Une convention est conclue avec l'association « SG Fitness » pour la mise à disposition de la salle de sports Coubertin pour l'organisation d'une formation d'instructeurs Zumba les 12 et 13 mars 2016 moyennant une participation financière de 594 €.

38. Convention de mise à disposition conclue avec l'association "Ping sans Frontières"

Une convention est conclue avec l'association « Ping sans Frontières » pour la mise à disposition de la salle tennis de table Verrière pour sa manifestation sportive le 6 avril 2016 à titre gracieux.

ACTION CULTURELLE

39. EMAP / Actualisation de la grille de tarifs

A compter du 15 juin 2016 une nouvelle grille de tarifs est mise en vigueur. L'augmentation globale inclut l'augmentation liée au coût de la vie mais aussi, afin d'améliorer la lisibilité, la suppression de la grille des tarifs « maternelles » afin d'obtenir une seule grille (enfants de moins de 18 ans). Le tarif « maternelles » est plafonné à la tranche 1001 à 1200. Tarification à 50% du tarif annuel pour les inscriptions à un deuxième cours et les inscriptions à compter du 1er février. Pour les étudiants de l'ESA, possibilité d'une inscription au trimestre pour un montant forfaitaire de 30 € (voir document joint).

40. CMAD / Actualisation de la grille de tarifs

A compter du 15 juin 2016, une nouvelle grille de tarifs sera mise en vigueur pour les inscriptions au CMAD. L'augmentation globale qui inclut l'augmentation liée au coût de la vie, est progressive et varie suivant les tranches de 0 à 3.5%. Les foyers les plus aisés sont plafonnés à 175€. Une majoration est mise en place pour les disciplines supplémentaires au-delà de la formule obligatoire (voir document joint).

41. Visite au musée de l'hôtel Sandelin à Saint Omer -Fixation du prix

Dans le cadre de l'exposition « Chefs d'œuvre en dialogue » des déplacements au musée de l'Hôtel Sandelin de Saint Omer sont organisés les 23 juillet et 27 août 2016. La participation du public est fixée à 12 € par personne. La gratuité est accordée aux enfants de moins de 10 ans.

42. Déplacements à Saint Omer

Une convention est conclue avec l'USLD pour la mise à disposition à titre gratuit de mini bus les 20 et 24 juin 2016 pour des déplacements à Saint Omer dans le cadre de l'exposition Hors les murs « Chefs d'œuvre en dialogue » .

43. Nuit des musées - Gratuité d'accès au LAAC

Dans le cadre de l'organisation de la Nuit européenne des Musées le 21 mai 2016, l'accès au LAAC est gratuit à partir de 17h30.

44. Nuit des musées - Gratuité d'accès au LAAC

Il est précisé que l'accès au LAAC est gratuit à partir de 17h30 jusqu'à minuit le 21 mai 2016.

45. Saison estivale 2016 - Gratuité d'accès au LAAC

Les porteurs de billet « Mer », dans le cadre de l'éTER en Hauts de France 2016, organisé les 9 et 10 juillet, 23 et 24 juillet, 6 et 7 août et 20 et 21 août 2016 bénéficient d'une entrée gratuite au LAAC, sur présentation de leur billet. L'entrée au LAAC est gratuite les 16 juillet, 6 et 20 Août 2016.

46. Convention de mise à disposition du LAAC conclue avec l'ADEIS

Une convention est conclue avec l'ADEIS (association des étudiants en intervention sociale) pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'espaces du LAAC en vue de la présentation d'œuvres réalisées par des jeunes en réinsertion sociale du 15 au 20 juin 2016 et l'organisation d'un colloque le 16 juin 2016.

47. Convention de mise à disposition du LAAC conclue avec la Société Générale

Une convention est conclue avec la Société Générale pour la mise à disposition du forum du LAAC pour l'organisation d'une manifestation le 23 juin 2016 moyennant une participation financière de 240 €.

48. Convention de mise à disposition du LAAC conclue avec le lycée Auguste Angellier

La Ville met à disposition du lycée Auguste Angellier, à titre gracieux, le forum et la cafétéria du LAAC pour l'organisation d'une soirée de restitution des travaux des élèves de deux classes de seconde dans le cadre du projet "Lycéens au musée" le 2 juin 2016.

49. Convention de mise à disposition du LAAC conclue avec le collège Gaspard Malo

La Ville met à disposition du collège Gaspard Malo, à titre gracieux, l'atelier des enfants du LAAC pour l'organisation de séances de travail avec un groupe d'élèves, dans le cadre de leur projet "le jardin: un espace d'apprentissage, de découverte et d'intégration", les 2,9 et 30 mai et le 6 juin 2016.

50. Contrat de commande artistique

Un contrat de commande artistique tripartite est conclu avec monsieur Thibaut Cuisset, artiste, la ville de Dunkerque et le Casino, groupe Tranchant. Monsieur Cuisset s'engage à réaliser un travail photographique sur le territoire de la Flandre occidentale lors d'une résidence à Dunkerque d'avril 2016 à avril 2017 pour un montant total de 18 920 €.

51. Convention de partenariat conclue avec la Fédération Régionale des Amis des musées et l'association l'Art contemporain

La Fédération Régionale des Amis des musées et l'association l'Art contemporain font don à la ville de 30 supports thermo-gonflés de trois oeuvres des collections d'arts graphiques du LAAC à destination des personnes déficientes visuelles.

52. Exposition Every body - Prêt d'oeuvre

Une convention est conclue avec monsieur Barthélémy Toguon pour le prêt de l'oeuvre Road to exile moyennant le paiement forfaitaire de 1 000 €.

53. Exposition Every Body - Prêt d'oeuvres - Frais de déplacement

Le transport des oeuvres prêtées par le Centre National des Arts Plastiques nécessite la présence d'un régisseur pour leur convoiement. Les frais liés à ce déplacement (train aller et retour Dunkerque-Paris et 2 repas) sont pris en charge par la Ville pour un montant de 50 €.

54. Exposition Every body - Contrat de prestations

Un contrat de prestations quadri partite (ville de Dunkerque - ccas – casino – duo d'artistes Butz & Fouque) est conclu pour la mise en scène de l'exposition Every body. Le duo d'artistes s'engage à procéder au tirage et à l'encadrement de 9 photographies et à créer des modèles de costumes dans le cadre de l'atelier couture du CCAS. Le casino de Dunkerque participe financièrement à hauteur de 7700€.

55. Exposition Every Body - Contrat d'assistance technique

Un contrat d'assistance technique est conclu entre la Ville de Dunkerque, le casino et l'artiste Ludovic Linard. Monsieur Linard s'engage à assister les équipes scientifique et technique des musées pour l'installation scénographique de l'exposition Every Body. Le casino de Dunkerque lui verse la somme de 2 000 €.

56. Exposition Every Body - Convention de dépôt vente

Une convention de dépôt vente est conclue avec le fonds Gillet pour la vente des ouvrages « 50 ans de peinture » de Roger Edgar Gillet, artiste exposé.

57. Prêt de véhicules

Une convention est conclue avec l'USLD pour la mise à disposition, à titre gracieux, de trois véhicules à l'occasion du voyage de presse organisé le 10 mai 2016 pour la nouvelle exposition du LAAC.

58. Cession de costumes au CCAS

Suite à la fermeture du musée des Beaux Arts et dans le cadre de la collaboration avec le CCAS, la ville lui cède une collection de 78 costumes au prix symbolique de 1 €.

59. Stages Eole 2016

Une convention de programmation est conclue avec l'office du tourisme Dunes de Flandre, pour l'organisation de stages Eole pendant la saison balnéaire et à l'occasion des vacances scolaires pour l'année 2016.

60. Organisation de stages d'été à l'EMAP

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques propose du 6 au 15 juillet 2016 des ateliers d'arts plastiques en anglais pour les 6/13 ans. Limités à 15 places par stage et d'une durée de quatre jours par semaine, à raison de quatre heures par jour, ces stages sont ouverts à tous les enfants, inscrits ou non à l'EMAP, pour un tarif de 25 € le stage.

61. Partenariat Conservatoire/Orchestre Symphonique de Dunkerque

Dans le cadre d'une clarification de la propriété des instruments utilisés par l'Orchestre Symphonique de Dunkerque la ville renonce à tout droit sur du matériel musical et en reconnaît l'appartenance à l'OSD, à charge pour cette association d'assurer à l'avenir les frais de réparation et de remplacements éventuels.

62. Saison Bizet - Concert du 22 Mars 2016

L'association Shadows Memories organise un concert le 22 mars 2016 à l'auditorium Bizet pour un montant de 250 €.

63. Semaine Tempo Contemporain - Représentation du 24 Avril 2016

L'association A feu doux organise une représentation intitulée « Piano Remix » le 24 Avril 2016 à l'auditorium Bizet pour un montant de 1 979 €.

64. Spectacle - mini match d'improvisation le 22 Juin 2016

Dans le cadre du projet « Mini Match d'improvisation » l'association « Ligue d'improvisation » organise une démonstration sportive sur le thème « Sports et musique », démonstration accompagnée par les élèves en art dramatique, orchestre junior et multiples instruments du Conservatoire, le 22 Juin 2016 pour un montant de 2 743 €.

65. Master-classe "Musique d'aujourd'hui et instruments anciens"

L'association Pianoandco organise une master-classe pour des élèves du département clavier du Conservatoire sur le thème de la reproduction d'instruments anciens le 16 mars 2016, pour un montant de 121,85 €.

66. Mise en place, réalisation et suivi de la stratégie de relations presse et prestations de veille presse pour les structures Art Contemporain de l'agglomération dunkerquoise

Un accord cadre, décomposé en trois lots, est conclu avec:

- Lot 1: société Observatoire pour des montants annuels minimum de 10 000 € HT et maximum de 40 000 € HT
- Lot 2: société Observatoire pour un montant annuel maximum de 10 000 € HT
- Lot 3: société l'argus de la presse pour des montants annuels minimum de 4 000 € HT et maximum de 12 000 € HT.

Il est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une période d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder deux ans.

PROPRIETES COMMUNALES

67. Logement sis 95 rue Honegger - Bail conclu avec monsieur Pascal Fournier

Un bail est conclu avec monsieur Pascal Fournier, pour la durée d'une année à compter du 1er juin 2016, moyennant un loyer mensuel de 600 €.

68. Logement sis 47 rue du Jeu de Paume - Contrat de location conclu avec l'ESA

Un contrat de location est conclu avec l'Ecole Supérieure d'Art du Nord/Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing pour le logement sis 47 rue du Jeu de Paume pour les besoins d'un étudiant en arts plastiques dans le cadre d'une exposition de ses oeuvres, pour la durée de 22 jours, à compter du 31 mai 2016 soit jusqu'au 20 juin 2016, à titre gratuit.

69. Garage sis 123 rue Pasteur - Bail conclu avec monsieur Didier Godefroy

Un contrat de location est conclu avec monsieur Didier Godefroy pour la durée d'une année à compter du 3 juin 2016 moyennant un loyer trimestriel de 135 €.

70. Logement n°3 sis 72 rue Zamenhof - Avenant n°7 au bail conclu avec madame Valérie Weus

L'avenant n°7 a pour objet de prolonger la location du logement n°3 de l'immeuble sis 72 rue Zamenhof au profit de Mme Valérie Weus, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2016, moyennant un loyer mensuel de 586,77 €.

71. Logement sis 29 rue Georges Claeyman - Avenant n°9 au bail conclu avec madame Angélique Lacour

L'avenant n°9 a pour objet de prolonger la location du logement sis 29 rue Georges Claeyman au profit de madame Angélique Lacour, pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2016, moyennant un loyer mensuel de 382,63 €.

72. Convention d'occupation conclue avec l'association L'Envol de la Grue

Une convention est conclue avec l'association L'Envol de la Grue pour l'occupation de la salle de sports de l'Institut Medico-Educatif situé 602 avenue de Rosendaël pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2016, à titre gratuit.

73. Convention d'occupation conclue avec l'association Maison de la voie verte

Une convention est conclue l'association Maison de la voie verte pour l'occupation du garage n°6 situé 284 boulevard du 8 mai 1945 pour la durée d'une année à compter du 18 mai 2016, moyennant un loyer mensuel de 50 €.

74. Convention d'occupation conclue avec Energie Grand Littoral

Une convention est conclue avec Energie Grand Littoral pour l'occupation d'une partie du terrain de la piscine Paul Asseman pour l'exploitation d'une centrale de cogénération pour la durée d'un an renouvelable tacitement deux fois à compter du 1er mai 2016, la durée totale ne pouvant excéder trois années, soit jusqu'au 30 avril 2019, moyennant une redevance annuelle de 28 200 € HT.

75. Convention d'occupation conclue avec la Fondation de l'Armée du Salut

Une convention est conclue avec la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation d'une partie de l'immeuble situé 39 rue de la Verrerie pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2016, à titre gratuit.

76. Avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Les Pirates de Rosendaël

L'avenant n°1 a pour objet la location du garage n°9 situé 72 rue Zamenhof au profit de l'association Les Pirates de Rosendaël, pour la durée d'une année à compter du 11 février 2016, à titre gratuit.

77. Avenant n°1 à la convention conclue avec les Restaurants du Cœur pour l'occupation d'un bâtiment situé 1249 avenue de Petite Synthe

L'avenant n°1 a pour objet de compléter d'un 3ème paragraphe l'article 2 de la convention, rédigé comme suit : « Pour la période d'une année renouvelable expressément, les locaux objets des présentes seront mutualisés avec le Secours Populaire, un vendredi par mois, de 7h à 18h pour des raisons de distribution de denrées alimentaires. Le planning sera établi librement entre les preneurs, à compter du vendredi 1er avril 2016. Les Restaurants du Cœur conserveront la charge des énergies et abonnements des compteurs.

Le 1er paragraphe de l'article 5 de la convention – « Charges – Impôts et Taxes » est modifié comme suit : « La Ville de Dunkerque aura la charge des travaux du propriétaire et supportera tout impôts et taxes liés à l'ensemble immobilier ».

L'article 5 se voit compléter d'un 4ème paragraphe rédigé comme suit : « Le preneur sera le seul redevable de toutes impositions et taxes liées à son activité ».

L'article 8 « Assurance » se voit compléter d'un 5ème paragraphe rédigé comme suit : « Le preneur remboursera à la Ville de Dunkerque la quote part de l'assurance propriétaire souscrite par elle pour le bien loué à hauteur de 0,42€/ m² / an, soit la somme de 41,16 €".

78. Avenant n°1 à la convention conclue avec le Bridge Club de Dunkerque

L'avenant n°1 a pour objet de renouveler la location de locaux situés au rez de chaussée et au sous-sol du bâtiment des Sciences et Techniques sis 62 rue du 110ème Régiment d'Infanterie pour la durée d'une année à compter du 1er janvier 2016, moyennant la redevance annuelle de 1,50€ multiplié par le nombre d'entrées.

79. Avenant n°1 à la convention conclue avec Entreprendre Ensemble pour l'occupation de l'ancienne gare de Rosendaël

L'avenant n°1 a pour objet de modifier le paragraphe 2 de l'article 6 - "Entretien-Travaux et Réparations" de la convention à savoir la prise en charge par le preneur de l'entretien annuel de la chaudière.

80. Avenant n°3 à la convention conclue avec l'association "La Bulle"

L'avenant n°3 a pour objet de renouveler la convention d'occupation de locaux situés 5 Square Paul Doumer au profit de l'association "La Bulle", pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2016, moyennant un forfait

énergétique annuel de 457,46 €.

81. Avenant n°3 à la convention conclue avec le Para Groupe Jean Bart

L'avenant n°3 a pour objet de renouveler la location de la salle n°106 de l'ex-école Brossolette pour la durée d'une année à compter du 1er janvier 2016, moyennant une redevance annuelle de 1 200 €.

82. Avenant n°4 à la convention conclue avec le Centre de Recherche Généalogique Flandre Artois Généalogie

L'avenant n°4 a pour objet de renouveler la convention d'occupation de 2 salles de l'ex-école Brossolette pour la durée d'une année à compter du 1er juillet 2016, moyennant une redevance annuelle de 198,41€.

83. Avenant n°5 à la convention conclue avec l'association HISPASEC

L'avenant n°5 a pour objet de prolonger l'occupation de locaux situés au sous-sol de la mairie de Petite Synthe au profit de l'association HISPASEC, à compter du 1er septembre 2016, pour la durée d'une année, à titre gratuit.

84. Travaux d'entretien, amélioration, rénovation, mise en conformité à exécuter dans les bâtiments communaux

Un accord cadre est conclu sans minimum et avec maximum, avec plusieurs titulaires (3 maximum) par lot. Les montants s'entendent pour l'ensemble des candidats et non par titulaire.

Les lots sont décomposés comme suit :

Lot 1: Gros oeuvre: maximum 350 000 € - titulaires: Eiffage construction - Vuylsteker et Lecomte

Lot 2: Plâtrerie: maximum 500 000 € - titulaire : Denis

Lot 3: Menuiseries bois et PVC: maximum 300 000 € - titulaires : Depître Developpement - M.E.C

Lot 4: Couverture zinguerie: maximum 700 000 € - titulaires : ECR - COEXIA Enveloppe - Batimco

Lot 5 : Etanchéité: maximum 750 000 € - titulaires : SMAC - COEXIA Enveloppe - Lys Toiture

Lot 6: Peinture, revêtement de sol: maximum 400 000 € - titulaires : Peindecor - ESPACE ET NUANCES - RUDANT et Fils

Lot 7: Vitrerie: maximum 400 000 € - titulaires : LE KAP VERRE

Lot 8 : Plomberie, chauffage, ventilation: maximum 350 000 € - titulaires : Renaudeau - OMJ Energie - EIFFAGE Energie Thermie Nord

Lot 9 : Climatisation: maximum 50 000 € - titulaires RENAUDEAU - OMJ Energies

Lot 10: Electricité, chauffage, sécurité incendie: maximum 450 000 € - titulaires : STTN - SATELEC - FLASH Energie

Lot 11: Ferronnerie, serrurerie: maximum 500 000 € - titulaires : SCT - CALSER

Lot 12: Menuiserie aluminium: maximum 200 000 € - titulaires : DEPITRE - LE KAP VERRE

85. Travaux de menuiseries bois, remplacement, pose de menuiseries PVC, habillage d'un chéneau, pose de portes dans divers bâtiments communaux

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC et habillage de chéneau - Entreprise DELBARRE pour un montant de 40 531 € HT

Lot 2 : Remplacement des portes bois par des portes PVC - Société BILLIET MENUISERIES pour un montant de 14 015,66 € HT.

86. Réfection des peintures extérieures dans divers bâtiments communaux

Un marché est conclu avec la société P.I.B. pour les lots suivants :

- Lot 1 : Réfection de peintures extérieures à l'école de la Mer et la salle de sports Jean Bart pour un montant de 28 847,54 € HT

- Lot 2 : Réfection de peintures extérieures à l'école élémentaire Lucien Maillart, école maternelle des Glacis et école élémentaire de la Porte d'Eau pour un montant de 23 542,65 € HT.

87. Entretien des dispositifs de désenfumage situés dans différents bâtiments communaux - Avenant n°1 au marché conclu avec la société Delta Sécurflam

Un marché a été conclu avec la société Delta Sécurflam. Pour la première période d'exécution les montants sont de : minimum 7 000 € HT et maximum 30 000 € HT. Pour les périodes d'exécutions suivantes les montants sont de : minimum 10 000 € HT et maximum 40 000 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet d'inclure au bordereau de prix la maintenance préventive pour un prix unitaire de 17,06 € HT de divers sites se trouvant à Fort-Mardyck. Cet ajout ne modifie pas les minimum et maximum du marché.

88. Maintenance préventive et corrective des postes de relèvements des eaux chargées - Avenant n°1 au marché conclu avec la lyonnaise des eaux

L'avenant n°1 a pour objet d'inclure au bordereau de prix unitaires divers matériels pour le poste de relèvement des eaux usées et le poste de relèvement des eaux pluviales. Cet ajout n'a aucune incidence sur les montants annuels minimum de 1 000 € HT et maximum de 10 000 € HT du marché.

89. Remplacement du câblage incendie et supports de câbles en toiture du Kursaal

Un marché est conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE TERTIAIRE NORD pour un montant forfaitaire de 144 197,66 € HT.

90. Aménagement de l'accueil de l'hôtel de Ville de Dunkerque

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Gros oeuvre démolitions - Société de Travaux du Littoral pour un montant de 17 425 € HT

Lot 2 : Miroiterie - PORTALP NORD pour un montant de 18 745 € HT

Lot 3 : Plâtrerie - menuiserie intérieure - agencement - DENIS pour un montant de 25 123,88 € HT

Lot 4 : Plomberie - chauffage - FLANDRES PLOMBERIE pour un montant de 8 063,72 € HT

Lot 5 : Electricité - FLASH ENERGIES pour un montant de 5 795,50 € HT

Lot 6 : Peintures - finitions - B.O.S.P. pour un montant de 6 463,47 € HT.

91. Installation d'un élévateur et d'aménagement de sanitaires au groupe scolaire de la Porte d'Eau

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : gros oeuvre étendu- société LECOMTE pour un montant de 99 807 € HT

- Lot 2 : Plomberie électricité - société SNEF pour un montant de 45 000 € HT.

92. Installation d'un élévateur et aménagement de sanitaires au groupe scolaire de la Porte d'Eau - Avenant n°1 au marché conclu avec la société LECOMTE

La société LECOMTE s'est vue attribuer le lot 1 : gros oeuvre étendu pour un montant de 99 807 € HT. La modification au marché consiste à réaliser les prestations suivantes :

- prestations supplémentaires de peinture ce qui représente une plus value de 6 086 € HT

- modification de la porte de la chaufferie ce qui représente une plus value de 544 € HT

- suppression des plinthes à gorge ce qui représente une moins value de 840 € HT

- suppression de porte-manteaux ce qui représente une moins value de 1 240 € HT

Le montant initial du marché est porté de 99 807 € HT à 104 357 € HT.

93. Travaux de réhabilitation du groupe scolaire André Nita

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Gros oeuvre étendu - société BANCEL pour un montant de 209 493 € HT

- Lot 2 : Menuiseries extérieures - société DEPITRE DEVELOPPEMENT pour un montant de 93 911,75 € HT

- Lot 3 : Etanchéité - société ECR pour un montant de 74 205,72 € HT

- Lot 4 : Plomberie - Electricité - groupement STTN ENERGIE/RENAUDEAU pour un montant de 45 786,52 € HT.

94. Travaux de réhabilitation du groupe scolaire André Nita - avenants n°1 aux lots n°1 à 4

A l'article 3 de l'acte d'engagement les délais d'exécution pour les travaux étaient les suivants : « Sauf dispositions contraires du maître d'ouvrage, les travaux démarreront à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'au 15 août 2016. Le délai d'exécution de chaque lot, tel que défini ci-après, s'insère dans ce délai global.

Lot 1 : à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'au 15 août 2016

Lot 2 : à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'au 18 juillet 2016

Lot 3 : à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'au 24 juin pour les chéneaux et terrasses et jusqu'au 15 août 2016 pour les façades

Lot 4 : à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'au 15 août 2016 »

L'ordre de service ayant fixé un démarrage au 6 juin 2016, les délais prévus initialement au marché s'avèrent insuffisants. Les avenants ont pour objet de prolonger le délai global d'exécution de chaque lot jusqu'au 31 août 2016.

95. Traitement de la façade nord salle de sports Jean Zay

Un marché est conclu avec la société Charpentier des Flandres pour un montant forfaitaire de 60 826,38 € HT.

96. Remplacement du bardage translucide salle de sports Angellier - remplacement de la toiture en tôle PVC école élémentaire de la Porte d'Eau niveau 1 et 2

Un marché est conclu avec la société RG CONCEPT pour un montant forfaitaire de 22 970 € HT.

97. Réaménagement des vestiaires individuels et collectifs - Piscine Paul Asseman - Avenant n°1 au marché relatif au lot n°1: gros œuvre étendu.

Le lot n°1 a été attribué à l'entreprise SOGEA CARONI pour un montant de 98 893,50 € HT. Au cours de l'avancement du chantier, il s'est avéré nécessaire d'effectuer les travaux complémentaires et de ne pas réaliser certaines prestations prévues au contrat initial. L'ensemble de ces modifications engendre un coût supplémentaire de 13 919,95 € HT. Le montant du marché initial est porté de 98 893,50 € HT à 112 813,45 € HT.

98. Réaménagement des vestiaires individuels et collectifs - Piscine Paul Asseman - Avenant n°1 au marché relatif au lot n°4: équipements.

Le lot n°4 a été attribué à l'entreprise NAVIC pour un montant de 180 998,89 € HT. Suite à la modification des cloisonnements et suivant l'avis de la commission communale de sécurité et d'accessibilité, une porte de sortie de secours tierce a dû être installée.

Cette modification engendre un coût supplémentaire de 1 160 € HT. Le montant du marché initial est porté de 180 998,89 € HT à 182 158,89 € HT.

99. Etude de programmation pour la rénovation du stade de football au stade Tribut - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement Sprint Conseil/Ferest ING/Nord Littoral Ingénierie

L'avenant n°1 a pour objet d'entériner les changements de domiciliation et de numéro de SIRET de la société Sprint Conseil.

100. Maintenance de systèmes de protection contre le vol dans les bibliothèques - Avenant n°1 au marché conclu avec la société 3M

A compter du 1er février 2016, la société 3M a cédé sa branche d'activité relative aux "solutions pour les bibliothèques", ainsi que les moyens et le personnel s'y rattachant, à la société Bibliothéca. L'avenant n°1 a pour objet de transférer le marché de la société 3M à la société Bibliothéca.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

101. Mise en place d'un lien fibre permettant d'accéder au réseau très haut débit à la maison des services publics du jeu de mail suite à un sinistre.

Suite à un sinistre, il convient de remettre en place un lien fibre à la Maison des Services Publics du Jeu de Mail. Un marché est conclu avec la société DGL Networks pour un montant annuel de 1320 € HT comprenant la redevance annuelle de 960 € HT et 360 € HT de frais de mise en service.

102. Maintenance des postes de transformation électrique et onduleurs

Un marché est conclu avec la société VINCI FACILITIES pour des montants annuels minimum de 5 000 € HT et maximum de 20 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il se renouvellera ensuite pour des périodes égales sans toutefois que la durée globale du marché n'excède 4 ans.

103. Prises de vues, tirages et développements photographiques - Lot 1: tirages photographiques

Un accord cadre est conclu avec la société HAPPY DAY pour un montant annuel minimum de 500 € HT et maximum de 5 000 € HT. Il se renouvellera tacitement pour des périodes égales sans toutefois que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

104. Acquisition de livres, de supports multimédia, vidéo et audio enregistrés et leurs prestations associées pour les bibliothèques, livres scolaires, livres jeunesse, dictionnaire et livres de Noël - Lot 13 : livres scolaires - Avenant de transfert

Le 13 septembre 2012, la ville a conclu un marché avec la Société Demey pour des montants par période d'exécution compris entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT.

Le 20 août 2014, un avenant n°1 a été passé avec la société Cyrano, afin de lui transférer le marché relatif aux livres scolaires, conclu initialement avec la société Demey.

Récemment, la branche d'activité « librairie » de la société Cyrano a été reprise par la société Librairie Générale des Ecoles. Il convient donc, de passer un avenant afin de lui transférer le lot 13 : livres scolaires.

105. Marché d'acquisition de produits, matériels d'entretien et prestations associées - Lot 3 - Avenant n°2 au marché conclu avec la société Richez distribution

Un marché a été conclu avec la société Richez distribution pour le lot 3 "produits d'entretien pour les salles de sports" pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT. L'avenant n°2 a pour objet d'entériner le changement d'adresse, le numéro de SIRET et la dénomination sociale : la société Richez distribution est désormais dénommée Toussaint 59.

FINANCES

106. Réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 000 000€ auprès d'ARKEA BANQUE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville contracte auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 000 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 10 000 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EURIBOR 3 mois moyenné « T13M » majoré d'une marge de 0.55 %

Les intérêts sont réglés trimestriellement en appliquant le diviseur réglementaire de 360 jours

Commission d'engagement : 0.12%

107. Parking le Kursaal Plage - Modification des tarifs

Compte tenu des perturbations liées au tournage du film de Christopher Nolan, la ville propose aux riverains, impactés par l'interdiction de stationner, la gratuité du stationnement dans le parking Kursaal Plage du 23 mai au 6 juin 2016.

108. Modification de la régie menues dépense d'administration générale

Les dépenses de la dite régie pourront être réglées en espèces, en chèque et par carte bleue. La nature des dépenses est l'achat de cartes grises ou de duplicata, les frais d'expédition, les petites dépenses de fonctionnement et les petites dépenses par internet. La régie est située à la mairie de Dunkerque, au service des finances. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 300 €.

109. Modification de la régie de recettes des musées

La régie est autorisée à encaisser la participation du public lors des déplacements au musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer les 23 juillet et 27 août 2016 dans le cadre de l'exposition « Chefs d'œuvre en dialogue ».

110. Fin de régie de recettes - Archives municipales

Suite au transfert à la communauté urbaine du service des archives, il est mis fin à la régie de recettes pour l'encaissement des droits de reproduction de pièces d'archives ou d'actes d'état civil à compter du 1er juillet 2016.

111. Fin de régie d'avances - Archives municipales

Suite au transfert à la communauté urbaine du service des archives, il est mis fin à la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses urgentes relatives au fonctionnement du service des archives municipales à compter du 1er juillet 2016.

ADMINISTRATION GENERALE

112. Contentieux SCI HERMETZ-FAMILY c/ Ville de Dunkerque - Désignation d'un avocat

La SCI HERMETZ-FAMILY a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal administratif de Lille en ce qu'il rejette sa requête tendant principalement à obtenir l'annulation de la délibération du Conseil municipal de Dunkerque en date du 18 mars 2013 déclarant l'immeuble sis 589 Avenue de Rosendaël en état d'abandon manifeste définitif et décidant l'engagement d'une procédure d'expropriation. La SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITCH & Associés est mandatée afin de défendre les intérêts de la ville dans cette affaire.

113. Contentieux SAS DUNOTEL – Désignation d'un avocat

La SAS DUNOTEL a fait appel de l'ordonnance du 6 octobre 2015 par lequel le juge de mise en état a déclaré le tribunal de grande instance incompétent au profit des juridictions administratives dans le contentieux qui oppose cette société à la Ville de Dunkerque. Par arrêt du 12 mai 2016, la Cour d'appel de Douai a infirmé les dispositions prises en première instance. La Ville de Dunkerque souhaite se pourvoir en cassation contre cet arrêt et confie à la SCP LYON-CAEN et THIRIEZ le soin de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre de ce pourvoi.

114. Contentieux - Marché public portant sur la fourniture des repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires - Désignation d'un avocat

La société API RESTAURATION a introduit auprès du Tribunal administratif de Lille des référés précontractuel et

contractuel tendant à :

- obtenir l'annulation de la procédure d'appel d'offre (au stade de la sélection des offres) mise en œuvre pour la passation du marché portant sur la fourniture des repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires de Dunkerque,

- obtenir l'annulation dudit marché

- condamner la commune au versement des frais et dépens

La SCP GROS - HICTER & Associés est mandatée afin de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire.

115. Verbalisation pour le retrait des affiches illégales

Une participation de 20 € de l'heure et par agent sera demandée au contrevenant pour le retrait des affiches illégales par les services municipaux.

116. Cahier des charges pour l'exploitation du casino - Avenant n° 7

L'avenant n° 7 au cahier des charges du 20.10.2005 entre la Ville et la société Dunkerque Loisirs SAS pour l'exploitation du casino de Dunkerque a pour objet de préciser que le prélèvement à employer pour la saison 2013/2014 a été utilisé pour la pose d'une borne de jeu interactive, au changement du style du comptoir du restaurant "la Cascade" des tables et des fauteuils supplémentaires pour le bar "Kipling's", le mur d'eau plus végétaux dans le hall d'entrée du casino, la palissade sur la terrasse au 1er étage du casino, l'éclairage d'ambiance au bar "Kipling's" pour un montant de 51 544 €.

M. le maire :

Y a des observations sur les délégations de pouvoir ?

Madame Crockey.

Mme Crockey :

Oui, sur le point 36 je souhaiterais avoir en transmission les statuts de l'association Stage en Nord Séb Bosquet.

Sur le point 49 une interrogation puisque la ville, et c'est très bien, met à disposition gratuitement l'atelier des enfants au LAAC pour des élèves du collège Gaspard Malo, je crois avoir lu dans le magazine du département du Nord que dorénavant les mises à disposition dans l'autre sens, c'est-à-dire d'espaces par les collèges aux villes, ne se feraient plus forcément gratuitement. Donc, ma question, la ville de Dunkerque continuera-t-elle pour autant à prêter ses salles gratuitement aux collèges ? J'espère que oui !

M. le maire :

Monsieur Nave.

M. Nave :

Oui une intervention à deux voix puisque monsieur Eymery interviendra sur les autres délégations de la commune de Dunkerque.

Concernant celles de la ville de Saint-Pol-sur-Mer est-ce que vous pourriez nous éclairer sur l'utilisation et la location du terrain à la société Plessiet et également faire un constat et nous l'avions déjà posé lors du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, régulièrement arrivent sur la table les délégations avec des remboursements d'assurance concernant des sinistres alors nous avons 4600 € pour un feu de poubelles qui a endommagé le centre Romain Rolland à Saint-Pol, nous avons 1677 € pour des voitures incendiées et 1500 € encore pour un vol dans les jardins familiaux et au fur et à mesure des délégations nous avons des remboursements d'indemnités et cela vient conforter nos propos comme quoi la sécurité n'est pas en voie de résorption sur Dunkerque et Saint-Pol.

M. Eymery :

Monsieur le maire dans le compte rendu des décisions que vous avez prises du 20 mai au 10 août 2016 un certain nombre de ces décisions sont relatives, je cite ici 39 - actualisation de la grille des tarifs et 33 - participation familiale aux frais de restauration, de fréquentation des accueils périscolaires et des études surveillées, et fidèle, je pense, à votre souci de permettre le droit à l'information, même si vous devez vous forcer souvent un petit peu, vous avez mis en annexe, les services ont mis en annexe la grille des tarifs 2016, à quoi cela sert de mettre les tarifs 2016 si on a pas la colonne 2015 ? Parce que c'est ça qui va nous intéresser c'est de pouvoir comparer donc je vous fais ici une demande formelle c'est qu'à chaque fois que vous nous présenterez une révision d'une grille de tarifs vous mettez, pour mémoire, le tarif qui a précédé comme ça on pourra ainsi juger des augmentations ou de la stabilité voire des réductions.

Or qu'est-ce qu'il apparaît sur la décision 33 ? Les tarifs de restauration scolaire, des accueils périscolaires et des études surveillées applicables à partir du 1^{er} septembre 2016, quand on compare avec 2015 il y a sur un grand nombre des catégories, puisque vous savez que ces catégories sont par ressources mensuelles par quotient familial, il y a les tarifs dunkerquois, les tarifs non dunkerquois et nous sommes obligés de constater,

enfin quand je dis « obligés », nous constatons, je ne vois pas pourquoi j'emploie cette périphrase, qu'encore une fois les classes moyennes passent, je dirais, au tourniquet fiscal puisque si l'on regarde la catégorie V dont les ressources mensuelles sont à 2100 € on passe de 5,31 € à 5,95 € une augmentation de 11,4 %, sur ceux de la catégorie W on a une augmentation de 11,9 %. Alors là je crois qu'il faut savoir faire des choix et des choix politiques, on dit que l'école est gratuite, laïque et obligatoire, il est vrai que la cantine scolaire est facultative et qu'y vont ceux qui désirent y envoyer leurs enfants mais nous y reviendrons après sur les repas de substitution. Or lorsque vous avez une grille tarifaire qui est discriminatoire selon les revenus des parents vous ne contribuez pas, mais alors pas du tout, à la mixité sociale c'est-à-dire qu'il y a des tarifs qui deviennent dissuasifs pour un certain nombre de gens des classes moyennes...

M. le maire :

C'est long monsieur Eymery !

M. Eymery :

... et ils ne mettent plus leurs enfants à l'école. Alors voilà ce que nous voulions vous dire sur ces grilles de tarifs et ensuite...

M. le maire :

C'est long ! c'est long !

M. Eymery :

... vous posez une question sur les décisions...

M. le maire :

C'est très long !

M. Eymery :

... 50 et 103. La décision 50 c'est un contrat de commande artistique tripartite conclu avec monsieur Thibault Cuisset, c'est un travail photographique sur le territoire de la Flandre occidentale pour un montant de 18 920 €, ça commence à faire chère la photo...

M. le maire :

Ça devient très, très long !

M. Eymery :

... Sur la décision 103 on a de nouveau des prises de vues, tirages et développements photographiques donc on se pose un peu la question d'un certain nombre de dépenses et enfin et là c'est peut-être une question à laquelle pourra répondre monsieur l'adjoint à la culture : il nous est souvent dit que ce qui est dans les musées est inaliénable...

M. le maire :

Vous avez terminé monsieur Eymery ?

M. Eymery :

... et suite à la décision 58 - cession de costumes au CCAS, il est marqué : suite à la fermeture du musée des Beaux-Arts et dans le cadre de la collaboration, la ville lui cède une collection alors j'entends à la fois l'adjoint à la culture nous dire que c'est inaliénable mais peut-être que...

M. le maire :

C'est long, c'est long, c'est long, c'est très, très long ! Là vous dépassez largement le temps imparti, vous posez aucune question, vous blablatez, vous tournez en rond, vous blablatez, vous racontez des trucs qui vous arrangent, en allant chercher des chiffres de ci de là, vous racontez la vous savez en plus que c'est des questions où on répond par écrit, vous interpellez les adjoints, vous savez que ce sont des réponses écrites sur les délégations de pouvoir, vous le savez, vous le savez et vous en jouez ! Allez terminez maintenant, vous êtes long, vous ennuyez tout le monde !

M. Eymery :

Vous venez de nous faire perdre 32 secondes !

M. le maire :

Et vous, bien au moins 1 bonne heure aujourd'hui !

M. Eymery :

La question vous a déjà été posée, pouvez-vous nous dire où nous en sommes avec le contentieux sur

la SAS Dunotel puisque vous avez décidé dès votre installation dans le siège majoral d'annuler un permis de construire qui avait pourtant été délivré en bonne et due forme ? Merci pour votre attention...

M. le maire :

Mais non, mais non, vous dites n'importe quoi, faux, faux !

Bon comme il est de tradition les délégations de pouvoirs du maire font l'objet de réponses écrites et vous le savez tous ! Ça n'a pas empêché les mensonges !

J'ai reçu quatre questions orales et deux projets de vœu et de motion de la part de monsieur Eymery. Monsieur Eymery ou vos colistiers vous avez la parole. Posez vos quatre questions.

M. Eymery :

Monsieur le maire, tout d'abord vous préciser...

M. le maire :

Posez vos 4 questions monsieur.

M. Eymery :

... oui mais vous préciser que les questions orales sont posées au nom du groupe Défi Dunkerquois...

M. le maire :

Posez vos questions monsieur Eymery !

M. Eymery :

... alors la première question, elle est un peu récurrente mais je pense que vous l'aurez à chaque rentrée scolaire c'est : quand comptez-vous cesser de proposer dans les cantines scolaires des repas de substitution à chaque fois qu'un plat à base de porc est au menu ?

Nous constatons tous que...

M. le maire :

Ça ce n'est pas dans la question : « nous constatons » !

M. Eymery :

... si, je vous pose la question...

M. le maire :

Non, non « nous constatons » n'est pas dans la question, vous avez arrêté votre question donc je vous propose de passer à la question numéro 2.

M. Eymery :

... non, non, monsieur le maire vous devriez lire un peu (monsieur Eymery brandit le code général des collectivités territoriales)...

M. le maire :

Oh lisez le votre code !

M. Eymery :

... il est bien dit que les questions orales se passent de la manière suivante : il est envoyé au maire le thème de la question puis cette question est développée par l'élue. C'est donc ce développement que je fais...

M. le maire :

Vous n'avez pas un quart d'heure pour développer votre question, ce que vous faites systématiquement. Vous posez votre question !

M. Eymery :

Oh non, vous pouvez minuter, en général je ne dépasse pas les deux minutes.

Depuis des années...

(Observation dans l'assemblée.)

Tenez, on va le faire.

M. le maire :

Vous avez terminé votre question numéro 1, très bien.

M. Eymery :

Mais non, je ne l'ai pas commencée je ne peux pas l'avoir terminée !

M. le maire :

Vous l'avez terminée !

M. Eymery :

... depuis des années sous l'effet d'une immigration massive, imputable aussi bien à la droite qu'à la gauche, la France est confrontée à des revendications communautarisme de toutes sortes qui altèrent gravement l'unité et la cohésion nationales. Les polémiques récentes sur le burkini ou le voile à la plage...

M. le maire :

*C'est bon, vous l'avez suffisamment développée !
Passez à votre question numéro 2.*

M. Eymery :

... le débat est toujours le même : au mépris de la laïcité, des extrémistes cherchent à imposer des pratiques et des codes politico-religieux dans l'espace...

M. le maire :

« Des pratiques » : ce n'est pas le début de la question numéro 2 !

M. Eymery :

... on le voit de nombreux groupes de pression cherchent à récupérer, voir à susciter des polémiques stériles...

M. le maire :

Ce n'est pas non plus le début de la question numéro 2.

M. Eymery :

... accorder des repas de substitution c'est un recul de la République ! Et donc nous vous demandons...

M. le maire :

Non, ce n'est pas non plus le début de la question numéro 2.

M. Eymery :

.... quand allez-vous cesser de proposer dans les cantines scolaires des repas de substitution à chaque fois qu'un plat...

M. le maire :

*Non, non vous vous trompez, ça n'a rien à voir, ce n'est pas la question numéro 2.
Question numéro 2 !*

M. Eymery :

Question numéro 2. Vous nous avez exposé lors de la première délibération et nous ne sommes pas intervenus à ce moment-là que monsieur l'adjoint à l'urbanisme avait démissionné pour des questions déontologiques, il se trouve que dès le mois d'avril 2014, lors des séances d'installation, nous vous avons dit qu'il nous semblait incompatible et présentait un conflit d'intérêts qu'un adjoint à l'urbanisme soit en même temps un professionnel architecte amené à délivrer des permis de construire et pourquoi pas à délivrer des permis de construire pour des clients dont il aurait au préalable instruit le dossier. Cela nous semblait d'un évident bon sens, à l'évidence il vous a fallu deux ans et demi pour en arriver aux mêmes conclusions que nous. Alors la question que nous posons, puisqu'entre-temps un comité d'éthique a été créé : le comité d'éthique a-t-il été saisi des questions déontologiques posées par le fait que la délégation à l'urbanisme soit confiée à un adjoint exerçant la fonction d'architecte ? Et si non pourquoi ?

M. le maire :

Question numéro 3.

M. Eymery :

Question numéro 3, vous avez lu, nous avons lu dans la presse qu'un monsieur intermittent du spectacle s'est trouvé écarté d'une activité qu'il avait, il avait fait plusieurs productions sur le « baron noir », il avait

commencé des repérages pour Dunkirk et il s'est trouvé qu'entre temps la municipalité a créé une cellule de tournage. Il s'est trouvé en même temps que passant sur le site de tournage de Dunkirk, il a été amené à constater la mise à disposition de jeunes volontaires en service civique sur des activités relevant d'une profession signalée dans la convention collective nationale des productions cinématographiques. Cela a amené, au titre du ministère de la cohésion sociale, le service civique dans sa mission liée aux jeunes dans cette situation, à rappeler à la municipalité de Dunkerque qu'il ne fallait pas que le service civique soit dévoyé de la même manière Pictanovo mais nous interviendrons très prochainement à Pictanovo dans le cadre de nos élus qui siègent au conseil d'administration, Pictanovo d'après nos informations ne voit pas d'un bon œil. Il se trouve que cette cellule de tournage est dirigée, d'après nos informations, mais vous me contredirez s'il y avait là erreur de notre part...

M. le maire :

Il y a beaucoup d'erreurs !

M. Eymery :

... est dirigé par une personne ayant des liens très proches avec un adjoint au maire, le comité d'éthique a-t-il été saisi du conflit d'intérêts qui touche un de ses adjoints ? Si non pourquoi ? Et si oui, quelles mesures ont été préconisées ?

M. le maire :

Question 4.

M. Eymery :

Question 4 : l'église Saint-Martin, mais il n'y a pas que l'église Saint-Martin, vous l'avez évoqué vous-même et cela a été une des premières révélations lors du début du mandat que le patrimoine municipal était fortement dégradé, vous avez donc fait des choix que pour l'essentiel nous avons approuvés. Il se trouve que dans le patrimoine municipal il y a l'église Saint-Martin que son état dégradé présente un danger pour la sécurité des personnes, quelles mesures envisagez-vous pour sauvegarder cet élément remarquable du patrimoine municipal ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

M. le maire :

La première question a déjà été posée par monsieur Nave lors de la séance du conseil du 25 septembre 2014 donc je vous renvoie au compte rendu, on ne va pas y revenir.

Sur les questions 2 et 3 monsieur Duquennoy vous avez la parole.

M. Duquennoy :

Monsieur le maire, je vais répondre aux deux questions en même temps toutes deux relatives à une saisine du comité d'éthique. Mais je commencerai quand même par quelques précisions sur le rôle des jeunes en service civique auprès de la production du film de Christopher Nolan. Votre source d'informations, monsieur Eymery, n'est pas fiable. Si la direction régionale jeunesse et sports, parce que je pense bien qu'il s'agit de cette direction régionale de l'État, a effectivement demandé des éclaircissements, elle n'a en aucun cas, contrairement à ce qui est écrit dans votre question, demandé d'arrêter une mise à disposition de jeunes en service civique, mise à disposition qui a été décidée avec pôle emploi spectacle. Il s'agissait d'une aide à la saisine informatique des candidatures de figuration sur un logiciel de casting dématérialisé de la prod nommé myRole. De même une aide a été apportée sur demande de la directrice de casting pour l'information des candidates à la figuration féminine par un rappel aux conditions drastiques exigées notamment sur un look d'époque. J'ajouterais aussi que vous prenez bien soin de ne pas citer le nom des personnes que vous accusez de conflit d'intérêts, on peut dire ça, mais vous prenez bien soin de ne pas nommer ces personnes parce que je suis sûr que vous avez peur d'une procédure en diffamation.

Sur le comité d'éthique et sur sa saisine, vous savez très bien qu'il a été créé après la détermination des délégations des adjoints. Je vous rappelle que tout citoyen fut-il conseiller d'opposition peut saisir le comité d'éthique...

M. Eymery : (inaudible)

M. Duquennoy :

Ah bon, une fois de plus monsieur Eymery vous prouvez que le ridicule ne tue pas puisque vous vous inquiétez de la saisine d'un comité d'éthique dont effectivement vous avez rejeté la création lors du conseil municipal du 25 septembre 2014. J'ai fini monsieur le maire.

M. le maire :

Merci.

Monsieur Lequien pour la réponse à la question numéro 4.

M. Lequien :

Effectivement nous avons hérité d'un patrimoine mal entretenu et dégradé, les églises en font évidemment partie et c'est vrai que c'est un point qui a déjà été évoqué à l'occasion de maints et maints conseils municipaux. Alors concernant le cas présent, l'église Saint-Martin qui est située rue de Paris en basse ville, c'est vrai que cette église nécessite des travaux d'entretien mais les travaux d'entretien en général sont intégrés dans un programme pluriannuel d'investissement. Évidemment nous n'attendons pas l'intervention de l'opposition au conseil municipal pour lancer les travaux, heureusement, et je profite de cette intervention pour préciser que la commune travaille avec le vicaire de Dunkerque depuis maintenant plusieurs mois à la hiérarchisation d'un programme, donc pluriannuel, d'entretien et de confortement des lieux de culte catholique et en agissant de la sorte, nous donnons les moyens d'agir là où les besoins se font le plus sentir. J'en ai terminé.

M. le maire :

Merci monsieur Lequien.

Vous avez sur votre table un projet de motion et un projet de vœu de monsieur Eymery, souhaitez-vous des commentaires complémentaires de monsieur Eymery sur l'un des deux projets.

J'imagine que non ! Très bien.

Puis-je considérer que le vote est identique sur le fond ?

Oui.

Le projet de motion et de vœu de monsieur Eymery sont donc rejetés.

Sur ce je lève la séance du conseil municipal et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h30.

TABLE DES MATIERES

	Pages
I	
Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016	4.../5
II	
DELIBERATIONS	
AFFAIRES ADMINISTRATIVES	
1. Installation de monsieur Laurent Schoutteet dans les fonctions de conseiller municipal	5.../17
2. Création d'un poste d'adjoint de quartier et élection	5.../10
3. Désignation de représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs	10.../17
ECONOMIE TOURISME	
4. Opération mixte d'hébergement touristique et logement - site Vandenabeele - choix de l'opérateur et signature du Protocole d'accord	17.../23
ACTION SCOLAIRE	
5. Ateliers linguistiques : demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque	23.../25
DEMOCRATIE LOCALE	
6. Convention de partenariat 2016-2021, entre la Ville de Dunkerque et l'Association Dunkerquoise de gestion des équipements sociaux (ADUGES)	25.../27
7. Délibération cadre relative au développement du pouvoir d'agir des habitants et portant création du dispositif "Volontaires pour Dunkerque"	27.../31
ADMINISTRATION GENERALE	
8. Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale.	31.../35
FINANCES	
9. Décision modificative n°2	35.../40
10. Etat complémentaire des subventions	36.../40
11. Admissions en non-valeur	36.../40
ACTION FONCIÈRE	
12. Dunkerque - Secteur Gare - Cession de parcelles au profit de la CUD dans le cadre du projet "DK PLUS" de mobilité	37.../40
13. Dunkerque - Site école du parc de la Marine - Désaffectation et déclassement du domaine public	40.../44
14. Dunkerque - Malo les Bains - Ecole Jacquard - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.	41.../44
ACTION SOCIALE	
15. Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Communale d'Accessibilité.	44.../47

	APPEL D'OFFRES	
	<i>Fonctionnement des services</i>	
16.	Acquisition d'enveloppes	45.../46
	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
17.	Rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre	46.../47
III	DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	48.../64